

**COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DU
SAINT-
QUENTINOIS**

OBJET

**EAU ET
ASSAINISSEMENT -
Rapport d'activités du
délégué du service
public d'assainissement
collectif de l'ex Syndicat
d'Adduction d'Eau et
d'Assainissement de
la Vallée de la Somme
pour l'exercice 2018 -
Présentation.**

—

**RAPPORTEUR
M. le Président**

Date de convocation :
17/09/19

Date d'affichage :
17/09/19

Nombre de Conseillers
en exercice : 76

Quorum : 39

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 72

Nombre de Conseillers

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

DES DELIBERATIONS

Séance du 23 SEPTEMBRE 2019 à 18h00

en la salle des sports avenue Eric Jaulmes à 02100 ROUVROY.

Sont présents :

M. Xavier BERTRAND, M. Roland RENARD, Mme Frédérique MACAREZ, M. Guy DAMBRE, M. Jean-Marc WEBER, Mme Denise LEFEBVRE, M. Jérôme LECLERCQ, M. Alain VAN HYFTE, Mme Colette BLEROT, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Christian MOIRET, Mme Agnès POTEL, M. Freddy GRZEZICZAK, M. Gilles GILLET, M. Michel BONO, M. Richard TELATYNSKI, M. Jean-Claude DUSANTER, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Marie ACCART, M. Jean-Louis GASDON, M. Roland MORTELLI, M. Alain RACHESBOEUF, M. Claude VASSET, Mme Danielle LANCO, M. Christian PIERRET, Mme Guylaine BROUTIN, M. Michel LANGLET, Mme Patricia KUKULSKI, M. Jean-Marc BERTRAND, M. Damien NICOLAS, M. Bernard DESTOMBES, M. Hugues VAN MAELE, M. Jean-Marie GONDRY, M. Fabien BLONDEL, M. Elie BOUTROY, M. Patrick MERLINAT, M. Christophe FRANCOIS, Mme Anne CARDON, M. Philippe LEMOINE, Mme Monique RYO, Mme Françoise JACOB, M. Philippe VIGNON, M. Alexis GRANDIN, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Dominique FERNANDE, M. Vincent SAVELLI, Mme Sylvie ROBERT, M. José PEREZ, Mme Sylvette LEICHNAM, M. Karim SAÏDI, M. Bernard DELAIRE, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Sandrine DIDIER, M. Philippe CARMELLE, Mme Djamila MALLIARD, Mme Mélanie MASSOT, Mme Carole BERLEMONT, M. Olivier TOURNAY, M. Jean LEFEVRE, M. Roger LURIN, M. Michel LEFEVRE, M. Denis LIESSE.
M. Philippe LOCOCHE suppléant de Mme Myriam HARTOG, Mme Edith FOUCART suppléant de M. Paul PREVOST

Sont excusés représentés :

M. Paul GIRONDE représenté(e) par M. Gilles GILLET, M. Christian HUGUET représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, M. Frédéric ALLIOT représenté(e) par M. Freddy GRZEZICZAK, Mme Monique BRY représenté(e) par Mme Marie-Laurence MAITRE, Mme Yvonne SAINT-JEAN représenté(e) par M. José PEREZ, M. Jacques HERY représenté(e) par M. Olivier TOURNAY, Mme Marie-Anne VALENTIN représenté(e) par Mme Carole BERLEMONT

Absent(e)s :

M. Jean-Pierre MENET, M. Yannick LEJEUNE, Mme Sylvie SAILLARD, Mme Christine LEDORAY

Secrétaire de séance : Thomas DUDEBOUT

Dans le but de renforcer la transparence et l'information des services de la collectivité et des usagers, il est présenté le rapport d'activité 2018, joint en annexe, de la société SAUR, délégué du service public d'assainissement collectif de l'ex Syndicat d'Adduction en Eau et en Assainissement de la Vallée de la Somme.

Suite à la prise des compétences eau et assainissement par l'Agglomération du Saint-Quentinois au 1^{er} janvier 2018, il revient au Conseil communautaire de l'Agglomération d'adopter ce document.

La Commission consultative des services publics locaux s'est réunie le 17 septembre 2019 pour émettre un avis.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

- d'adopter le rapport 2018 relatif à l'exploitation du service public d'assainissement collectif de l'ex Syndicat d'Adduction en Eau et en Assainissement de la Vallée de la Somme tel que joint au présent rapport.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 70 voix pour et 2 abstentions adopte le rapport présenté.

Se sont abstenu(e)s (par vote présent ou par pouvoir) : M. Jacques HERY, M. Olivier TOURNAY.

Pour extrait conforme,



Le Président

Xavier BERTRAND

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

002-200071892-20190923-47122A-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/19

Publication : 24/09/19

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation



Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois
- VALLEE DE LA SOMME – Assainissement

2018

RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE



PARCE QUE CHAQUE TERRITOIRE EST UNIQUE.



Table des matières

EDITORIAL:	5
L'ESSENTIEL DE L'ANNEE	6
LES CHIFFRES CLÉS	7
LES TEMPS FORTS DE CETTE ANNÉE.....	8
LE CONTRAT	9
LA VIE DE VOTRE CONTRAT	10
Les conventions du contrat.....	10
PRESENTATION DE L'ENTREPRISE	11
PRÉSENTATION DE L'ORGANISATION SAUR	12
PURE INNOVATION : NOS SOLUTIONS AU SERVICE DE L'EAU.....	13
LES REPRÉSENTANTS DU CONTRAT.....	15
LE PATRIMOINE DE SERVICE	16
VOTRE PATRIMOINE	17
LE RÉSEAU.....	17
Répartition par matériau	17
Répartition par diamètre	17
LE SERVICE AUX USAGERS	18
VOS BRANCHEMENTS	19
LES VOLUMES ASSUJETTIS À L'ASSAINISSEMENT.....	19
BILAN DE L'ACTIVITE DE CETTE ANNÉE	20
LE TRAITEMENT	21
ÉVOLUTION GÉNÉRALE.....	21
LES VOLUMES (EN M3)	21
Les consommations électriques.....	21
Les boues et les sous-produits.....	22
Production de boues (en tMS).....	22
Evacuation des boues (en tMS).....	22
Les sous-produits : Graisse (en Kilogrammes)	22
Les sous-produits : Refus Grille (en kg).....	22
Les apports extérieurs (en kg).....	22
LA QUALITÉ DU TRAITEMENT	23
SYNTHÈSE DE LA CONFORMITÉ DES STEP	24
Nombre de bilans journaliers réalisés.....	24
Conformité des stations d'épurations	24
LES INDICATEURS DE PERFORMANCE	25
LES INDICATEURS DU MAIRE (IDM) ISSUS DU DECRET DU N° 2007-675 ET ARRETE DU 02 MAI 2007	26
Qualité des rejets.....	26
Performance de réseau.....	27
Service à l'utilisateur	28
LES INTERVENTIONS RÉALISÉES	29
LES INTERVENTIONS D'EXPLOITATION.....	30
Les opérations d'hydrocurage du réseau.....	30
Les passages caméra.....	30
LES INTERVENTIONS DE MAINTENANCE.....	31





LES PROPOSITIONS D'AMÉLIORATION	32
LE CARE	34
LE CARE	35
LE PATRIMOINE DE SERVICE	36
LES INSTALLATIONS	37
LE RÉSEAU.....	38
CONSOMMATION D'ÉNERGIE	39
LE SERVICE AUX USAGERS	40
LA GESTION CLIENTÈLE	41
LA FACTURE 120 M3	43
NOTE DE CALCUL DE RÉVISION DU PRIX DE L'EAU ET FACTURES 120 M	47
LES INDICATEURS DE PERFORMANCE	51
LISTE DES DONNÉES NÉCESSAIRE À L'ÉTABLISSEMENT DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DE SERVICE :	52
DÉTAIL DE L'INDICATEUR DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT	55
LES INTERVENTIONS RÉALISÉES	57
LES INTERVENTIONS D'EXPLOITATION.....	58
Les opérations d'hydro-curage du réseau	58
LES INTERVENTIONS DE MAINTENANCE.....	61
Les interventions de maintenance 2ème niveau	61
Les interventions de contrôle réglementaire sur les installations électriques	62
Les interventions de contrôle réglementaire sur les appareils de levage	63
LES OPÉRATIONS DE RENOUVELLEMENT.....	64
ANNEXES COMPLÉMENTAIRES	71
TÉLÉGESTION DES INSTALLATIONS - ARRÊT DU RTC ET DU GSMDATA	71
1. Introduction	71
2. L'arrêt progressif de l'exploitation du RTC	71
3. L'arrêt progressif de l'exploitation du GSM data.....	72
4. Evolution et aménagement à prévoir	73
a. Nouveaux modes de communications.....	73
b. Cybersécurité.....	74
c. Aménagement à prévoir sur vos installations	74
A. INFORMATIONS GÉNÉRALES - STEP D'ARTEMPS-SERAUCOURT	78
A.1. IDENTIFICATION ET DESCRIPTION SUCCINCTE	78
B. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTÈME DE COLLECTE	79
B.1. LES RACCORDEMENTS.....	79
B.2. LES TRAVAUX RÉALISÉS SUR LE SYSTÈME DE COLLECTE.....	79
B.3. LE CONTRÔLE ET LA SURVEILLANCE DU SYSTÈME DE COLLECTE	79
B.4. L'ENTRETIEN DU SYSTÈME DE COLLECTE	79
B.4.1. Récapitulatif des opérations d'entretien	79
B.5. BILAN DES DÉVERSEMENTS AU MILIEU PAR LE SYSTÈME DE COLLECTE	79
B.6. SYNTHÈSE DU SUIVI MÉTÉOROLOGIQUE DU DISPOSITIF D'AUTOSURVEILLANCE DU SYSTÈME DE COLLECTE	79
B.7. CONCLUSION DU BILAN ANNUEL SUR LE SYSTÈME DE COLLECTE.....	79
C. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTÈME DE TRAITEMENT - STEP D'ARTEMPS-SERAUCOURT	80
C.1. BILAN SUR LES VOLUMES	80
C.1.1. Volume entrant dans le système de traitement	80
C.1.2. Volume sortant du système de traitement.....	80





C.1.3. Evolutions des volumes totaux annuels entrant et sortant	81
C.2. BILAN SUR LA POLLUTION TRAITÉE ET REJETÉE	83
C.2.1. Evolutions des charges entrantes annuelles	83
C.2.2. La pollution entrante dans le système de traitement	85
C.2.3. La pollution déversée en tête de station	85
C.2.4. La pollution sortante du système de traitement	86
C.2.5. Le calcul des rendements	88
A noter une valeur très faible mesurée en entrée de la station lors du bilan du 20/11/2018 qui explique le rendement "négatif" sur le paramètre phosphore total. Cela ne reflète pas la réalité du fonctionnement de l'installation.	88
Le suivi bactériologique	88
C.2.6. Le suivi du milieu récepteur	89
C.3. BILAN SUR LES BOUES, LES AUTRES SOUS-PRODUITS ET LES APPORTS EXTÉRIEURS	89
C.3.1. Les boues	89
C.3.2. Les autres sous-produits	90
C.4. BILAN DE LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE ET DE RÉACTIFS	90
C.4.1. Quantités d'énergie consommée au cours de l'année	90
C.4.2. Quantités de réactifs consommés sur l'année	91
C.5. LES FAITS MARQUANTS SUR LE SYSTÈME DE TRAITEMENT, Y COMPRIS LES FAITS RELATIFS À L'AUTO-SURVEILLANCE	91
C.5.1. Liste des faits marquants sur le système de traitement	91
C.5.2. Déversements dans le milieu consécutifs aux faits marquants sur le système de traitement	91
C.6. RÉCAPITULATIF ANNUEL DU FONCTIONNEMENT DU SYSTÈME DE TRAITEMENT ET ÉVALUATION DE LA CONFORMITÉ	91
Paramètres physicochimiques	91
C.7. SYNTHÈSE DU SUIVI MÉTROLOGIQUE DU DISPOSITIF D'AUTOSURVEILLANCE	93
C.8. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTÈME DE TRAITEMENT	93
D. INFORMATIONS GÉNÉRALES - STEP DE DURY	95
D.1. IDENTIFICATION ET DESCRIPTION SUCCINCTE	95
E. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTÈME DE COLLECTE	96
E.1. LES RACCORDEMENTS	96
E.2. LES TRAVAUX RÉALISÉS SUR LE SYSTÈME DE COLLECTE	96
E.3. LE CONTRÔLE ET LA SURVEILLANCE DU SYSTÈME DE COLLECTE	96
E.4. L'ENTRETIEN DU SYSTÈME DE COLLECTE	96
E.4.1. Les postes de relèvement	96
E.4.2. Récapitulatif des opérations d'entretien	96
E.5. BILAN DES DÉVERSEMENTS AU MILIEU PAR LE SYSTÈME DE COLLECTE	96
E.6. SYNTHÈSE DU SUIVI MÉTROLOGIQUE DU DISPOSITIF D'AUTOSURVEILLANCE DU SYSTÈME DE COLLECTE	96
E.7. CONCLUSION DU BILAN ANNUEL SUR LE SYSTÈME DE COLLECTE	96
F. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTÈME DE TRAITEMENT - STEP DE DURY	97
F.1. BILAN SUR LES VOLUMES	97
F.1.1. Volume entrant dans le système de traitement	97
F.1.2. Volume sortant du système de traitement	97
F.1.3. Evolutions des volumes totaux annuels entrant et sortant	98
F.2. BILAN SUR LA POLLUTION TRAITÉE ET REJETÉE	99
F.2.1. Evolutions des charges entrantes annuelles	99
F.2.2. La pollution entrante dans le système de traitement	101
F.2.3. La pollution déversée en tête de station	101
F.2.4. La pollution sortante du système de traitement	102
F.2.5. Le calcul des rendements	104
F.2.6. Le suivi bactériologique	104
F.2.7. Le suivi du milieu récepteur	105
F.3. BILAN SUR LES BOUES, LES AUTRES SOUS-PRODUITS ET LES APPORTS EXTÉRIEURS	105
F.3.1. Les boues	105
F.3.2. Les autres sous-produits	106
F.4. BILAN DE LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE ET DE RÉACTIFS	106





F.4.1. Quantités d'énergie consommée au cours de l'année.....	106
F.5. LES FAITS MARQUANTS SUR LE SYSTÈME DE TRAITEMENT, Y COMPRIS LES FAITS RELATIFS À L'AUTO-SURVEILLANCE	106
F.5.1. Liste des faits marquants sur le système de traitement	106
F.5.2. Déversements dans le milieu consécutifs aux faits marquants sur le système de traitement	106
F.6. RÉCAPITULATIF ANNUEL DU FONCTIONNEMENT DU SYSTÈME DE TRAITEMENT ET ÉVALUATION DE LA CONFORMITÉ.....	107
Paramètres physicochimiques	107
F.7. SYNTHÈSE DU SUIVI MÉTROLOGIQUE DU DISPOSITIF D'AUTOSURVEILLANCE	109
F.8. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTÈME DE TRAITEMENT.....	109
LE GLOSSAIRE	110
LES NOUVEAUX TEXTES REGLEMENTAIRES	113



EDITORIAL:



Dans un souci constant d'améliorer notre service et d'apporter à nos clients une information claire et concise, nous nous sommes attachés à vous proposer un Rapport Annuel du Délégué didactique et pédagogique d'une lecture agréable et efficace.

Tous les ans, nous vous remettons ce rapport qui reprend réglementairement tous les éléments techniques et financiers du service public de l'eau potable. De nombreux éléments sur la qualité du service assuré par nos soins pour le compte de votre collectivité sont présentés dans ce rapport.

Afin d'en faciliter la lecture, ce Rapport Annuel du Délégué est composé de 2 parties :

- *Une partie synthétique reprenant les informations principales du contrat sur l'année écoulée, organisée pour une appropriation et une compréhension rapide du contenu représentant les événements marquants de l'année, les travaux réalisés, les chiffres clés et les indicateurs de performance du service...*
- *Une partie annexe avec l'ensemble des données techniques détaillées, pour une information précise et complète : votre patrimoine, les interventions réalisées réparties par communes, le détail des calculs des indicateurs...*

Cette version présente, en toute transparence, l'ensemble des actions de l'année qui façonnent au quotidien la mission de SAUR au service de la collectivité et de tous ses usagers.

Parce que chaque territoire est unique, nous serons à votre écoute sur d'éventuelles améliorations que l'on pourra apporter à ce rapport.

En répondant ainsi à vos attentes, nos engagements et nos actions seront plus facilement mesurables et évalués dans le temps, afin que chacun puisse juger de notre sincérité et de nos performances en termes de qualité de service sur votre territoire. Bonne lecture !

-
Le Directeur Régional -



Etabli par le CPO : le 20/08/2019

Approuvé par la Direction Régionale - : le 20/08/2019



L'ESSENTIEL DE L'ANNEE

*Les temps forts et les chiffres
clés de l'année d'exercice*

LES CHIFFRES CLÉS

107 495 m³ assujettis à l'assainissement après coefficient correcteur

1 176 branchements raccordés

Prix de l'assainissement **3,1** € TTC / m³

Au 1er janvier 2019 pour une facture de 120 m³

46,762 kmL de réseau

3 447 ml hydrocurés avec le camion

2 interventions de débouchage

28 Poste(s) de relèvement

2 station(s) d'épuration

3 260 eq/hab.

Boues évacuées : **7,707 tMS**

100% des bilans réalisés sont conformes.

110 548 m³ épurés





LES TEMPS FORTS DE CETTE ANNÉE

PR Cailloux - Ollezy : janvier 2018 : bouchages réguliers du refoulement

PR Cailloux - Ollezy : janvier 2018 : Remise en état du fonctionnement des vannes pneumatiques



2.

LE CONTRAT

Le respect des obligations contractuelles, notre principale préoccupation



LA VIE DE VOTRE CONTRAT

Le service de l'assainissement du contrat SYNDICAT D'ADDUCTION D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT DE LA VALLEE DE LA SOMME est délégué à SAUR dans le cadre d'un(e) Délégation de Service Public. Le contrat, signé à la date du 16 janvier 2015, arrivera à échéance le 15 janvier 2027.

Les conventions du contrat

OBJET	Date de signature	Date d'échéance	Signataires	Commentaire
Autorisation de déverser les eaux usées provenant des communes de Castres et Contescourt dans le réseau public d'assainissement « eaux usées » du Syndicat de la Vallée de la Somme pour les traiter à la station d'épuration d'Artemps-Seraucourt	16/01/2015	15/01/2027	SAUR – SAEA de la Vallée de la Somme – Communauté d'Agglomération de St Quentin	-
Convention d'épandage des boues De la STEP de Dury	Autorisation de la préfecture			
Convention d'épandage des boues De la STEP de Séraucourt le Grand	Autorisation de la préfecture			

LA PROXIMITÉ

Écouter et agir
en conséquence

LA SOLIDARITÉ

Se rendre disponible
et faire primer le collectif

LA TRANSPARENCE

Partager l'information
et travailler en confiance

LE SENS DU SERVICE

Se montrer réactif
et toujours à l'écoute du client

LA RESPONSABILITÉ

Agir et assumer
ses décisions

LE PRAGMATISME

Apporter des solutions
simples et efficaces



LA PROXIMITÉ

ÉCOUTER ET DÉCIDER EN CONSÉQUENCE

LA SOLIDARITÉ

SE RENDRE DISPONIBLE ET FAIRE PRIMER LE COLLECTIF

LA TRANSPARENCE

PARTAGER L'INFORMATION ET TRAVAILLER EN CONFIANCE

LE SENS DU SERVICE

SE MONTRER RÉACTIF ET TOUJOURS À L'ÉCOUTE DU CLIENT

LA RESPONSABILITÉ

AGIR ET ASSUMER SES DÉCISIONS

LE PRAGMATISME

APPORTER DES SOLUTIONS SIMPLES ET EFFICACES

3.

SAUR, LES VALEURS FORTES FONT LES GRANDES ÉQUIPES

PRÉSENTATION DE
L'ENTREPRISE

*Saur, une organisation et
une méthode éprouvée*



A MARNE-LA-VALLÉE



PRÉSENTATION DE L'ORGANISATION SAUR

La société SAUR, une entreprise décentralisée proche des territoires, assure une couverture nationale grâce à **6 Directions Opérationnelles (DIROP)**, **8 Centres de Pilotage Opérationnel (CPO)** ET **20 Directions Régionales (DR)** (dont 2 dans les DOM) composées de **60 AGENCES** qui ont en charge la bonne exécution des contrats.

L'implantation de ces directions régionales et agences assure une proximité et une réactivité au service de ses clients collectivités et consommateurs.

En appui de la **Direction Régionale**, la **Direction Opérationnelle** et le **Centre de Pilotage Opérationnel**, regroupent l'ensemble des services pour mettre en œuvre notre stratégie et répondre pleinement aux besoins de votre territoire.

NOTRE STRATÉGIE

- Une méthodologie approuvée.
- Une organisation et des outils innovants.
- Des équipes et des compétences locales mobilisées 24h/24.

NOTRE CPO EST LE DISPOSITIF CENTRALISÉ DE SUPERVISION ET DE PILOTAGE EN TEMPS RÉEL DE L'EXPLOITATION



Le Centre de Pilotage Opérationnel est une véritable « tour de contrôle » qui rassemble des experts, techniciens et spécialistes dans des domaines aussi variés que les processus de traitement, l'hydraulique, la maintenance, la cartographie. Grâce à l'information, issue d'une multitude de capteurs innovants et Hi-Tech qui suivent votre patrimoine 24h/24, votre service de l'eau devient intelligent et interactif.

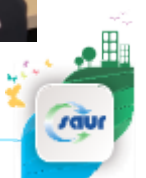
Des experts métiers permettent de garantir une gestion optimale de vos installations et mettent leurs compétences à votre service des collectivités en intégrant vos enjeux spécifiques à votre territoire.

Des spécialistes traitent, analysent et véhiculent en temps réel des milliers de données, directement issues du terrain, en vue d'en assurer la traçabilité et l'analyse pour vous accompagner au mieux dans la maîtrise de la politique de l'eau sur votre territoire.

Le CPO, garant d'une liaison permanente entre experts, ordonnanceurs et équipes de terrain, permet de suivre en temps réel et d'analyser les éléments du réseau grâce aux remontées d'informations des différents capteurs.

Le CPO permet de mettre à votre disposition le meilleur de la technologie en vous faisant bénéficier des dernières avancées en matière de R&D et d'innovation.

Cette organisation et notre stratégie nous permettent de proposer un service adapté aux besoins spécifiques de chaque collectivité pour répondre aux exigences des territoires en offrant à tous l'excellence d'une même qualité de service à un prix maîtrisé.





PURE INNOVATION : NOS SOLUTIONS AU SERVICE DE L'EAU

Les exigences de l'arrêté du 21 juillet 2015 entrent en vigueur progressivement. SAUR prépare déjà la prochaine échéance : la mise en place du diagnostic permanent des systèmes $\geq 10\,000$ eqH avant le 31/12/2020.



SAUR dispose d'outils de fond (SIG, GMAO et supervision) afin de vous garantir un diagnostic permanent complet accompagné d'indicateurs pertinents de performance, et de vous assurer un programme d'exploitation optimal, travaillant dans une boucle d'amélioration continue.

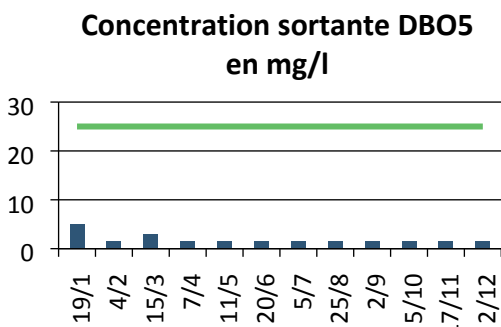
Nous continuons à vous accompagner dans vos enjeux d'aujourd'hui : protection du milieu naturel, surveillance des installations, sécurisation du fonctionnement et pérennisation du patrimoine, ainsi que de vous conseiller sur les enjeux de demain, notamment la transition énergétique.

Grâce à notre organisation et nos nouveaux outils, **SAUR améliore durablement sa performance opérationnelle pour préserver votre milieu naturel.**

ASSURER LA CONFORMITÉ RÉGLEMENTAIRE

L'autosurveillance mise en place sur nos systèmes d'assainissement (collecte et traitement) permet un suivi régulier des performances des installations, en détectant toute dérive.

L'évaluation de la conformité réglementaire est faite au fil de l'eau, avec un reporting adapté.



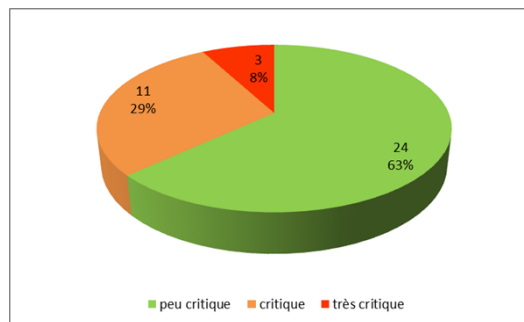
PROTÉGER LE MILIEU NATUREL

GALATE, outil SAUR par excellence, permet l'analyse multicritères de sensibilité des postes de pompage.

Couplé avec notre stratégie d'exploitation et nos outils de gestion des points de rejets, **GALATE II** vous permet en plus de minimiser le risque et l'impact d'éventuels déversements vers le milieu naturel.

SÉCURISER LE FONCTIONNEMENT DES INSTALLATIONS

L'arrêté du 21/07/2015 renforce les exigences de sécurisation des installations, notamment en imposant la réalisation d'analyses de risques de défaillance : SAUR vous accompagne en proposant des analyses de risques, assorties de plans d'actions permettant d'améliorer la fiabilité et la sécurité de vos installations.



Pour les réseaux, les propositions d'études de **GESTION DYNAMIQUE DES POSTES** permettent de limiter les risques de débordement et améliorer l'écoulement y compris par temps de pluie



PÉRENNISER VOTRE PATRIMOINE

L'INNOVATION « SEWERBATT » permet, à l'aide d'une petite sonde acoustique de réaliser un pré-diagnostic rapide de vos réseaux d'assainissement.



Couplé avec notre démarche complète de diagnostic permanent et notre outil REZO+ PATRIMOINE, SAUR vous propose une panoplie complète de solutions pour la gestion de votre patrimoine réseau.

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

PRODUIRE DE L'ÉNERGIE VERTE : R&D

Les procédés de la R&D de SAUR :

La **méthanisation** permet de développer de l'énergie à partir de la digestion des boues de station d'épuration et de déchets organiques périurbains.



Le meilleur de la technologie et de l'innovation pour répondre aux grands enjeux de l'eau des collectivités et des industriels.



LE PARCOURS DE L'INNOVATION

Le développement de technologies intelligentes dans le domaine de l'eau est un axe clé de notre politique d'innovation.

Afin de relever les défis d'aujourd'hui et de demain - gestion de la ressource, suivi de la qualité de l'eau, maîtrise de la consommation, performance des réseaux... - nous améliorons durablement notre performance opérationnelle sur tous les territoires en expérimentant en permanence des innovations développées par notre R&D ou détectées via des partenariats avec des start-up, écoles, incubateurs ou labs.



UNE EXPÉRIMENTATION DES INNOVATIONS EN MODE AGILE

Ces "solutions au service de l'eau" implémentent en permanence les 8 centres de pilotage opérationnels de Saur qui s'enrichissent jour après jour de nouvelles fonctionnalités permettant une prise en compte toujours plus précise et réactive des besoins propres à chaque territoire.

1. Identification des projets d'innovation en lien avec les grands enjeux de l'eau
2. Expérimentation au travers d'études qualitatives et tests sur le terrain, connectés au CPO
3. Transformation des projets à valeur ajoutée et généralisation dans nos exploitations

150 projets identifiés d'innovations au service de l'eau

30 tests pilotes ou POC en cours

Plus de 150 start-up analysées



LES REPRÉSENTANTS DU CONTRAT

AGENCE ARTOIS-AISNE

Pierre CASTERAN

Directeur régional
HAUTS-DE-FRANCE

MARNE-LA-VALLÉE
06 63 31 29 77
pierre.casteran@saur.com



Maud LAINE

Chef d'agence
ARTOIS-AISNE

VERMAND
06 70 20 93 71
maud.laine@saur.com



Jérôme PICARD

Chef de secteur
VERMANDOIS

VERMAND
06 98 03 79 43
jerome.picard@saur.com



Etienne GAILLARD

Chef de secteur
ARTOIS

NOEUX-LES-MINES
06 66 47 45 78
etienne.gaillard@saur.com



Sébastien GRANZOTTO

Chef de secteur
THIERACHE

GUISE
06 65 52 96 59
sebastien.granzotto@saur.com





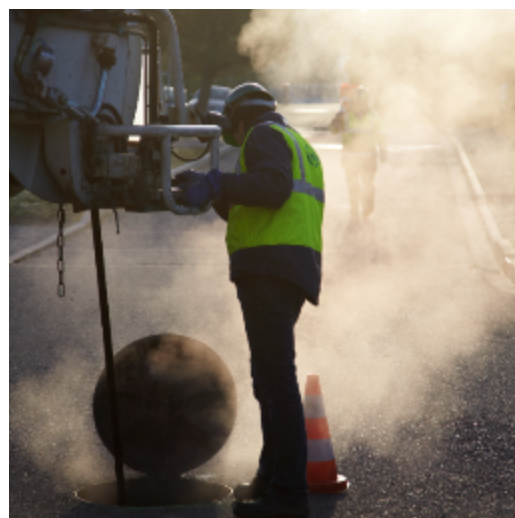
4.

LE PATRIMOINE DE SERVICE

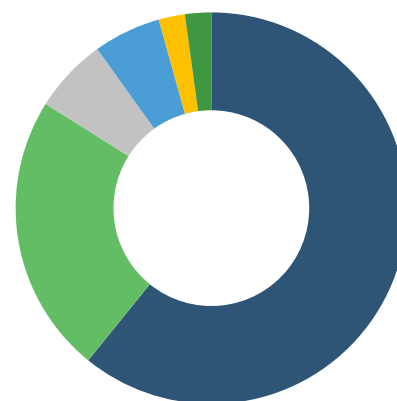
Votre patrimoine sous surveillance

VOTRE PATRIMOINE

Synthèse de votre patrimoine	
Station(s) d'épuration	2
Capacité épuratoire (eq Hab)	3 260
Poste(s) de relevage	28
Linéaire de conduites (Kml)	46,762



Répartition par diamètre



- Circulaire 200
- Circulaire 90
- Circulaire 125
- Circulaire 110
- Autres ?
- Autres

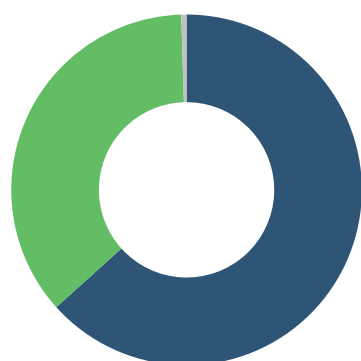
Diamètre	Valeur (%)
Circulaire 200	60,82
Circulaire 90	23,11
Circulaire 125	6,16
Circulaire 110	5,57
Autres ?	2,17
Autres	2,16

LE RÉSEAU

Le réseau de collecte des eaux usées se compose de conduite à écoulement gravitaire et de conduite de refoulement.

En 2018, le linéaire de canalisations est de 46,762 km.

Répartition par matériau



- Amiante ciment
- Pvc
- Autres

Matériau	Valeur (%)
Amiante ciment	63,50
Pvc	36,02
Autres	0,48



LE SERVICE AUX USAGERS

*Leur satisfaction au cœur de
nos préoccupations*



VOS BRANCHEMENTS

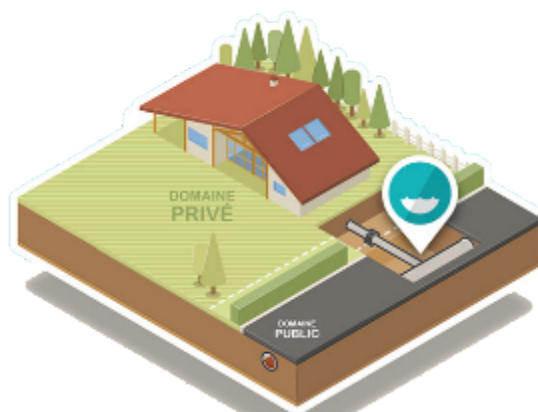
Pour mieux comprendre :

Le Branchement : Ensemble de canalisations et d'équipements reliant la partie publique du réseau de collecte d'eaux usées au réseau de collecte intérieur d'un client.

Le Client : Personne physique ou morale consommant de l'eau et ayant au moins un contrat-client le liant avec le service de distribution de l'eau.

Nombre de branchements	2017	2018	Evolution N/N-1
Total de la collectivité	1 170	1 176	0,5%

Cette répartition prend en compte les branchements en service (actif, en cours de modification, en cours de résiliation ou en attente de mise en service).



LES VOLUMES ASSUJETTIS À L'ASSAINISSEMENT

L'assiette d'assujettissement : La redevance assainissement est assise sur tous les volumes d'eau prélevés par les usagers que ce soit sur la distribution publique ou toute autre source ou puits privé. Les volumes suivants sont les volumes assujettis à l'assainissement après application des coefficients correcteurs.

Volumes assujettis à l'assainissement	2017	2018	Evolution
Total de la collectivité	104 728	107 495	2,64%



**BILAN DE L'ACTIVITE
DE CETTE ANNEE**

Un regard sur notre activité

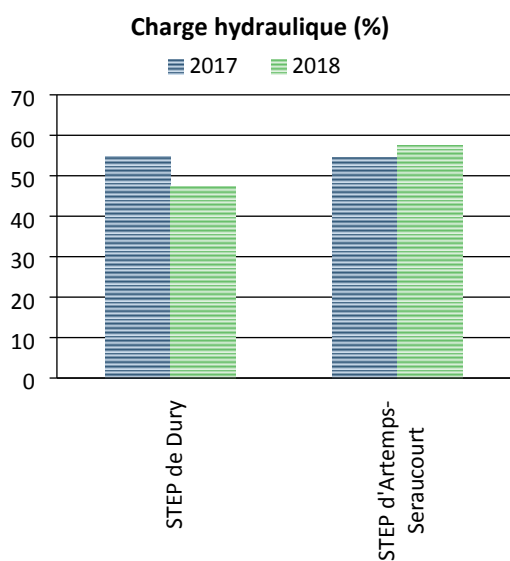
LE TRAITEMENT

EVOLUTION GÉNÉRALE

Evolution générale des charges entrantes (volumes et DBO5)

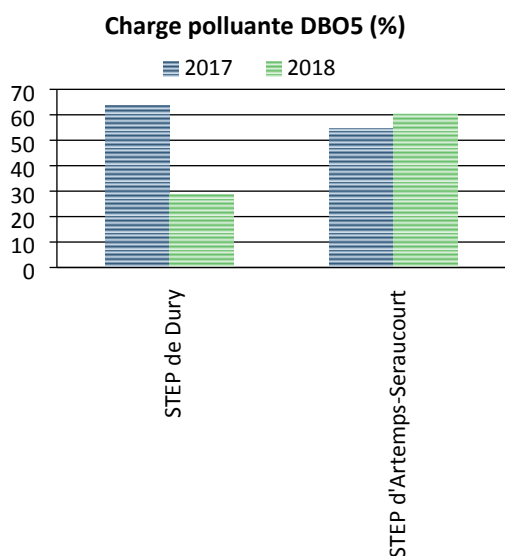
Charge hydraulique

	2017	2018
STEP d'Artemps-Seraucourt	54,49%	57,55%
STEP de Dury	54,82%	47,3%



Charge polluante : Volume entrant X concentration DBO5 par rapport capacité nominale

	2017	2018
STEP d'Artemps-Seraucourt	54,62%	60,7%
STEP de Dury	63,71%	28,73%



LES VOLUMES (EN M3)

Nom de l'installation	Situation du point mesuré	2017	2018
STEP d'Artemps-Seraucourt	Entrée	66 593	70 258
STEP d'Artemps-Seraucourt	Sortie	68 792	71 175
STEP de Dury	Entrée	38 626	39 373
STEP de Dury	Sortie	38 626	39 373

Les consommations électriques

Le tableau ci-après présente les consommations d'énergie sur l'ensemble du contrat au cours de l'exercice (Les consommations présentées ci-après sont basées sur la facturation du distributeur d'énergie) :

	2017	2018
Consommation en KWh	224 025	264 313



Les sous-produits : Graisse (en Kilogrammes)

	Destination	2017	2018
STEP de Dury	Graisses EST vers décharge	4 050	14 850

Les sous-produits : Refus Grille (en kg)

	Destination	2017	2018
STEP d'Artemps-Seraucourt	Refus dégr. PE vers décharge	7 896	7 560
STEP de Dury	Refus dégr. PE vers décharge	70	70

Les apports extérieurs (en kg)

		2017	2018
STEP d'Artemps-Seraucourt	Apport extérieur de boues (en kg de matière sèche)	18 381	7 701
STEP d'Artemps-Seraucourt	Apport extérieur de boues (en Kilogrammes)	1 876 630	947 000
STEP d'Artemps-Seraucourt	Apport extérieur de boues (en Mètre cube)	1 877	947
STEP d'Artemps-Seraucourt	Apport extérieur de boues (en Siccité en %)	12	10

Les boues et les sous-produits

Les boues sont des résidus produits par une station d'épuration des eaux usées. Il existe plusieurs types de boues d'épuration selon qu'elles proviennent des différents procédés de traitement des eaux usées (exemple : boue primaire, boue physico-chimique, boue biologique, boue mixte,...)



Production de boues (en tMS)

	2017	2018
STEP d'Artemps-Seraucourt	36,535	38,948
STEP de Dury	8,797	7,707

Evacuation des boues (en tMS)

	Destination	2017	2018
STEP d'Artemps-Seraucourt	Boues TE vers épandage	0	0
STEP de Dury	Boues sans trait. vers transit	8,797	7,707



**LA QUALITÉ DU
TRAITEMENT**

*La qualité du traitement,
notre priorité*



Pour mieux comprendre :

Suite à l'arrêté du 21 juillet 2015 concernant les systèmes de collecte et de traitement des eaux usées, nous présentons ci-dessous une évaluation de la conformité par l'exploitant en appliquant les règles de calcul définies dans la réglementation.

L'avis officiel émanant de la Police de l'eau n'est pas indiqué dans le présent rapport car il ne nous a pas été communiqué avant la réalisation de ce document. L'évaluation de la Police de l'eau doit être communiquée à la collectivité, à l'exploitant et à l'Agence de l'eau avant le 1er mai de l'année N+1.

Remarque : Pour les installations dont la capacité est inférieure à 30 kg de DBO5/j, le bilan de fonctionnement et les évaluations de conformité n'interviennent que tous les deux ans.

Ces évolutions réglementaires basées sur la capacité de traitement de l'installation et les conditions de fonctionnement peuvent expliquer des évolutions de conformité.

L'exploitant reste à votre disposition pour vous expliquer ces évolutions.

SYNTHÈSE DE LA CONFORMITÉ DES STEP

Nombre de bilans journaliers réalisés

STEP	2017	2018
STEP d'Artemps-Seraucourt	12	12
STEP de Dury	2	2



Conformité des stations d'épurations

STEP	2017	2018	Evaluation de la conformité par l'exploitant
STEP d'Artemps-Seraucourt	100%	100%	Conforme
STEP de Dury	100%	100%	Conforme

Le pourcentage de conformité est calculé en faisant le rapport entre le nombre de bilan(s) journalier(s) conforme(s) sur le nombre de bilan(s) réalisé(s).





8.

LES INDICATEURS DE PERFORMANCE
Garantir la performance de votre réseau



LES INDICATEURS DU MAIRE (IDM) ISSUS DU DECRET DU N° 2007-675 ET ARRETE DU 02 MAI 2007

Les indicateurs descriptifs du service de l'année 2018

Qualité des rejets

QUALITE DES REJETS			
P254.3 : Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	Charge DBO 5 (kg/j)	P206.3 : Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	Tonnes de matières sèches totales de boues évacuées
100	96,15	100%	7,707 tMS
Pourcentage de bilans sur 24H réalisés dans le cadre de l'autosurveillance conformes à la réglementation	Données de Consolidation		Données de Consolidation

QUALITE DES REJETS	
D202.0 : Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau des eaux usées	D203.1 : Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration
1	7,706 tMS
Nombre d'autorisations signées par la collectivité et transmises au délégataire.	Quantité de boues évacuées des ouvrages d'épuration.

Performance de réseau

PERFORMANCE DE RESEAU					
P202.2 : Indice de connaissance et de gestion patrimoniale de collecte des eaux usées	Linéaire de réseau de collecté eaux usées hors branchement situé à l'amont des stations d'épuration (y compris pluvial)	P255.3 : Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	Charge de DBO5 Collecté (estimée) (kg/j)	P201.1 : Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	Nombre de branchements desservis (raccordés/raccordables)
75	46,762	60	196	1176	1 176
Indice de 0 à 120 attribué selon la qualité des informations disponibles sur le réseau. Il est obtenu en faisant la somme des points	Données de consolidation		Charge de BDO5 Collecté (estimée) Données de consolidation	Nombre de branchements desservis (raccordés / raccordables) Il s'agit du quotient du nombre d'abonnés desservis par le service d'assainissement collectif sur le nombre potentiel d'abonnés de la zone relevant de ce service d'assainissement collectif. Cet indicateur n'est pas calculé par le délégataire, seul le nombre de branchement raccordé est ici indiqué.	Données de consolidation

PERFORMANCE DE RESEAU		
P253.2 : Taux moyen de renouvellement du réseau de collecte des eaux usées	Longueur cumulée du linéaire de canalisation renouvelé au cours des années N-4 à N (km)	Longueur du réseau de collecte au 31/12 (hors pluvial) (km)
0	0	46,762
Rapport du linéaire de réseau de collecte des eaux usées (hors branchement) renouvelé les 5 dernières années sur la longueur totale du réseau de collecte des eaux usées. Cet indicateur n'est pas calculé, seules les données élémentaires seront fournies.	Données de consolidation	Données de consolidation

PERFORMANCE DE RESEAU			
P251.1 : Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers	Nombre de demande d'indemnités déposées	P252.2 : Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage	Linéaire de réseau de collecte eaux usées, hors branchements situés à l'amont des stations d'épuration (y compris le pluvial)
-	-	-	46,762
	Données de consolidation	Nombre de points noirs pour 100 km	Données de consolidation



Service à l'utilisateur

SERVICE A L'USAGER		
D201.0 : Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	D204.0 : Prix TTC du service d'assainissement collectif au m ³ pour 120 m ³ au 01/01/N+1 (€)	D204.0 : Prix TTC du service d'assainissement collectif au m ³ pour 120 m ³ au 01/01/N (€)
2 908	3,1	3,1

SERVICE A L'USAGER				
P257.0 : Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente, service de l'assainissement collectif	Montant des impayés au 31/12/2018	Chiffre d'affaire TTC facturé N-1 (hors travaux) (€)	P258.1 : Taux de réclamations du service de l'assainissement pour 1000 ab	Nombre d'abonnés raccordés
1,77	3771,09	212 662	0	1 176
Taux d'impayés au 31/12/ N sur les factures émises au titre de l'année N-1 (N étant l'année du RAD)	Données de consolidation.	Données de consolidation		Données de consolidation

SOLIDARITE		
P207.0 : Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité du service de l'assainissement collectif (€)	Volume facturé (m ³)	Montants en Euros des abandons de créances
265,37	107 495	265,37
	Données de consolidation	Données de consolidation



**LES INTERVENTIONS
RÉALISÉES**

*Préserver et moderniser
votre patrimoine*

LES INTERVENTIONS D'EXPLOITATION

Les opérations d'hydrocurage du réseau

Afin d'assurer la continuité de l'écoulement des effluents, d'anticiper et d'éviter les désobstructions d'urgence, SAUR assure des campagnes préventives d'hydrocurage des canalisations et ouvrages annexes (avaloirs, postes etc.)

Les passages caméra

Il s'agit des opérations d'inspection télévisée des réseaux d'assainissement. Elles se font après curage au moyen d'un robot équipé d'une caméra vidéo. Elles permettent de contrôler l'état du réseau et d'y déceler divers désordres (racines, casse circulaire, ovalisation, branchement pénétrant, problème de joint, contre pentes, etc.). Ces désordres peuvent être à l'origine de problèmes de bouchage, d'eaux parasites etc.



	2018
Hydrocurage préventif (ml)	3 447
Passage caméra	120,7
Hydrocurage ponctuel réseau/branchements (nombre)	2
Nettoyage postes de relevage (nombre)	36

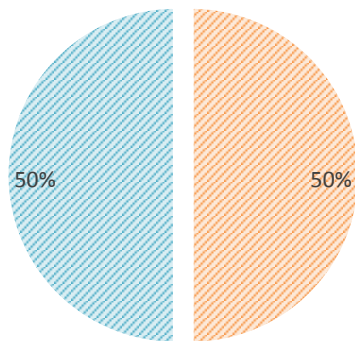




LES INTERVENTIONS DE MAINTENANCE

Il s'agit des opérations de maintenance permettant de maintenir ou de rétablir un groupe fonctionnel, équipement, matériel, dans un état donné ou de lui restituer des caractéristiques de fonctionnement spécifiées.

	2017	2018
Entretien niveau 2	21	29
Contrôles réglementaires	30	29



■ Entretien Nv 2
 ■ Contrôles réglementaires



Entretien niveau 1 : désigne les opérations de maintenance préventive et / ou corrective **simples** (réglages, remplacement de consommables, graissages)

Entretien niveau 2 : désigne les opérations de maintenance préventive et / ou corrective de **complexité moyenne** (rénovation, réparations importantes réalisées en ateliers spécialisés, remplacement d'équipements ou sous équipements).

Pour mieux comprendre :

Ces interventions peuvent être soit de nature :

- Curative : opération faisant suite à un dysfonctionnement ou à une panne
- Préventives : opération réalisée lors du fonctionnement normal d'un équipement afin d'assurer la **continuité de ses** caractéristiques de marche et d'éviter l'occurrence d'une panne.

Type	2017	2018
Curatif	21	28
Préventif	-	1

Contrôles réglementaires : ils permettent de vérifier la conformité des installations ci-dessous afin de garantir la sécurité du personnel :

- Installations électriques
- Systèmes de levage
- Ballons anti-béliers

Contrôles métrologiques : ils permettent de vérifier la justesse des appareils de mesures (débitmètres, préleveurs entrée / sortie STEP, échelles de mesure hauteurs) afin d'assurer et contrôler la fiabilité des données récoltées





10.

LES PROPOSITIONS
D'AMÉLIORATION
*Améliorer votre
patrimoine, une priorité*



Localisation	Proposition	Délai
Commentaire général	Les postes ne sont pas équipés d'anti-chute.	Moyen terme
Commentaire général	les trappes des postes Moulin, écluse, Cogny sont dégradés et non adaptés pour le passage de véhicules, ainsi que la cuve de sulfate de fer du poste Brouchy à Eaucourt.	Moyen terme
STEP de Dury	Le chemin d'accès à la step de Dury devrait être remis en état.	Moyen terme
STEP de Dury	STEP Dury Réhabilitation de la STEP de Dury (avant-projet transmis au syndicat	Moyen terme





11.

LE CARE
*Le compte rendu financier
sur l'année d'exercice*

SAUR

20/05/2019

**COMPTE ANNUEL DE RESULTAT DE L'EXPLOITATION
ANNEE 2018**

(en application du décret du 14 mars 2005)

GESTION DU SERVICE ASSAINISSEMENT

Région **NORD IDF NORMANDIE**
 Centre **PICARDIE & NORD**
 Département **AISNE**
 Collectivité **SD VALLEE DE LA SOMME AST**

LIBELLE	En milliers d'Euros	Année 2017	Année 2018	Ecart en %
PRODUITS		317,6	301,5	-5,1
Exploitation du service		204,4	206,0	
Collectivités et autres organismes publics (estimations)		103,0	91,0	
Travaux attribués à titre exclusif		10,2	4,5	
CHARGES		288,8	263,5	-8,8
Personnel		25,0	23,1	
Energie électrique		26,8	25,8	
Produits de traitement		2,6	6,2	
Analyses		3,4	2,3	
Sous-traitance, matières et fournitures		40,2	36,0	
Impôts locaux, taxes et redevances contractuelles (1)		7,0	6,4	
Autres dépenses d'exploitation		15,4	5,2	
- Télécommunications, poste et télégestion		1,3	1,3	
- Engins et véhicules		3,1	3,0	
- Informatique		5,3	5,7	
- Assurances		0,6	0,6	
- Locaux		3,8	5,4	
- Divers		1,3	-10,9	
Frais de contrôle		4,0	4,1	
Contribution des services centraux et recherche		22,2	22,3	
Collectivités et autres organismes publics (estimations)		103,0	91,0	
- Part collectivité		83,0	73,0	
- Autres organismes publics		20,0	18,0	
Charges relatives aux renouvellements		32,9	32,8	
- Pour garantie de continuité du service		11,0	10,6	
- Fonds contractuel		21,9	22,2	
Charges relatives investissements du domaine privé		3,9	4,1	
Pertes sur créances irrécouvrables & contentieux		2,4	4,1	
RESULTAT AVANT IMPOT		28,8	38,0	32,0
Impôt sur les Sociétés (calcul normatif)		9,9	13,0	
RESULTAT		18,9	25,0	32,3

(1) Si Impôts locaux, taxes et redevances contractuelles : y compris redevance domaniale: département, région, Etat et redevance d'occupation du domaine public de la collectivité.

Conforme à la circulaire FP2E du 31/01/2006
 Réf. 110-011004-025001-02 2018120

(2) Si Annuités emprunt collectivité prises en charge : comprennent: annuités d'emprunt, amortissements droits d'exploitation et charges financières contractuelles.

Validé le 20/05/2019



12.

LE PATRIMOINE DE SERVICE

Votre patrimoine sous surveillance



LES INSTALLATIONS

Les stations d'épuration

	Date de mise en service	Capacité nominale (en eq.Hab)	Nature de l'effluent	Description	Télesurveillance	Groupe électrogène	Commune
STEP de Dury	1990	1 100	Domestique séparatif	Boues activées très faible charge	Oui	Non	DURY
STEP d'Artemps-Seraucourt	2010	2 160	Domestique séparatif	Boues activées	Oui	Non	SERAUCOURT-LE-GRAND

Les postes de relevage

Commune	Libellé	Capacité nominale	Année de mise en service	Télesurveillance	Groupe électrogène
-	STEP de Dury	-	-	Non	Non
ARTEMPS	PR Canal - Artemps	-	-	Oui	Non
ARTEMPS	PR Tugny - Artemps	-	-	Non	Non
BRAY-SAINT-CHRISTOPHE	PR Avesne - Bray-Saint-Christophe	-	-	Non	Non
DALLON	PR Fontaine -Dallon	-	-	Oui	Non
DALLON	PR Hameau de la maison Rouge - Dallon	-	-	Non	Non
DALLON	PR Place - Dallon	-	-	Oui	Non
DURY	PR Alva - Dury	-	-	Oui	Non
DURY	PR Monchel - Dury	-	-	Oui	Non
FONTAINE-LES-CLERCS	PR Place - Fontaine-les-Clercs	-	-	Oui	Non
HAPPENCOURT	PR Grande Rue - Happencourt	-	-	Oui	Non
OLLEZY	PR Cailloux - Ollezy	-	-	Non	Non
OLLEZY	PR Mulquiniers - Ollezy	-	-	Oui	Non
OLLEZY	PR Renon - Ollezy	-	-	Non	Non
SERAUCOURT-LE-GRAND	PR Berlique - Seraucourt-le-Grand	-	-	Oui	Non
SERAUCOURT-LE-GRAND	PR Cogne - Seraucourt-le-Grand	-	-	Oui	Non
SERAUCOURT-LE-GRAND	PR Ecluse - Seraucourt-le-Grand	-	-	Oui	Non
SERAUCOURT-LE-GRAND	PR Grenouillère - Seraucourt-le-Grand	-	-	Non	Non
SERAUCOURT-LE-GRAND	PR Moulin - Seraucourt-le-Grand	-	-	Oui	Non
SOMMETTE-EAUCOURT	PR Brouchy - Sommette-Eaucourt	-	-	Oui	Non
SOMMETTE-EAUCOURT	PR Moulin Sommette - Sommette-Eaucourt	-	-	Oui	Non
TUGNY-ET-PONT	PR Brusles - Tugny-et-Pont	-	-	Non	Non
TUGNY-ET-PONT	PR Canal - Tugny-et-Pont	-	-	Oui	Non
TUGNY-ET-PONT	PR Pont - Tugny-et-Pont	-	-	Non	Non
TUGNY-ET-PONT	PR Prés - Tugny-et-Pont	-	-	Oui	Non
TUGNY-ET-PONT	PR Privé 1 - Tugny-et-Pont	-	-	Non	Non
TUGNY-ET-PONT	PR Privé 2 - Tugny-et-Pont	-	-	Non	Non
TUGNY-ET-PONT	PR Route de Kaisne - Tugny-et-Pont	-	-	Non	Non





LE RÉSEAU

Le réseau se constitue des équipements publics (canalisations et ouvrages annexes) acheminant, de manière gravitaire ou sous pression, les eaux usées issues des habitations jusqu'aux stations de traitement et les eaux pluviales jusqu'au milieu récepteur. Il ne comprend pas les branchements.

Le réseau de collecte des eaux usées se compose de conduites à écoulement gravitaire et de conduites de refoulement. En 2018, le linéaire de canalisations eaux usées (hors pluvial) est de 46,762 km.

Répartition par diamètre et matériau

Matériau	Diamètre (mm)	Longueur (ml)	Type	Fonction
Amiante ciment	Autres ?	532,88	Gravitaire	Eaux usées
Amiante ciment	Circulaire ?	56,53	Gravitaire	Eaux usées
Amiante ciment	Circulaire 150	577,09	Gravitaire	Eaux usées
Amiante ciment	Circulaire 200	27727,5	Gravitaire	Eaux usées
Amiante ciment	Circulaire 300	112,95	Gravitaire	Eaux usées
Amiante ciment	Circulaire 500	49,4	Gravitaire	Eaux usées
Autres	Circulaire 200	232,17	Gravitaire	Eaux usées
Pvc	Circulaire 200	482,03	Gravitaire	Eaux usées
Amiante ciment	Autres ?	482,18	Refoulement	Eaux usées
Amiante ciment	Circulaire ?	11,69	Refoulement	Eaux usées
Amiante ciment	Circulaire 110	542,79	Refoulement	Eaux usées
Amiante ciment	Circulaire 125	323,25	Refoulement	Eaux usées
Amiante ciment	Circulaire 75	65,93	Refoulement	Eaux usées
Amiante ciment	Circulaire 80	136,64	Refoulement	Eaux usées
Pvc	Circulaire 110	2063,81	Refoulement	Eaux usées
Pvc	Circulaire 125	2557,09	Refoulement	Eaux usées
Pvc	Circulaire 90	10807,69	Refoulement	Eaux usées
Total		46761,62		

Les équipements de réseau.

Type d'équipement	Nombre
Té de curage	1
Vanne	3
Ventouse	9
Vidange	6
Tampons	661



CONSOMMATION D'ÉNERGIE

Consommation électrique en kWh	2016	2017	2018
PR Alva - Dury	2 300	2 240	2 286
PR Avesne - Bray-Saint-Christophe	1 210	1 057	894
PR Berlique - Seraucourt-le-Grand	1 239	1 232	1 091
PR Brouchy - Sommette-Eaucourt	733	1 439	4 966
PR Brusles - Tugny-et-Pont	398	281	346
PR Cailloux - Ollezy	1 110	273	774
PR Canal - Artemps	14 580	4 431	19 220
PR Canal - Tugny-et-Pont	115	127	105
PR Cogny - Seraucourt-le-Grand	6 500	3 468	4 190
PR Ecluse - Seraucourt-le-Grand	14 812	11 706	13 831
PR Fontaine -Dallon	3 953	3 532	3 729
PR Grande Rue - Happencourt	1 410	1 777	1 820
PR Grenouillère - Seraucourt-le-Grand	- 179	176	222
PR Hameau de la maison Rouge - Dallon	- 2 471	355	528
PR Monchel - Dury	668	579	489
PR Moulin - Seraucourt-le-Grand	4 128	3 515	3 845
PR Moulin Sommette - Sommette-Eaucourt	2 834	2 921	5 692
PR Mulquiniers - Ollezy	3 374	4 549	2 310
PR Place - Dallon	3 617	3 286	3 440
PR Place - Fontaine-les-Clercs	11 474	10 628	8 478
PR Prés - Tugny-et-Pont	10 374	13 386	13 829
PR Privé 1 - Tugny-et-Pont	947	581	621
PR Privé 2 - Tugny-et-Pont	89	80	18
PR Renon - Ollezy	34	39	377
PR Route de Kaisne - Tugny-et-Pont	1 155	1 232	1 231
PR Tugny - Artemps	- 196	985	367
STEP d'Artemps-Seraucourt	87 577	115 158	134 862
STEP de Dury	45 580	34 992	34 752
Total	217 365	224 025	264 313

Les consommations présentées ci-dessus sont basées sur la facturation du distributeur d'énergie.



13.

LE SERVICE AUX USAGERS

*Leur satisfaction au cœur de
nos préoccupations*



LA GESTION CLIENTÈLE

Les branchements par commune

	2015	2016	2017	2018	Evolution
ARTEMPS	138	140	142	144	1,4%
BRAY-SAINT-CHRISTOPHE	30	30	32	32	0%
DALLON	159	161	160	162	1,3%
DURY	91	91	91	91	0%
FONTAINE-LES-CLERCS	110	110	111	110	-0,9%
HAPPENCOURT	59	64	63	66	4,8%
OLLEZY	74	73	75	76	1,3%
SERAUCOURT-LE-GRAND	298	297	305	305	0%
SOMMETTE-EAUCOURT	76	74	75	72	-4%
TUGNY-ET-PONT	115	116	116	118	1,7%
Total	1 150	1 156	1 170	1 176	0,51%

Les clients par commune

	2015	2016	2017	2018	Evolution
ARTEMPS	138	140	141	143	1,4%
BRAY-SAINT-CHRISTOPHE	30	30	32	32	0%
DALLON	158	160	160	162	1,3%
DURY	91	91	91	91	0%
FONTAINE-LES-CLERCS	110	110	111	110	-0,9%
HAPPENCOURT	59	64	63	66	4,8%
OLLEZY	74	73	75	76	1,3%
SERAUCOURT-LE-GRAND	297	296	301	301	0%
SOMMETTE-EAUCOURT	76	74	75	72	-4%
TUGNY-ET-PONT	114	116	116	118	1,7%
Total	1 147	1 154	1 165	1 171	0,52%

Les volumes consommés par commune

	2015	2016	2017	2018	Evolution
ARTEMPS	9 446	11 919	12 420	12 057	-2,9%
BRAY-SAINT-CHRISTOPHE	1 729	2 160	1 924	2 197	14,2%
DALLON	11 090	12 459	12 366	13 673	10,6%
DURY	6 938	8 336	7 593	8 881	17%
FONTAINE-LES-CLERCS	15 265	16 696	16 216	17 499	7,9%
HAPPENCOURT	5 150	4 370	4 609	4 947	7,3%
OLLEZY	5 263	5 909	5 921	6 057	2,3%
SERAUCOURT-LE-GRAND	23 048	25 398	26 059	28 164	8,1%
SOMMETTE-EAUCOURT	4 991	5 262	4 874	5 191	6,5%
TUGNY-ET-PONT	8 053	9 510	12 746	8 829	-30,7%
Total	90 973	102 019	104 728	107 495	2,64%





Les consommations par tranche

Les branchements par tranche

Commune	2018	Particuliers et autres		
		Dont < 200 m ³ / an (tranche 1)	Dont 200 < conso < 6000 m ³ /an (tranche 2)	Dont > 6000 m ³ /an (tranche 3)
ARTEMPS	144	139	5	0
BRAY-SAINT-CHRISTOPHE	32	0	0	-
DALLON	162	160	2	0
DURY	91	86	5	0
FONTAINE-LES-CLERCS	110	106	3	1
HAPPENCOURT	66	0	0	-
OLLEZY	76	73	3	0
SERAUCOURT-LE-GRAND	305	291	14	0
SOMMETTE-EAUCOURT	72	70	2	0
TUGNY-ET-PONT	118	115	3	0
Repartition (%)	-	96,77	3,15	0,09
Total	1 176	1 138	37	1

Les volumes consommés par tranche

Commune	2018	Particuliers et autres		
		Dont < 200 m ³ / an (tranche 1)	Dont 200 < conso < 6000 m ³ /an (tranche 2)	Dont > 6000 m ³ /an (tranche 3)
ARTEMPS	12 057	10 821	1 236	0
BRAY-SAINT-CHRISTOPHE	2 197	0	0	-
DALLON	13 673	12 984	689	0
DURY	8 881	6 315	2 566	0
FONTAINE-LES-CLERCS	17 499	7 635	838	9 026
HAPPENCOURT	4 947	0	0	-
OLLEZY	6 057	5 298	759	0
SERAUCOURT-LE-GRAND	28 164	20 481	7 683	0
SOMMETTE-EAUCOURT	5 191	4 631	560	0
TUGNY-ET-PONT	8 829	8 001	828	0
Total de la collectivité	107 495	83 310	15 159	9 026
Consommation moyenne par TYPE de branchement	91,41	73,21	409,7	9 026



LA FACTURE 120 M3

Vos Contacts :

Accueil : ZA du Champ des Lavoirs
à VERMAND
Du lundi au vendredi de 9h à 12h
et sur RDV de 13h30 à 16h30

Téléphone : 03 60 56 40 00

Du lundi au vendredi de 8h à 18h,

Dépannage 24h/24 : 03 60 56 40 08 (prix d'un appel local)

SPECIMEN
01 Janvier 2019

Courrier : TSA 41160
92894 NANTERRE CEDEX 09

Référence à rappeler

11

DESTINATAIRE
DE LA FACTURE

NOM DU CLIENT

Collecte et traitement des eaux usées :

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SAINT-QUENTINOIS

Ce document est une simulation de facture.

Cette simulation a été menée pour une consommation de 120 m3.

Abonnement TTC	79,05 €
Consommation TTC	293,17 €
Total facture TTC	372,22 €
	372,22 €

soit 0,0024 €/Litre

SAUR SAS au capital de 101529000 € RCS Nanterre 339379984 Siège Social 11 Chemin de Bretagne 92130 ISSY LES MOULINEAUX TVA Intracommunautaire n° FR28339379984-NAF 3600
Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion de votre dossier client. Conformément aux articles 39 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée en 2004 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous bénéficiez d'un droit d'accès et le cas échéant d'un droit de rectification ou suppression des informations vous concernant en vous adressant à SAUR, 1 rue Antoine Lavoisier, Guyancourt. Toute information communiquée à SAUR dans le cadre d'un courrier ou par le site internet sera conservée.

A NE PAS PAYER

SPECIMEN

A NE PAS PAYER



BRANCHEMENT	COMPTEUR					Consommation m3	Information
	Numéro	Diamètre					
ARTEMPS						120	Conso. simulée
TOTAL CONSOMMATION						120	

SPECIMEN		FACTURE N° Simulation		Tranche	Quantité	Prix / U	Consommation	Abonnement	TVA
Collecte et traitement des eaux usées	313,18 € HT	344,50 € TTC		m3	m3	€ HT	€ HT	€ HT	%
Abonnement part Syndicale		Année 2019						20,00	10,00
Abonnement Part SAUR		Année 2019						51,86	10,00
Consommation Part Syndicale		Année 2019			120	0,5000	60,00		10,00
Consommation Part SAUR		Année 2019			120	1,5110	181,32		10,00

		Tranche	Quantité	Prix / U	Consommation	Abonnement	TVA
Organismes publics	25,20 € HT	27,72 € TTC	m3	m3	€ HT	€ HT	%
Modernisation des Réseaux (Agence de l'Eau)		Année 2019		120	0,2100	25,20	10,00

Total Facture	372,22 € TTC
----------------------	---------------------

HT soumis à TVA : 338,38 €
TVA sur les débits : 33,84 €

ABONNEMENT

Montant indépendant de la consommation correspondant à la mise à disposition des services et destiné à couvrir des charges fixes.

CONSOMMATION

Volume en m³ enregistré par le compteur entre deux relevés. Lorsqu'il n'a pas été possible de relever le compteur, la consommation peut être estimée. La consommation eau constitue la base de calcul de la collecte et du traitement des eaux usées.

Conformément à l'article L 441-3 du Code de Commerce, il sera appliqué à tout professionnel en situation de retard de paiement une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement.

ORGANISMES PUBLICS

Les Agences De l'Eau sont des établissements publics de l'Etat et ont pour mission de lutter contre les pollutions, gérer les ressources en eau et préserver les milieux aquatiques.

La taxe intitulée **Voies navigables de France** concerne les communes qui prélèvent ou rejettent de l'eau dans une voie navigable.





Vos Contacts :

Accueil : ZA du Champ des Lavois
à VERMAND
Du lundi au vendredi de 9h à 12h
et sur RDV de 13h30 à 16h30

Téléphone : 03 60 56 40 00
Du lundi au vendredi de 8h à 18h,

Dépannage 24h/24 : 03 60 56 40 08 (prix d'un appel local)

SPECIMEN
01 Janvier 2018

Courrier : TSA 41160
92894 NANTERRE CEDEX 09

Référence à rappeler

11

**DESTINATAIRE
DE LA FACTURE**

NOM DU CLIENT

Collecte et traitement des eaux usées :

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SAINT-QUENTINOIS

Ce document est une simulation de facture.

Cette simulation a été menée pour une consommation de 120 m3.

Abonnement TTC	77,42 €	
Consommation TTC	294,84 €	soit 0,0025 €/Litre
Total facture TTC	372,26 €	
		372,26 €

SAUR SAS au capital de 101529000 € RCS Nanterre 339379984 Siège Social 11 Chemin de Bretagne 92130 ISSY LES MOULINEAUX TVA Intracommunautaire n° FR28339379984-NAF 3600
Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion de votre dossier client. Conformément aux articles 39 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée en 2004 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous bénéficiez d'un droit d'accès et le cas échéant d'un droit de rectification ou suppression des informations vous concernant en vous adressant à SAUR, 1 rue Antoine Lavoisier, Guyancourt. Toute information communiquée à SAUR dans le cadre d'un courrier ou par le site internet sera conservée.

A NE PAS PAYER

SPECIMEN

A NE PAS PAYER





BRANCHEMENT	COMPTEUR					Consommation m3	Information
	Numéro	Diamètre					
ARTEMPS						120	Conso. simulée
TOTAL CONSOMMATION						120	

SPECIMEN		FACTURE N° Simulation		Tranche	Quantité	Prix / U	Consommation	Abonnement	TVA
Collecte et traitement des eaux usées	306,50 € HT	337,15 € TTC		m3	m3	€ HT	€ HT	€ HT	%
Abonnement part Syndicale		Année 2018						20,00	10,00
Abonnement Part SAUR		Année 2018						50,38	10,00
Consommation Part Syndicale		Année 2018			120	0,5000	60,00		10,00
Consommation Part SAUR		Année 2018			120	1,4677	176,12		10,00

		Tranche	Quantité	Prix / U	Consommation	Abonnement	TVA
Organismes publics	31,92 € HT	35,11 € TTC	m3	m3	€ HT	€ HT	%
Modernisation des Réseaux (Agence de l'Eau)		Année 2018		120	0,2660	31,92	10,00

Total Facture	372,26 € TTC
----------------------	---------------------

HT soumis à TVA : 338,42 €
TVA sur les débits : 33,84 €

ABONNEMENT

Montant indépendant de la consommation correspondant à la mise à disposition des services et destiné à couvrir des charges fixes.

CONSOMMATION

Volume en m³ enregistré par le compteur entre deux relevés. Lorsqu'il n'a pas été possible de relever le compteur, la consommation peut être estimée. La consommation eau constitue la base de calcul de la collecte et du traitement des eaux usées.

ORGANISMES PUBLICS

Les Agences De l'Eau sont des établissements publics de l'Etat et ont pour mission de lutter contre les pollutions, gérer les ressources en eau et préserver les milieux aquatiques.

La taxe intitulée **Voies navigables de France** concerne les communes qui prélèvent ou rejettent de l'eau dans une voie navigable.

Conformément à l'article L 441-3 du Code de Commerce, il sera appliqué à tout professionnel en situation de retard de paiement une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement.





NOTE DE CALCUL DE RÉVISION DU PRIX DE L'EAU ET FACTURES 120 M

Note de calcul de révision du prix

Date : 09/03/2019							
SAUR							
Partenaire : COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SAINT-QUENTINOIS							
Référence contrat : 025001/02							
Produit : Assainissement	Type de contrat : Affermage						
Type d'encadrement : Société							
Part SAUR							
Redevance : Abonnement part SAUR							
Date d'actualisation : 08/11/2018							
K : 1,0372							
Prix (HT) à compter du 01/01/2019							
Devise : Euro							
Prix révisé = [K=1,0372] * Prix de base							
Détermination du coefficient résultant de la formule de variation des prix							
Formule de révision : $0.15 + 0.26 \times \text{ICHTE} / \text{ICHTE}_0 + 0.29 \times \text{FSD2} / \text{FSD2}_0 + 0.15 \times \text{TP10a} / \text{TP10a}_0 + 0.15 \times 1653963 / 1653963_0$							
Contrat K = $0.15 + 0.26 \times \text{ICHTE} / \text{ICHTE}_0 + 0.29 \times \text{FSD2} / \text{FSD2}_0 + 0.15 \times \text{TP10a} / \text{TP10a}_0 + 0.15 \times 1653963 / 1653963_0$							
Applications des indices : Valeur connue							
K intermédiaire : 1,0372							
Valeurs de base des paramètres utilisés							
Valeurs actualisées au 01/11/2018							
Indice	Valeur de base	Date application	Date publication	Ref. publication	Durée	Racc.	Valeur actualisée
ICHTE	COÛT HORAIRE DU TRAVAIL - PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU	01/06/2018	10/10/2018	SITE INTERNET INSEE			112,20000
FSD2	FRAIS ET SERVICES DIVERS (REMPLACEMENT PSDB,C,T)	01/08/2018	05/10/2018	MTPB 5997			131,40000
TP10a	CANALISATIONS, EGOUTS, ASST, ADDUCTEAU AVEC TUYAUX						138,69492
1653963	Substitué avec coeff. 1,2701 par TP 10A 2010	01/07/2018	19/10/2018	MTPB 5999		1,2701	109,20000
	HES CREUSES BASE 2010						129,17644
	Substitué avec coeff. 1,1722 par 010534763	01/06/2018	26/10/2018	SITE INTERNET INSEE		1,1722	110,20000



Détail du calcul du coefficient de variation

Résultat=0,15+0,26xICHTE/ICHTEo+0,29xFSD2/FSD2o+0,15xTP10a/TP10ao+0,15x1653963/1653963o			
.	0,15		0,15000
.	+ 0,26	x 112,2 / 107,7	+ 0,27086
.	+ 0,29	x 131,4 / 125,6	+ 0,30339
.	+ 0,15	x 138,69492 / 135,8	+ 0,15320
.	+ 0,15	x 129,17644 / 121,3	+ 0,15974
.			=====
.			1,03719

K définitif : 1,0372
CRITERES TARIFAIRES

n.r. = non assujetti à la redevance	Tranches					
	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé
Valeur	50,00	51,86				
Critère						



SAUR**Partenaire : COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SAINT-QUENTINOIS****Référence contrat : 025001/02**

Produit : Assainissement	Type de contrat : Affrètement	Type d'encaissement : Société
Part SAUR		
Redevance : Consommation part SAUR		
Devise : Euro		
Date d'actualisation : 08/11/2018		
K : 1,0372		
Prix révisé = [K=1,0372] * Prix de base		

Détermination du coefficient résultant de la formule de variation des prixFormule de révision : $0,15 + 0,26 \times \text{ICHTE} / \text{ICHTE}_0 + 0,29 \times \text{FSD2} / \text{FSD2}_0 + 0,15 \times \text{TP10a} / \text{TP10a}_0 + 0,15 \times \text{I653963} / \text{I653963}_0$ Contrat K = $0,15 + 0,26 \times \text{ICHTE} / \text{ICHTE}_0 + 0,29 \times \text{FSD2} / \text{FSD2}_0 + 0,15 \times \text{TP10a} / \text{TP10a}_0 + 0,15 \times \text{I653963} / \text{I653963}_0$

Applications des indices : Valeur connue

K intermédiaire : 1,0372

Valeurs de base des paramètres utilisés		Valeurs actualisées au 01/11/2018						
Indice	Description	Valeur de base	Date application	Date publication	Réf. publication	Durée	Racc.	Valeur actualisée
ICHTE	COUT HORAIRE DU TRAVAIL - PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU	107,70000	01/06/2018	10/10/2018	SITE INTERNET INSEE			112,20000
FSD2	FRAIS ET SERVICES DIVERS (REMPLACEMENT PSDB, C, T)	125,60000	01/08/2018	05/10/2018	MTPB 5997			131,40000
TP10a	CANALISATIONS, EGOUTS, ASST, ADDUCTEAU AVEC TUYAUX	135,80000						138,69492
I653963	Substitué avec coeff. 1,2701 par TP10A2010	TP10A2010	01/07/2018	19/10/2018	MTPB 5999		1,2701	109,20000
	IP - ELECTRICITE TARIF BLEU PROFESSIONNEL HES CREUSES BASE 2010	121,30000						129,17644
	Substitué avec coeff. 1,1722 par 010534763	010534763	01/06/2018	26/10/2018	SITE INTERNET INSEE		1,1722	110,20000



Détail du calcul du coefficient de variation

Résultat=0,15+0,26xICHTE/ICHTEo+0,29xFSD2/FSD2o+0,15xTP10a/TP10ao+0,15x1653963/1653963o				
-	0,15			0,15000
-	+ 0,26	x	112,2 / 107,7	+ 0,27086
-	+ 0,29	x	131,4 / 125,6	+ 0,30339
-	+ 0,15	x	138,69492 / 135,8	+ 0,15320
-	+ 0,15	x	129,17644 / 121,3	+ 0,15974
-				=====
-				1,03719

K définitif : 1,0372
CRITERES TARIFAIRES

n.r. = non assujetti à la redevance

Critère	Tranches					
	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé
Valeur	1,4568	1,5110				





14.

LES INDICATEURS DE PERFORMANCE

Garantir la performance de votre réseau



LISTE DES DONNÉES NÉCESSAIRE À L'ÉTABLISSEMENT DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DE SERVICE :

Description du contrat
SYNDICAT D'ADDUCTION D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT DE LA VALLEE DE LA SOMME
début contrat : 16/01/2015 fin contrat : 15/01/2027
D202.0 Nombre d'arrêtés d'autorisation de déversement : 1
D201.0 Estimation de la population desservie par le service public dans le périmètre du contrat : 2 908 hab

Caractéristiques techniques du service			
Libellé		2018	Commentaire
Données clientèle			
VP.068	Volume assujettis à l'assainissement	107 495	
VP.056	Nombre d'abonnés total	1 176	
	Nombre de branchements assainissement (raccordé/raccordable)	1 176	
P.207	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond solidarité	265,37	
VP.023	Nombre d'inondations dans les locaux des usagers	0	
Indicateurs de performance			
P203.3	Conformité de la collecte des effluents		Cet indicateur s'obtient auprès des services de la DDT.
P204.3	Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées		Cet indicateur s'obtient auprès des services de la DDT.
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration		Cet indicateur s'obtient auprès des services de la DDT.
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%	
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eaux usées en % selon les informations en notre possession	0	
VP.140	Linéaire de réseau renouvelé au cours des cinq dernières années (quel que soit le financeur)	0	Selon les informations en notre possession
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux	75	
VP.250	Existence d'un plan du réseau de collecte des eaux usées au 31/12	OUI	
VP.251	Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux	OUI	
VP.252	Existence d'un inventaire des réseaux	OUI	
VP.253	Pourcentage de linéaire de réseau eaux usées avec diamètre / matériau renseigné au 31/12	97,19%	
VP.254	Mise à jour annuelle de l'inventaire des réseaux	OUI	
VP.255	Pourcentage de linéaire de réseau eaux usées avec âge renseigné au 31/12	98,75%	
VP.256	Pourcentage de linéaire de réseau eaux usées avec altimétrie renseigné au 31/12	0%	
VP.257	Localisation et description des ouvrages annexes et des servitudes du réseau d'eaux usées	OUI	
VP.258	Existence et mise à jour annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques	OUI	
VP.259	Mention du nombre de branchements pour chaque tronçon du réseau	NON	
VP.260	Localisation et identification complète des interventions sur le réseau d'eaux usées	OUI	
VP.261	Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau	NON	
VP.262	Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de travaux et de	NON	



	renouvellement		
VP.023	Nombre d'inondations dans les locaux de l'utilisateur	-	
VP.199	Linéaire de réseaux de collecte unitaires (hors branchements)	-	
VP.200	Linéaire de réseaux de collecte séparatifs eaux usées (hors branchements)	46,762	
VP.077	Linéaire de réseau hors branchements (kml)	46,762	
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	60	
VP.158	Identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejet potentiels aux milieux récepteurs (réseaux de collecte des eaux usées non raccordés, déversoirs d'orage, trop pleins de postes de refoulement)	OUI	
VP.159	Évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet (population raccordée et charges polluantes des établissements industriels raccordés)	OUI	
VP.160	Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mise en œuvre de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement	OUI	
VP.161	Réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet, suivant les prescriptions définies par l'arrêté du 22 décembre 1994	NON	
VP.162	Réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration	NON	
VP.163	Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur	OUI	
VP.164	Évolution de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur	NON	
VP.165	Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	OUI	

Données exploitation			
STEP d'Artemps-Seraucourt			
	Charge nominale en DBO5 en équivalent habitant	2 160	
D203.0	Boues évacuées en tMS	0	
VP.176	Charge entrante en DBO5	-	
VP.210	Nombre de bilans sur 24h réalisés dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire conformes	12	
VP.211	Nombre de bilans sur 24h réalisés dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire	12	

Données exploitation			
STEP de Dury			
	Charge nominale en DBO5 en équivalent habitant	1 100	
D203.0	Boues évacuées en tMS	7,707	
VP.176	Charge entrante en DBO5	-	
VP.210	Nombre de bilans sur 24h réalisés dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire conformes	2	
VP.211	Nombre de bilans sur 24h réalisés dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire	2	





Patrimoine			
	Linéaire de réseau eaux usées à l'amont des STEP au 31/12 (y compris les réseaux typés eaux pluviales) en km	46,762	
	Nombre de PR	28	
	Nombre de station d'épuration	-	

Tarification de l'assainissement			
	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 (N)	3,1	
D204.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 (N+1)	3,1	
VP.068	Volume facturé	107 495	
	Chiffre d'affaire au titre de l'année N-1, au 31/12/N	212 662	

Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau			
VP.119	Somme des abandons de créances et versements à un fond de solidarité (TVA exclue)	265,37	

Données CCSP			
	Taux de débordements d'effluents chez les usagers	0	
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel	100	
P256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité		Cette donnée relève de la responsabilité de la collectivité
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	1,77	
P258.1	Taux de réclamations / 1000 ab	0	
VP.003	Nombre de réclamations écrites reçues par l'opérateur	0	
VP.152	Nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité		Cette donnée relève de la responsabilité de la collectivité





DÉTAIL DE L'INDICATEUR DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT

Libellé	Code SISPEA	Valeur	Note
PARTIE A			
Plan du réseau			
Existence d'un plan du réseau de collecte des eaux usées hors branchements	VP.250	OUI	10
Fréquence de mise à jour au moins annuelle des plans du réseau de collecte des eaux usées hors branchements	VP.251	OUI	5
Total Partie A :		15	
PARTIE B			
Inventaire avec mention de la catégorie de l'ouvrage			
Inventaire avec mention de la catégorie de l'ouvrage	VP.238	OUI	
Mise à jour annuelle de l'inventaire des réseaux d'eaux usées à partir d'une procédure formalisée pour les informations relatives aux tronçons de réseaux.	VP.240	OUI	
Informations structurelles	VP.253	97,19%	15
Linéaire de réseau eaux usées avec diamètre / matériau renseigné au 31/12 (excepté les réseaux typés "eaux pluviales")		45,45	
Linéaire de réseau eaux usées au 31/12 (excepté les réseaux typés "eaux pluviales")		46,762	
Connaissance de l'âge des canalisations	VP.255	98,75%	15
Linéaire de réseau eaux usées avec période de pose renseignée au 31/12 (excepté les réseaux typés "eaux pluviales")		46,18	
Linéaire de réseau eaux usées au 31/12 (excepté les réseaux typés "eaux pluviales")		46,762	
Total Partie B :		30	
PARTIE C			
Altimétrie des canalisations	VP.256	0%	0
Linéaire de réseau eaux usées avec altimétrie renseigné au 31/12		0	
Linéaire de réseau eaux usées au 31/12 (excepté les réseaux typés "eaux pluviales")		46,762	
Localisation complète de tous les ouvrages annexes du réseau d'eaux usées	VP.257	OUI	10
Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques	VP.258	OUI	10
Mention du nombre de branchements pour chaque tronçon (entre 2 regards de visite) du réseau eaux usées)	VP.259	NON	0
Localisation et identification complète des interventions et travaux sur le réseau d'eaux usées	VP.260	OUI	10
Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau d'eaux usées et récapitulatif des travaux réalisés à leur suite	VP.261	NON	0
Existence et mise en œuvre d'un plan pluri annuel de travaux	VP.262		0
Existence d'un plan pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement en eaux usées		NON	
Mise en oeuvre d'un plan pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement en eaux usées		NON	
Total Partie C :		30	
VALEUR DE L'INDICE		75	



P255.3-1 : Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées

		Valeur	Note
Identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejets potentiels aux milieux récepteurs (réseaux de collecte des eaux usées non raccordés, déversoirs d'orage, trop pleins de postes de refoulement...)	VP.158	OUI	20
Évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet (population raccordée et charges polluantes des établissements industriels raccordés)	VP.159	OUI	10
Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mise en œuvre de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement	VP.160	OUI	20
Réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet, suivant les prescriptions définies par l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement	VP.161	NON	0
Réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration des agglomérations d'assainissement et les résultats en application de l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement	VP.162	NON	0
Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur	VP.163	OUI	10
<i>Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs :</i> Évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70 % du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant à minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total	VP.164	NON	0
<i>Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes :</i> Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	VP.165	OUI	10
Note			60





15

LES INTERVENTIONS RÉALISÉES

Préserver et moderniser votre patrimoine



LES INTERVENTIONS D'EXPLOITATION

Les opérations d'hydro-curage du réseau

Synthèse de l'hydro-curage programmé réalisé durant l'année :

Commune	Linéaire curé (ml)
Artemps	1947
Happencourt	1326,28
Ollezy	120
Total	3393,28

Détail de l'hydro-curage programmé réalisé durant l'année :

Commune	Date	Adresse	Linéaire curé (ml)
Artemps	22/05/18	GRANDE RUE	290
Artemps	22/05/18	VIECOURT (Rue de)	225
Artemps	22/05/18	CHEMIN VERT (Rue du)	260
Artemps	28/05/18	CANAL (Rue du)	355
Artemps	09/08/18	MARECHAL (Rue du)	587
Artemps	10/08/18	MARECHAL (Rue du)	180
Artemps	10/08/18	MARAIS (Ruelle du)	50
Happencourt	21/02/18	OUR DE VILLE (Rue du)	786,52
Happencourt	23/02/18	EGLISE (Rue de l')	539,76
Ollezy	04/09/18	TOUR DE VILLE (Rue du)	120

Synthèse de l'hydro-curage ponctuel réseau / branchements réalisé durant l'année :

Commune	Nombre	Type	Linéaire curé (mL)
Seraucourt-le-Grand	1	Sur réseau séparatif eaux usées	50
Seraucourt-le-Grand	1	Sur réseau unitaire	4
Total	2		54

Détail de l'hydro-curage ponctuel réseau / branchements réalisé durant l'année :

Commune	Date	Adresse
Seraucourt-le-Grand	09/01/18	FONTAINE LES CLERCS (Rue de)
Seraucourt-le-Grand	21/03/18	BERLIQUE (Ruelle)

Synthèse des passages caméra réalisés durant l'année :

Commune	Linéaire inspecté (ml)
Ollezy	120,7

Détail des passages caméra réalisés durant l'année :

Commune	Date	Adresse	Linéaire inspecté (ml)
Ollezy	04/09/18	2 TOUR DE VILLE (Rue du)	120,7

Synthèse des interventions sur les postes de relevage réalisés durant l'année :

Commune	Nombre
Artemps	3
Bray-Saint-Christophe	1
Dallon	3
Dury	3
Fontaine-lès-Clercs	1





Happencourt	1
Ollezy	2
Seraucourt-le-Grand	7
Sommette-Eaucourt	14
Tugny-et-Pont	1
Total	36





Détail des interventions sur les postes de relevage réalisés durant l'année :

Commune	Date	Adresse
Artemps	27/03/18	PR Canal - Artemps
Artemps	27/03/18	PR Tugny - Artemps
Artemps	19/09/18	PR Canal - Artemps
Bray-Saint-Christophe	27/03/18	PR de Bray-Saint-Christophe- Bray-Saint-Christophe
Dallon	10/08/18	PR Place - Dallon
Dallon	19/11/18	PR Fontaine -Dallon
Dallon	19/11/18	PR Place - Dallon
Dury	27/03/18	PR Monchel - Dury
Dury	27/03/18	PR Alva - Dury
Dury	27/07/18	STEP de Dury
Fontaine-lès-Clercs	19/11/18	PR Place - Fontaine-les-Clercs
Happencourt	27/11/18	PR Grande Rue - Happencourt
Ollezy	27/11/18	PR Mulquiniers - Ollezy
Ollezy	27/11/18	PR Renon - Ollezy
Seraucourt-le-Grand	24/05/18	PR Moulin - Seraucourt-le-Grand
Seraucourt-le-Grand	02/08/18	PR Berlique - Seraucourt-le-Grand
Seraucourt-le-Grand	19/09/18	PR Ecluse - Seraucourt-le-Grand
Seraucourt-le-Grand	21/09/18	STEP d'Artemps-Seraucourt
Seraucourt-le-Grand	03/12/18	PR Moulin - Seraucourt-le-Grand
Seraucourt-le-Grand	03/12/18	PR Ecluse - Seraucourt-le-Grand
Seraucourt-le-Grand	19/12/18	PR Ecluse - Seraucourt-le-Grand
Sommette-Eaucourt	04/01/18	PR Brouchy - Sommette-Eaucourt
Sommette-Eaucourt	08/04/18	PR Brouchy - Sommette-Eaucourt
Sommette-Eaucourt	11/04/18	PR Brouchy - Sommette-Eaucourt
Sommette-Eaucourt	12/04/18	PR Brouchy - Sommette-Eaucourt
Sommette-Eaucourt	25/04/18	PR Brouchy - Sommette-Eaucourt
Sommette-Eaucourt	15/05/18	PR Brouchy - Sommette-Eaucourt
Sommette-Eaucourt	26/05/18	PR Brouchy - Sommette-Eaucourt
Sommette-Eaucourt	29/05/18	PR Brouchy - Sommette-Eaucourt
Sommette-Eaucourt	01/06/18	PR Brouchy - Sommette-Eaucourt
Sommette-Eaucourt	10/07/18	PR Brouchy - Sommette-Eaucourt
Sommette-Eaucourt	12/07/18	PR Brouchy - Sommette-Eaucourt
Sommette-Eaucourt	16/07/18	PR Brouchy - Sommette-Eaucourt
Sommette-Eaucourt	20/07/18	PR Brouchy - Sommette-Eaucourt
Sommette-Eaucourt	11/09/18	PR Brouchy - Sommette-Eaucourt
Tugny-et-Pont	27/11/18	PR Brusles - Tugny-et-Pont

Interventions de débouchage ponctuel de réseaux/branchements avec RIOR/Cannes/Aspiratrice :

Commune	Date	Adresse
Seraucourt-le-Grand	21/03/18	1 BERLIQUE (Ruelle)
Sommette-Eaucourt	26/05/18	14 BROUCHY (Rue de)
Tugny-et-Pont	25/03/18	1 POINT DU JOUR (Rue du)





LES INTERVENTIONS DE MAINTENANCE

Les interventions de maintenance 2^{ème} niveau

Synthèse des interventions de maintenance 2^{ème} niveau

Commune	Curatif	Préventif	Total
Artemps	2	0	2
Dallon	1	0	1
Dury	9	0	9
Fontaine-lès-Clercs	1	0	1
Ollezy	2	0	2
Seraucourt-le-Grand	9	0	9
Sommette-Eaucourt	4	0	4
Tugny-et-Pont	0	1	1
Total	28	1	29

Détail des interventions de maintenance 2^{ème} niveau

Commune	Libelle Installation	Equipement	Date	Type
Artemps	PR Canal - Artemps	Armoire de commande 2 pompes	18/05/18	Curatif
Artemps	PR Canal - Artemps	PR Canal - Artemps	11/09/18	Curatif
Dallon	PR Place - Dallon	Tuyauterie de refoulement pompe N°1 DN 80	13/08/18	Curatif
Dury	STEP de Dury	STEP de Dury	15/03/18	Curatif
Dury	STEP de Dury	STEP de Dury	04/04/18	Curatif
Dury	STEP de Dury	STEP de Dury	17/04/18	Curatif
Dury	STEP de Dury	STEP de Dury	29/05/18	Curatif
Dury	PR Alva - Dury	PR Alva - Dury	18/07/18	Curatif
Dury	STEP de Dury	STEP de Dury	09/08/18	Curatif
Dury	STEP de Dury	Dégrilleur courbe	10/08/18	Curatif
Dury	PR Monchel - Dury	PR Monchel - Dury	24/09/18	Curatif
Dury	STEP de Dury	RELEVAGE	06/12/18	Curatif
Fontaine-lès-Clercs	PR Place - Fontaine-les-Clercs	PR Place - Fontaine-les-Clercs	16/03/18	Curatif
Ollezy	PR Cailloux - Ollezy	PR Cailloux - Ollezy	15/03/18	Curatif
Ollezy	PR Cailloux - Ollezy	PR Cailloux - Ollezy	30/05/18	Curatif
Seraucourt-le-Grand	STEP d'Artemps-Seraucourt	STEP d'Artemps-Seraucourt	07/02/18	Curatif
Seraucourt-le-Grand	STEP d'Artemps-Seraucourt	STEP d'Artemps-Seraucourt	15/03/18	Curatif
Seraucourt-le-Grand	PR Ecluse - Seraucourt-le-Grand	PR Ecluse - Seraucourt-le-Grand	27/03/18	Curatif
Seraucourt-le-Grand	STEP d'Artemps-Seraucourt	Télésurveillance	19/04/18	Curatif
Seraucourt-le-Grand	PR Moulin - Seraucourt-le-Grand	PR Moulin - Seraucourt-le-Grand	03/09/18	Curatif
Seraucourt-le-Grand	STEP d'Artemps-Seraucourt	STEP d'Artemps-Seraucourt	21/09/18	Curatif
Seraucourt-le-Grand	STEP d'Artemps-Seraucourt	STEP d'Artemps-Seraucourt	04/10/18	Curatif
Seraucourt-le-Grand	PR Cogny - Seraucourt-le-Grand	PR Cogny - Seraucourt-le-Grand	08/10/18	Curatif
Seraucourt-le-Grand	STEP d'Artemps-Seraucourt	STEP d'Artemps-Seraucourt	26/12/18	Curatif
Sommette-Eaucourt	PR Brouchy - Sommette-Eaucourt	PR Brouchy - Sommette-Eaucourt	09/04/18	Curatif
Sommette-	PR Brouchy - Sommette-Eaucourt	PR Brouchy - Sommette-	31/05/18	Curatif





Commune	Libelle Installation	Equipement	Date	Type
Eaucourt		Eaucourt		
Sommette-Eaucourt	PR Brouchy - Sommette-Eaucourt	PR Brouchy - Sommette-Eaucourt	27/07/18	Curatif
Sommette-Eaucourt	PR Brouchy - Sommette-Eaucourt	PR Brouchy - Sommette-Eaucourt	14/09/18	Curatif
Tugny-et-Pont	PR Prés - Tugny-et-Pont	PR Prés - Tugny-et-Pont	26/03/18	Préventif

Les interventions de contrôle réglementaire sur les installations électriques

Commune	Libelle installation	Equipement	Date
Artemps	PR Canal - Artemps	PR Canal - Artemps	06/03/18
Artemps	PR Tugny - Artemps	PR Tugny - Artemps	06/03/18
Bray-Saint-Christophe	PR de Bray-Saint-Christophe- Bray-Saint-Christophe	PR de Bray-Saint-Christophe- Bray-Saint-Christophe	05/03/18
Dallon	PR Hameau de la maison Rouge - Dallon	PR Hameau de la maison Rouge - Dallon	05/03/18
Dallon	PR Place - Dallon	PR Place - Dallon	05/03/18
Dallon	PR Fontaine -Dallon	PR Fontaine -Dallon	05/03/18
Dury	STEP de Dury	STEP de Dury	05/03/18
Dury	PR Alva - Dury	PR Alva - Dury	05/03/18
Dury	PR Monchel - Dury	PR Monchel - Dury	05/03/18
Fontaine-lès-Clercs	PR Place - Fontaine-les-Clercs	PR Place - Fontaine-les-Clercs	05/03/18
Happencourt	PR Grande Rue - Happencourt	PR Grande Rue - Happencourt	05/03/18
Ollezy	PR Cailloux - Ollezy	PR Cailloux - Ollezy	05/03/18
Ollezy	PR Mulquiniers - Ollezy	PR Mulquiniers - Ollezy	05/03/18
Ollezy	PR Renon - Ollezy	PR Renon - Ollezy	05/03/18
Seraucourt-le-Grand	PR Moulin - Seraucourt-le-Grand	PR Moulin - Seraucourt-le-Grand	06/03/18
Seraucourt-le-Grand	PR Cogny - Seraucourt-le-Grand	PR Cogny - Seraucourt-le-Grand	06/03/18
Seraucourt-le-Grand	PR Grenouillère - Seraucourt-le-Grand	PR Grenouillère - Seraucourt-le-Grand	06/03/18
Seraucourt-le-Grand	PR Berlique - Seraucourt-le-Grand	PR Berlique - Seraucourt-le-Grand	06/03/18
Seraucourt-le-Grand	PR Ecluse - Seraucourt-le-Grand	PR Ecluse - Seraucourt-le-Grand	06/03/18
Seraucourt-le-Grand	STEP d'Artemps-Seraucourt	STEP d'Artemps-Seraucourt	06/03/18
Sommette-Eaucourt	PR Moulin Sommette - Sommette-Eaucourt	PR Moulin Sommette - Sommette-Eaucourt	05/03/18
Sommette-Eaucourt	PR Brouchy - Sommette-Eaucourt	PR Brouchy - Sommette-Eaucourt	05/03/18
Tugny-et-Pont	PR Privé 1 - Tugny-et-Pont	PR Privé 1 - Tugny-et-Pont	05/03/18
Tugny-et-Pont	PR Route de Kaisne - Tugny-et-Pont	PR Route de Kaisne - Tugny-et-Pont	05/03/18
Tugny-et-Pont	PR Prés - Tugny-et-Pont	PR Prés - Tugny-et-Pont	05/03/18
Tugny-et-Pont	PR Canal - Tugny-et-Pont	PR Canal - Tugny-et-Pont	06/03/18
Tugny-et-Pont	PR Pont - Tugny-et-Pont	PR Pont - Tugny-et-Pont	06/03/18
Tugny-et-Pont	PR Brusles - Tugny-et-Pont	PR Brusles - Tugny-et-Pont	06/03/18

Les interventions de contrôle réglementaire sur les appareils de levage

Commune	Libelle Installation	Equipement	Date
Seraucourt-le-Grand	STEP d'Artemps-Seraucourt	Potence agitateur	26/11/18





LES OPÉRATIONS DE RENOUVELLEMENT

Les Opérations de renouvellement dans le Cadre du fonds contractuel

Un **Fonds Contractuel de Renouvellement** consiste à prélever tous les ans sur les produits du service un certain montant défini contractuellement et de le consacrer à des dépenses de renouvellement dans le cadre d'un suivi pluriannuel spécifique. La liste des équipements entrant dans le cadre de ce Fonds Contractuel de Renouvellement a été établie à l'origine du contrat.

Le montant des opérations réalisées correspond à l'affectation de la dépense au Fonds Contractuel. Le tableau de suivi comprend l'ensemble des années depuis l'origine du contrat jusqu'à l'exercice actuel, et notamment le solde du fonds à date.

Renouvellement prévisionnel annexé au contrat au titre du Fonds contractuel

SYNDICAT D'ADDUCTION D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT DE LA VALLEE DE LA SOMME (Assainissement)

Désignation du site	Désignation de l'équipement	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	Total (€)
PR Alva - Dury	Pompe de relevage N°1						1 180								1 180
	Pompe de relevage N°2											1 180			1 180
	Télésurveillance									2 030					2 030
PR Avesne - Bray-Saint-Christophe	Pompe de relevage n°1											1 180			1 180
	Pompe de relevage n°2				1 180										1 180
PR Berlique - Seraucourt-le-Grand	Pompe de relevage N°1		1 180												1 180
PR Brouchy - Sommette-Eaucourt	Pompe de relevage n°1			1 180											1 180
	Pompe de relevage n°2					1 180									1 180
	Pompe doseuse FeSO4					1 560									1 560
PR Brusles - Tugny-et-Pont	Poires de Niveau (3)							200							200
	Pompe de relevage n°1							1 180							1 180
	Pompe de relevage n°2											1 180			1 180
PR Canal - Artemps	Armoire de commande 2 pompes		4 526												4 526
	Automate		2 310												2 310
	Disjoncteur Différentiel		300												300
	Poires de Niveau (3)		200												200
	Pompe de relevage n°1		1 185												1 185
	Pompe de relevage N°2		1 180												1 180
	Télésurveillance		2 030												2 030
PR Canal - Tugny-et-Pont	Pompe de relevage N°1		1 400												1 400
	Pompe de relevage N°2							1 400							1 400
	Pompe doseuse N°1		2 190												2 190
	Télésurveillance									2 030					2 030
PR Cogny - Seraucourt-le-Grand	Compresseur d'injection d'air					1 310									1 310
	Télésurveillance							2 030							2 030
PR Ecluse - Seraucourt-le-Grand	Télésurveillance											2 030			2 030
PR Fontaine -Dallon	Armoire de commande 2 pompes								4 560						4 560
	Barres de guidage pompe N°1										230				230





Désignation du site	Désignation de l'équipement	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	Total (€)
PR Fontaine -Dallon	Barres de guidage pompe N°2										230				230
	Clapet Pompe de DN 80 N°1										180				180
	Clapet Pompe de DN 80 N°2										180				180
	Cuve époxy du poste										2 190				2 190
	Disjoncteur Différentiel								300						300
	Panier de dégrillage										1 060				1 060
	Pied d'assise Pompe N°1										210				210
	Pied d'assise Pompe N°2										210				210
	Poires de Niveau (3)									200					200
	Pompe de relevage n°2									1 185					1 185
	Sonde de Niveau									480					480
	Télésurveillance									2 030					2 030
	Tuyauterie Collecteur chambre de vannes											1 250			1 250
	Tuyauterie de refoulement pompe N°1 DN 80											940			940
	Tuyauterie de refoulement pompe N°2 DN 80											940			940
	Vanne Pompe de DN 80 N°1											100			100
Vanne Pompe de DN 80 N°2											100			100	
PR Grande Rue - Happencourt	Armoire de commande 2 pompes							4 526							4 526
	Barres de guidage pompe N°1							230							230
	Barres de guidage pompe N°2							230							230
	Clapet Pompe de DN 100 N°1							230							230
	Clapet Pompe de DN 100 N°2							230							230
	Cuve époxy du poste							2 190							2 190
	Disjoncteur Différentiel							300							300
	Panier de dégrillage							1 060							1 060
	Pied d'assise Pompe N°1							260							260
	Pied d'assise Pompe N°2							260							260
	Poires de Niveau (3)							200							200
	Pompe doseuse N°1			2 190											2 190
	Télésurveillance								2 030						2 030
	Tuyauterie Collecteur chambre de vannes								1 500						1 500
	Tuyauterie de refoulement pompe N°1 DN 100								1 250						1 250
	Tuyauterie de refoulement pompe N°2 DN 100								1 250						1 250
Vanne Pompe de DN 100 N°1								120						120	





Désignation du site	Désignation de l'équipement	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	Total (€)
PR Grande Rue - Happencourt	Vanne Pompe de DN 100 N°2							120							120
PR Grenouillère - Seraucourt-le-Grand	Armoire de commande 1 pompe					3 533									3 533
	Barres de guidage pompe N°1								230						230
	Clapet Pompe de DN 65 N°1								140						140
	Disjoncteur Différentiel					280									280
	Pied d'assise Pompe N°1								210						210
	Poires de Niveau (3)					200									200
	Pompe de relevage n°1								950						950
	Télésurveillance					2 030									2 030
	Tuyauterie de refoulement pompe N°1 DN 65								750						750
Vanne Pompe de DN 65 N°1									90					90	
PR Monchel - Dury	Poires de Niveau (3)		200												200
	Pompe de relevage n°1						1 180								1 180
PR Moulin - Seraucourt-le-Grand	Armoire de commande 2 pompes												4 526		4 526
	Disjoncteur Différentiel												300		300
	Pompe de relevage N°1				1 180										1 180
	Pompe de relevage N°2					1 180									1 180
Télésurveillance												2 030		2 030	
PR Moulin Sommette - Sommette-Eaucourt	Poires de Niveau (3)		200												200
	Pompe doseuse FeSO4								2 190						2 190
PR Mulquinières - Ollezy	Pompe n° 1							1 400							1 400
PR Place - Dallon	Armoire de commande 2 pompes												4 526		4 526
	Barres de guidage pompe N°1									230					230
	Barres de guidage pompe N°2									230					230
	Clapet Pompe de DN 80 N°1									180					180
	Clapet Pompe de DN 80 N°2									180					180
	Compresseur d'injection d'air											1 310			1 310
	Cuve époxy du poste									2 190					2 190
	Disjoncteur Différentiel												300		300
	Panier de dégrillage									1 060					1 060
	Pied d'assise Pompe N°1									210					210
	Pied d'assise Pompe N°2									210					210
	Poires de Niveau (3)											200			200
	Pompe de relevage n°1									1 180					1 180
	Pompe de relevage n°2												1 180		1 180
	Télésurveillance											2 030			2 030
	Tuyauterie Collecteur chambre de vannes										1 250				1 250





Désignation du site	Désignation de l'équipement	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	Total (€)
PR Place - Dallon	Tuyauterie de refoulement pompe N°1 DN 80									940					940
	Tuyauterie de refoulement pompe N°2 DN 80									940					940
	Vanne Pompe de DN 80 N°1									100					100
	Vanne Pompe de DN 80 N°2									100					100
PR Place - Fontaine-les-Clercs	Armoire de commande 2 pompes				4 560										4 560
	Détecteurs de niveau (3)				200										200
	Disjoncteur Différentiel				300										300
	Panier de dégrillage					1 060									1 060
	Pompe sulfate de fer												2 190		2 190
	Télésurveillance				2 030										2 030
	Tuyauterie Collecteur chambre de vannes					1 500									1 500
	Tuyauterie traitement H2S					190									190
PR Pont - Tugny-et-Pont	Armoire de commande 2 pompes									4 526					4 526
	Cuve époxy du poste									2 190					2 190
	Disjoncteur Différentiel									300					300
	Poires de Niveau (3)									200					200
	Pompe de relevage n°1				1 180										1 180
	Pompe de relevage n°2											1 180			1 180
PR Prés - Tugny-et-Pont	Armoire de commande 2 pompes									4 560					4 560
	Disjoncteur Différentiel									300					300
	Poires de Niveau (3)									200					200
	Pompe doseuse FeSO4			2 190											2 190
	Télésurveillance									2 030					2 030
PR Privé 2 - Tugny-et-Pont	Poires de Niveau (3)											200			200
	Pompe de relevage n°1												1 180		1 180
PR Renon - Ollezy	Armoire de commande 2 pompes								3 533						3 533
	Disjoncteur Différentiel								300						300
	Poires de Niveau (3)								200						200
	Pompe de relevage N°1				1 180										1 180
PR Route de Kaisne - Tugny-et-Pont	Armoire de commande 2 pompes									4 526					4 526
	Disjoncteur Différentiel									300					300
	Poires de Niveau (3)									200					200
	Pompe de relevage N°1					1 180									1 180
	Pompe de relevage N°2									1 180					1 180
PR Tugny - Artemps	Armoire de commande 2 pompes					4 526									4 526
	Disjoncteur Différentiel					300									300
	Poires de Niveau (3)					200									200





Désignation du site	Désignation de l'équipement	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	Total (€)
PR Tugny - Artemps	Pompe de relevage n°1		1 180												1 180
	Pompe de relevage n°2				1 180										1 180
STEP d'Artemps-Seraucourt / ELECTRICITE COMMANDE	Télesurveillance									3 100					3 100
STEP d'Artemps-Seraucourt / INSTRUMENTATION	Preleveur entrée				4 364										4 364
	Preleveur sortie				4 364										4 364
	Sonde O2										810				810
	Sonde rédox										810				810
	Transmetteur mesure O2 - bassin aération											1 060			1 060
	Transmetteur mesure rédox - bassin aération											1 060			1 060
STEP d'Artemps-Seraucourt / TRAITEMENT DES BOUES	Pompe extraction des boues n°1												1 290		1 290
STEP d'Artemps-Seraucourt / TRAITEMENT SECONDAIRE / REACTIFS	Pompe doseuse n°1								1 810						1 810
STEP de Dury / INSTRUMENTATION / COMPTAGE DEBIT NIVEAU PRESSION	Poires de Niveau (3)		260												260
STEP de Dury / RELEVAGE	Pompe de relevage N°1						1 600								1 600
	Pompe de relevage N°2						1 600								1 600
STEP de Dury / TRAITEMENT SECONDAIRE / BASSIN BIOLOGIQUE	Lame déversante								3 000						3 000
	Pompe de relevage N°1 - bassin aération								1 280						1 280
	Pont clarificateur				20 630										20 630
	Turbine d aération										11 000				11 000
	Total (Montant(s) contractuel(s) non actualisés(s)(€))		22 721	21 810	23 278	18 669	5 560	26 229	25 611	30 466	22 560	15 316	12 696		224 916

Les montants indiqués sont les Montants Initiaux Contractuels non actualisés aux conditions de vente du contrat.
 En vert sur fond coloré : renouvellement réalisé
 En rouge et barré : équipement abandonné sans renouvellement
 En bleu et italique : renouvellement en retard
 En noir : Equipement non renouvelé





Participation (€)	2018

Dotation annuelle actualisée (€)	2018
	19 496

Coefficient d'actualisation de la dotation	2018
	1,008

Détail du renouvellement Total et Grosses Réparations Réalisés pour l'année 2018 au titre du Fonds contractuel

SYNDICAT D'ADDUCTION D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT DE LA VALLEE DE LA SOMME (Assainissement)

Montant réalisé pour l'année (€)

11 540

PR Place - Fontaine-les-Clercs

Equipement(s) renouvelé(s) ou opération(s) réalisée(s)	Date de renouvellement	Type de renouvellement	Opération contractuellement prévue en :	Montant (€)
Armoire de commande 2 pompes	21/02/2018	Total	Fonds Contractuel	4 594
Détecteurs de niveaux (3)	21/02/2018	Total	Fonds Contractuel	202
Disjoncteur Differentiel	21/02/2018	Total	Fonds Contractuel	302
Télésurveillance	21/02/2018	Total	Fonds Contractuel	2 045
			Total (€)	7 143

STEP d'Artemps-Seraucourt / INSTRUMENTATION

Equipement(s) renouvelé(s) ou opération(s) réalisée(s)	Date de renouvellement	Type de renouvellement	Opération contractuellement prévue en :	Montant (€)
Preleveur entrée	07/02/2018	Total	Fonds Contractuel	4 397
			Total (€)	4 397

Bilan financier du Fonds contractuel

SYNDICAT D'ADDUCTION D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT DE LA VALLEE DE LA SOMME (Assainissement)

DOTATIONS ET AVENANTS NON ACTUALISES	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	Total (€)
Dotation (€)	18 556	19 351	19 351	19 351	19 351	19 351	19 351	19 351	19 351	19 351	19 351	19 351	795	232 212

COEFFICIENTS D' ACTUALISATION	2015	2016	2017	2018
Coefficient de la dotation	1,00000	0,99590	0,99670	1,00750
Coefficient de report de solde	1,00000	1,00000	1,00000	1,00000

RENOUVELLEMENT REALISE	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	Total (€)
Dotation actualisée (€)	18 556	19 272	19 287	19 496										76 611
Report de solde actualisé (€)		15 967	31 708	49 600										
Renouvelé annexé au contrat														
Renouvellement Total		3 530	1 395	11 540										16 465
Autre renouvellement														
Renouvellement Total	2 589													2 589
Grosses réparations														
Autre renouvellement sur devis														
Renouvellement Total														
Grosses réparations														
Total renouvellement (€)	2 589	3 530	1 395	11 540										19 054
Participation ou Engagement (€)														

Solde (€)	15 967	31 708	49 600	57 556										
-----------	--------	--------	--------	--------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--





La garantie pour la continuité de service

Une **garantie** est un renouvellement fonctionnel qui se traduit par un engagement contractuel de garantie de bon fonctionnement des installations. Elle s'applique sans programme contractuel et sans restitution des montants non dépensés en fin de contrat. C'est une « assurance » de bon fonctionnement pour la collectivité.

Participation (€)	2018

Détail du renouvellement Total et Grosses Réparations Réalisés pour l'année 2018 au titre de la Garantie

SYNDICAT D'ADDUCTION D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT DE LA VALLEE DE LA SOMME (Assainissement)

PR Monchel - Dury

Equipement(s) renouvelé(s) ou opération(s) réalisée(s)	Date de renouvellement	Type de renouvellement	Opération contractuellement prévue en :
Télésurveillance	03/12/2018	Total	Garantie

PR Prés - Tugny-et-Pont

Equipement(s) renouvelé(s) ou opération(s) réalisée(s)	Date de renouvellement	Type de renouvellement	Opération contractuellement prévue en :
Pompe 1	28/05/2018	Total	Garantie

STEP de Dury / PRETRAITEMENT / DEGRILLAGE - DESSABLAGE - DEGRAISSAGE

Equipement(s) renouvelé(s) ou opération(s) réalisée(s)	Date de renouvellement	Type de renouvellement	Opération contractuellement prévue en :
Dégrilleur courbe : Grosse réparation du dégrilleur	02/08/2018	Grosses reparations	Garantie





ANNEXES COMPLÉMENTAIRES

TÉLÉGESTION DES INSTALLATIONS - ARRÊT DU RTC ET DU GSM DATA

1. Introduction

Depuis près de 30 ans la télégestion dans le domaine de l'eau a utilisé principalement le Réseau Téléphonique Commuté (RTC), qui est le réseau historique des téléphones fixes, et le GSM Data (service de transmissions de données qui fonctionne sur le réseau mobile 2G). Ces technologies sont aujourd'hui amenées à disparaître au profit des communications numériques IP.

Cette transformation va être progressive avec des échéanciers imposés par les annonces d'arrêt de service des opérateurs téléphoniques. Dès la fin de l'année 2018 certains services ne seront plus opérationnels chez Orange. Puis l'ensemble des services des opérateurs téléphoniques cesseront d'ici à 2023 ou 2024 sur la totalité des installations.

Concrètement les télégestions ne remonteront plus les informations (alarmes, mesures, comptage) vers les systèmes centraux des exploitants de l'eau.

De plus des communications intersites ne seront plus opérationnelles (Ex : Usine de production vers réservoirs, Station d'épuration vers Poste de relevage), pour garantir la continuité de service.

C'est pourquoi ils nous semblent nécessaire de vous informer de ces changements qui impacte votre service d'eau ou d'assainissement, et d'anticiper l'adaptation des systèmes de télégestion.

2. L'arrêt progressif de l'exploitation du RTC



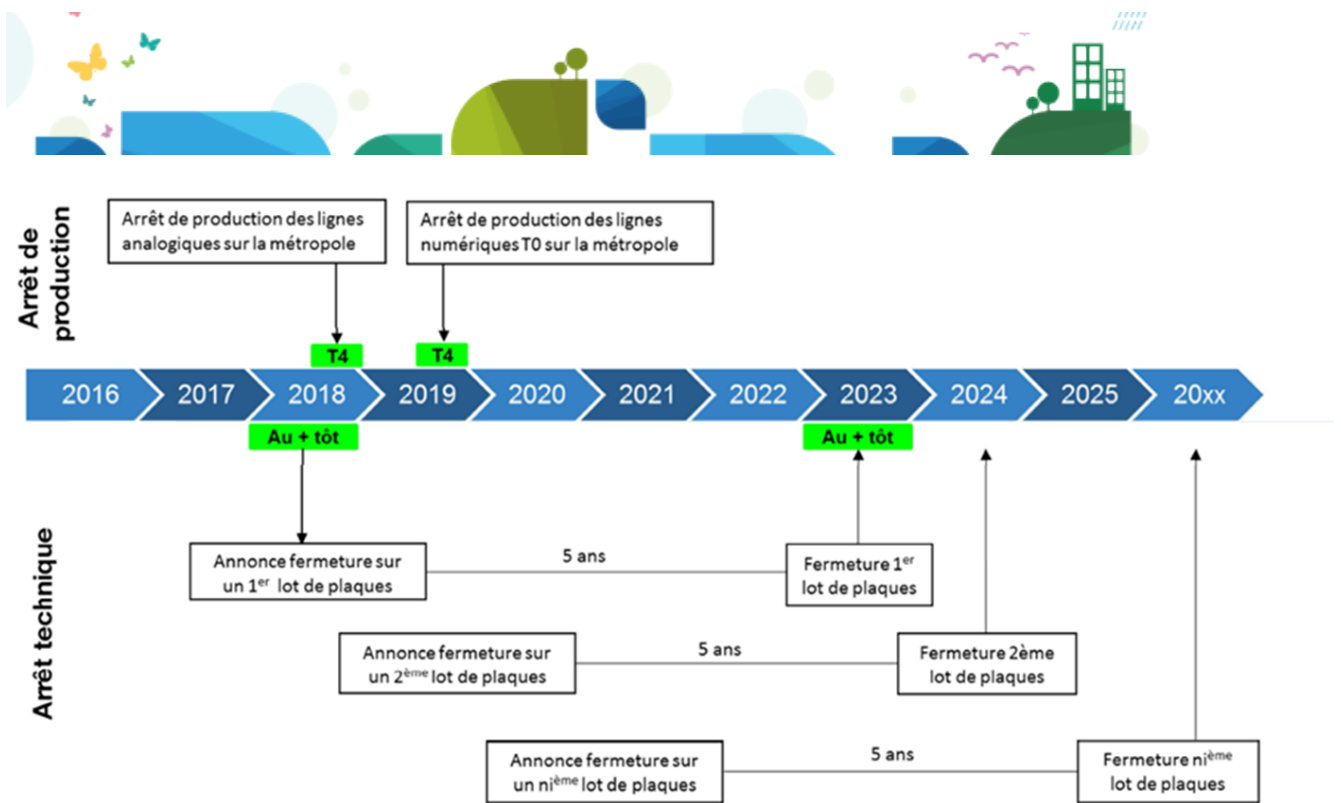
, l'opérateur historique du réseau téléphonique commuté a communiqué son intention d'arrêter progressivement le RTC, support des services de téléphonie traditionnelle analogique et numérique.

Orange explique que cet arrêt résulte du fait que la pérennité de son réseau téléphonique historique pourrait être remise en cause d'ici quelques années. En effet, les équipements et composants spécifiques à ce réseau deviennent obsolètes et des difficultés croissantes d'entretien apparaissent du fait de l'abandon de cette technologie par les équipementiers. Son exploitation excessive entraînerait donc des risques de dysfonctionnements, voire de coupures de service, importants.

L'arrêt de la commercialisation de nouvelles lignes RTC cessera au 15 Novembre 2018.

L'arrêt de l'exploitation de ce réseau interviendra progressivement à partir de fin 2023.





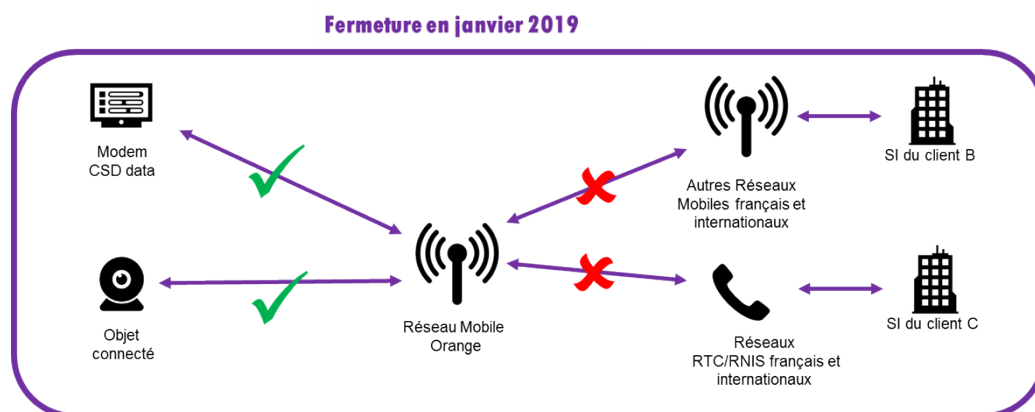
Source du document : Orange

3. L'arrêt progressif de l'exploitation du GSM data.

Normé en 1987, le GSM data est une vieille technologie qui fonctionne sur le réseau 2G, que les opérateurs mobiles et leurs fournisseurs ne peuvent plus maintenir efficacement.

orange™ a annoncé qu'à partir du **1er janvier 2019** les services utilisant du GSM Data vers le réseau RTC ou vers des réseaux d'opérateurs mobiles tiers ne fonctionneront plus.

Cependant dès l'année 2018, cet arrêt programmé va entraîner une dégradation de la Qualité des communications : les terminaux devront parfois se connecter plusieurs fois avant de pouvoir communiquer.



Source du document : Orange





a annoncé ne plus maintenir cette technologie à partir du **1er Janvier 2019**, et **l'arrêter définitivement le 31/12/2020**.



pour sa part n'a pas encore fait d'annonce d'arrêt du service GSMData et semblerait maintenir cette technologie jusqu'en 2021.

4. Evolution et aménagement à prévoir

a. Nouveaux modes de communications

Ces évolutions nous conduisent à utiliser de nouveaux modes de communications de type numérique IP pour la surveillance et le pilotage de vos installations.

Les communications en numérique IP permettent :

- **des temps de connections rapides**
- **l'échange des informations de quelques secondes**
- **Les interrogations des installations pourront être plus fréquentes : toutes les x minutes ou x heures, et modulées en fonction de la criticité du site.**

Ces technologies s'appuient :

- sur les réseaux mobiles des opérateurs téléphoniques
 - Le GPRS sur le réseau 2G. Largement déployé aujourd'hui dans de multiples applications industrielles, il s'appuie sur un réseau largement couvert sur le territoire français.
 - La 3G/4G qui offrent des vitesses plus importantes et dans les prochaines années la 5G
- Sur les réseaux filaires des opérateurs téléphoniques
 - L'ADSL est un support de communication qui s'appuie sur la paire cuivre historique de nos anciennes lignes téléphone. Elle est performante au plus près des centraux téléphoniques, mais peut ne pas être éligible si trop éloignée.
 - La Fibre Optique qui possède des performances très élevée mais encore peu déployée.





b. Cybersécurité

Toutes ces nouvelles technologies de communication utilisent des réseaux informatiques qui transitent par les réseaux opérateurs téléphoniques jusqu'aux réseaux des entreprises exploitants les installations.

La **cybersécurité** devient une notion fondamentale à prendre en compte.

SAUR applique depuis de nombreuses années sa Politique de Sécurité des Systèmes Informatique (PSSI) et notamment sur les sites d'exploitation qui lui sont confiés.



Pour les réseaux mobiles SAUR utilise un APN (Point d'Accès Réseau) privé, souscrit auprès des différents opérateurs de téléphonie, pour ne pas être visible de l'Internet public, et limiter les risques de cybercriminalité.

Pour les réseaux filaires SAUR utilise un réseau informatique pour les sites industriels, nommé **WAN INDUSTRIEL à partir d'une connexion ADSL Privé souscrit auprès de l'opérateur Orange.**

Ce réseau est crypté et n'est pas visible de l'Internet public, ce qui limite également les risques de cybercriminalité.



Les solutions SAUR s'appuient sur les préconisations de l'ANSSI Agence Nationale de la Sécurité des Systèmes d'Informations, concernant la cybersécurité des systèmes industriels.



c. Aménagement à prévoir sur vos installations



Ces évolutions nécessitent le changement ou l'adaptation de vos équipements de télégestion selon leur typologie. Vous trouverez en annexe l'ensemble des installations concernées et le détail des opérations à prévoir.

Certaines opérations pourront être prises en charge par nos soins dans le cadre de nos obligations de renouvellement.

Les autres opérations non prévues dans nos obligations de renouvellement, feront l'objet d'une proposition technique et financière de notre part.





SAEA VALLEE DE LA SOMME

2018

Bilan annuel de fonctionnement du système
d'assainissement





Table des matières

A. INFORMATIONS GÉNÉRALES - STEP D'ARTEMPS-SERAUCOURT	4
A.1. IDENTIFICATION ET DESCRIPTION SUCCINCTE	4
B. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTÈME DE COLLECTE	5
B.1. LES RACCORDEMENTS	5
B.1.1. Les raccordements domestiques	5
B.1.2. Les raccordements non domestiques : liste des établissements	5
B.2. LES TRAVAUX RÉALISÉS SUR LE SYSTÈME DE COLLECTE	5
B.3. LE CONTRÔLE ET LA SURVEILLANCE DU SYSTÈME DE COLLECTE	5
B.3.1. Les contrôles de raccordements	5
B.3.2. Surveillance de l'état du réseau : Passage caméra	5
B.4. L'ENTRETIEN DU SYSTÈME DE COLLECTE	6
B.4.1. Les postes de relèvement	6
B.4.2. Récapitulatif des opérations d'entretien	6
B.5. BILAN DES DÉVERSEMENTS AU MILIEU PAR LE SYSTÈME DE COLLECTE	8
B.6. SYNTHÈSE DU SUIVI MÉTROLOGIQUE DU DISPOSITIF D'AUTOSURVEILLANCE DU SYSTÈME DE COLLECTE	8
B.7. CONCLUSION DU BILAN ANNUEL SUR LE SYSTÈME DE COLLECTE	9
C. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTÈME DE TRAITEMENT - STEP D'ARTEMPS-SERAUCOURT	10
C.1. BILAN SUR LES VOLUMES	10
C.1.1. Volume entrant dans le système de traitement	10
C.1.2. Volume sortant du système de traitement	10
C.1.3. Evolutions des volumes totaux annuels entrant et sortant	11
C.2. BILAN SUR LA POLLUTION TRAITÉE ET REJETÉE	13
C.2.1. Evolutions des charges entrantes annuelles	13
C.2.2. La pollution entrante dans le système de traitement	15
C.2.3. La pollution déversée en tête de station	16
C.2.4. La pollution sortante du système de traitement	16
C.2.5. Le calcul des rendements	18
A noter une valeur très faible mesurée en entrée de la station lors du bilan du 20/11/2018 qui explique le rendement "négatif" sur le paramètre phosphore total. Cela ne reflète pas la réalité du fonctionnement de l'installation.	18
Le suivi bactériologique	18
C.2.6. Le suivi du milieu récepteur	19
C.3. BILAN SUR LES BOUES, LES AUTRES SOUS-PRODUITS ET LES APPORTS EXTÉRIEURS	19
C.3.1. Les boues	19
C.3.2. Les autres sous-produits	20
C.4. BILAN DE LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE ET DE RÉACTIFS	20
C.4.1. Quantités d'énergie consommée au cours de l'année	20
C.4.2. Quantités de réactifs consommés sur l'année	21
C.5. LES FAITS MARQUANTS SUR LE SYSTÈME DE TRAITEMENT, Y COMPRIS LES FAITS RELATIFS À L'AUTO-SURVEILLANCE	21
C.5.1. Liste des faits marquants sur le système de traitement	21
C.5.2. Déversements dans le milieu consécutifs aux faits marquants sur le système de traitement	21
C.6. RÉCAPITULATIF ANNUEL DU FONCTIONNEMENT DU SYSTÈME DE TRAITEMENT ET ÉVALUATION DE LA CONFORMITÉ	21
Paramètres physicochimiques	21
C.7. SYNTHÈSE DU SUIVI MÉTROLOGIQUE DU DISPOSITIF D'AUTOSURVEILLANCE	23
C.8. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTÈME DE TRAITEMENT	23
D. INFORMATIONS GÉNÉRALES - STEP DE DURY	25
D.1. IDENTIFICATION ET DESCRIPTION SUCCINCTE	25
E. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTÈME DE COLLECTE	26
E.1. LES RACCORDEMENTS	26
E.1.1. Les raccordements domestiques	26



E.1.2. Les raccordements non domestiques : liste des établissements	26
E.2. LES TRAVAUX RÉALISÉS SUR LE SYSTÈME DE COLLECTE	26
E.3. LE CONTRÔLE ET LA SURVEILLANCE DU SYSTÈME DE COLLECTE	26
E.3.1. Les contrôles de raccordements	26
E.4. L'ENTRETIEN DU SYSTÈME DE COLLECTE	26
E.4.1. Les postes de relèvement	26
E.4.2. Récapitulatif des opérations d'entretien	27
E.5. BILAN DES DÉVERSEMENTS AU MILIEU PAR LE SYSTÈME DE COLLECTE	27
E.6. SYNTHÈSE DU SUIVI MÉTROLOGIQUE DU DISPOSITIF D'AUTOSURVEILLANCE DU SYSTÈME DE COLLECTE	27
E.7. CONCLUSION DU BILAN ANNUEL SUR LE SYSTÈME DE COLLECTE	27
F. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTÈME DE TRAITEMENT - STEP DE DURY	28
F.1. BILAN SUR LES VOLUMES	28
F.1.1. Volume entrant dans le système de traitement	28
F.1.2. Volume sortant du système de traitement	28
F.1.3. Evolutions des volumes totaux annuels entrant et sortant	29
F.2. BILAN SUR LA POLLUTION TRAITÉE ET REJETÉE	30
F.2.1. Evolutions des charges entrantes annuelles	30
F.2.2. La pollution entrante dans le système de traitement	32
F.2.3. La pollution déversée en tête de station	32
F.2.4. La pollution sortante du système de traitement	33
F.2.5. Le calcul des rendements	35
F.2.6. Le suivi bactériologique	35
F.2.7. Le suivi du milieu récepteur	36
F.3. BILAN SUR LES BOUES, LES AUTRES SOUS-PRODUITS ET LES APPORTS EXTÉRIEURS	36
F.3.1. Les boues	36
F.3.2. Les autres sous-produits	37
F.4. BILAN DE LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE ET DE RÉACTIFS	37
F.4.1. Quantités d'énergie consommée au cours de l'année	37
F.5. LES FAITS MARQUANTS SUR LE SYSTÈME DE TRAITEMENT, Y COMPRIS LES FAITS RELATIFS À L'AUTO-SURVEILLANCE	37
F.5.1. Liste des faits marquants sur le système de traitement	37
F.5.2. Déversements dans le milieu consécutifs aux faits marquants sur le système de traitement	37
F.6. RÉCAPITULATIF ANNUEL DU FONCTIONNEMENT DU SYSTÈME DE TRAITEMENT ET ÉVALUATION DE LA CONFORMITÉ	38
Paramètres physicochimiques	38
F.7. SYNTHÈSE DU SUIVI MÉTROLOGIQUE DU DISPOSITIF D'AUTOSURVEILLANCE	40
F.8. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTÈME DE TRAITEMENT	40



A. INFORMATIONS GÉNÉRALES - STEP D'ARTEMPS-SERAUCOURT

A.1. IDENTIFICATION ET DESCRIPTION SUCCINCTE

Agglomération d'assainissement		Code Sandre	-	
Commune	SERAUCOURT-LE-GRAND			
Taille de l'agglomération				
Système de collecte		Code Sandre	01800355	
Nom	STEP d'Artemps-Seraucourt			
Type(s) de réseau	Unitaire			
Industriels raccordés	NON			
Exploitant	SAUR			
Personne à contacter	Jean-Louis Philippon / jean-louis.philippon@saur.com			
Station de traitement des eaux usées		Code Sandre	010428500000	
Nom	STEP d'Artemps-Seraucourt			
Lieu d'implantation	SERAUCOURT-LE-GRAND			
Date de mise en œuvre	2010			
Maître d'ouvrage	SYNDICAT D'ADDUCTION D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT DE LA VALLEE DE LA SOMME			
Capacité Nominale	Organique en kg/jour de DBO5	Hydraulique en m ³ /jour	Q Pointe en m ³ /heure	Equivalent habitant
	Temps sec	308	-	2 160
	Temps pluie	308		
Débit de référence	246 m ³ /j (Suivant le percentile 95)			
Charge entrante en DBO5 maximale (année 2018)			113,74 kg/jour	1 895,67 eq. Hab.
File Eau	Type de traitement	Boue activée aération prolongée (très faible charge)		
	Filière de traitement	Traitement secondaire Dénitrification Déphosphatation		
File Boue	Type de traitement	Lits plantés de roseaux		
	Filières de traitement	Epannage Agricole		
Exploitant	SAUR			
Personne à contacter	Jean-Louis Philippon / jean-louis.philippon@saur.com			
Milieu récepteur				
Nom	Somme			
Masse d'eau				
Type	Rejet superficiel			



B. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTÈME DE COLLECTE

B.1. LES RACCORDEMENTS

Voir le rapport annuel du délégataire

B.2. LES TRAVAUX RÉALISÉS SUR LE SYSTÈME DE COLLECTE

Les travaux sur le système de collecte sont détaillés dans le rapport annuel du délégataire.

B.3. LE CONTRÔLE ET LA SURVEILLANCE DU SYSTÈME DE COLLECTE

Les opérations de contrôle et de surveillance du système de collecte sont détaillés dans le rapport annuel du délégataire.

B.4. L'ENTRETIEN DU SYSTÈME DE COLLECTE

Les interventions pour le contrôle et la surveillance du système de collecte sont détaillées dans le rapport annuel du délégataire.

B.4.1. Récapitulatif des opérations d'entretien

Les opérations d'entretien sont détaillées dans le rapport annuel du délégataire.

B.5. BILAN DES DÉVERSEMENTS AU MILIEU PAR LE SYSTÈME DE COLLECTE

Aucun déversement au milieu par le système de collecte n'a été enregistré en 2018.

B.6. SYNTHÈSE DU SUIVI MÉTROLOGIQUE DU DISPOSITIF D'AUTOSURVEILLANCE DU SYSTÈME DE COLLECTE

Aucun dispositif de mesure (débit ou préleveur) n'est présent sur le système de collecte.

B.7. CONCLUSION DU BILAN ANNUEL SUR LE SYSTÈME DE COLLECTE

Aucun fait marquant sur le système de collecte n'a été enregistré en 2018.





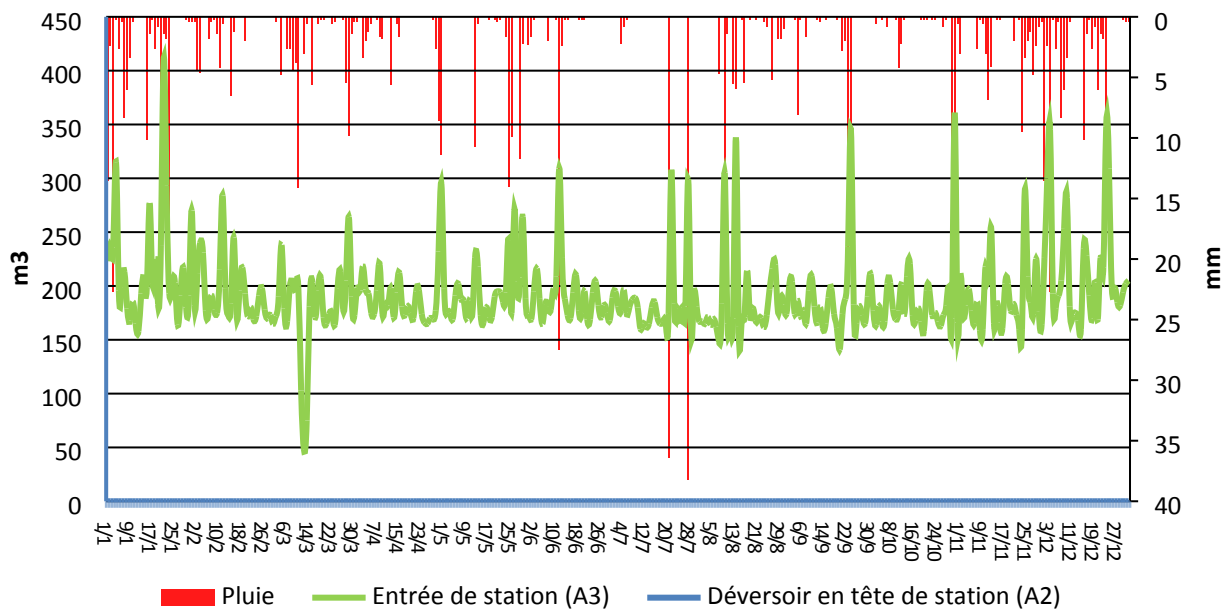
C. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTÈME DE TRAITEMENT - STEP D'ARTEMPS-SERAUCOURT

C.1. BILAN SUR LES VOLUMES

C.1.1. Volume entrant dans le système de traitement

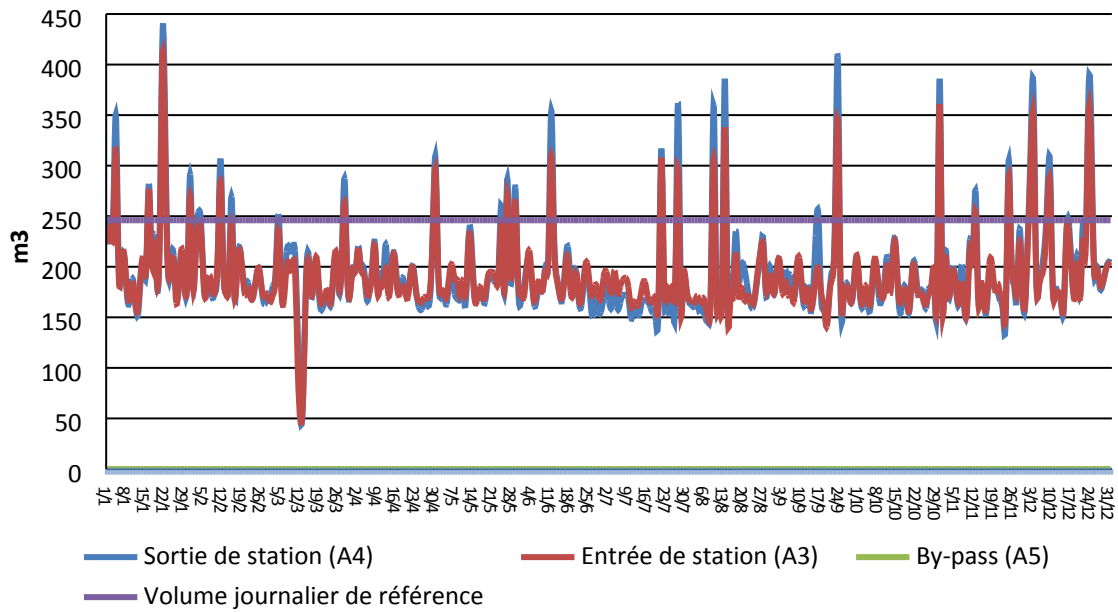
Volume journalier au niveau du déversoir en tête de station (A2) et de l'entrée de la station (A3) en m³/j

Le point A2 a été condamné en 2017.



C.1.2. Volume sortant du système de traitement

Volume journalier au niveau de l'entrée (A3), de la sortie (A4) et au niveau du Bypass (A5) en m³/j



C.1.3. Evolutions des volumes totaux annuels entrant et sortant

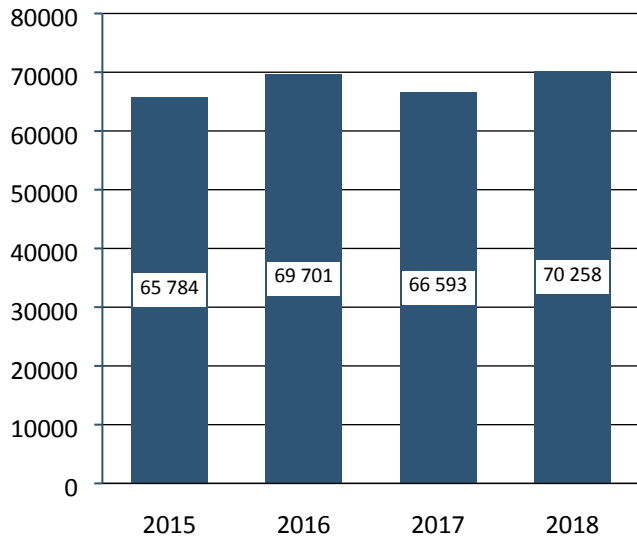
Mesure	Année	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Jui.	Aout	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
Entrée de station (A3) (m3)	2015	2 703	5 144	5 583	5 577	5 714	5 688	5 601	5 932	5 702	6 086	6 180	5 874	65 784
Entrée de station (A3) (m3)	2016	6 205	5 678	6 599,14	5 732	5 801	6 405	5 582	5 526	5 503	5 598	5 423	5 649	69 701,14
Entrée de station (A3) (m3)	2017	5 704	4 352	5 637	5 405	5 561	4 882	5 508	5 803	5 639	5 668	5 898	6 536	66 593
Entrée de station (A3) (m3)	2018	6 711	5 442	5 561	5 702	6 001	5 701	5 712	5 740	5 611	5 749	5 637	6 691	70 258
Sortie de station (A4) (m3)	2015	2 728	5 170	5 545	5 599	5 968	6 028	5 553	6 055	5 769	6 215	6 232	5 962	66 824
Sortie de station (A4) (m3)	2016	6 417	5 691	6 832	5 887	6 192	6 748	5 647	5 661	5 761	5 684	5 647	6 003	72 170
Sortie de station (A4) (m3)	2017	5 842	4 357	5 780	5 220	5 571	5 246	5 534	6 299	5 907	6 030	6 315	6 691	68 792
Sortie de station (A4) (m3)	2018	6 872	5 531	5 717	5 775	5 942	5 677	5 504	5 989	5 808	5 760	5 678	6 922	71 175
Pluie (mm)	2015	2,2	0,6	1,2	1,2	5	32	5	17	43	2	37	42	188,2
Pluie (mm)	2016	39	46	29	31,5	74	45	18	9	16	17	11	27	362,5
Pluie (mm)	2017	17,5	25,5	13	0	1,2	11	52	5	42	33	15	40	255,2
Pluie (mm)	2018	103,6	27,7	61,5	41,4	54	34,9	77,8	56,1	49,2	32	47,4	103,6	689,2

La pluviométrie est suivie à l'aide d'un pluviomètre de "jardin".

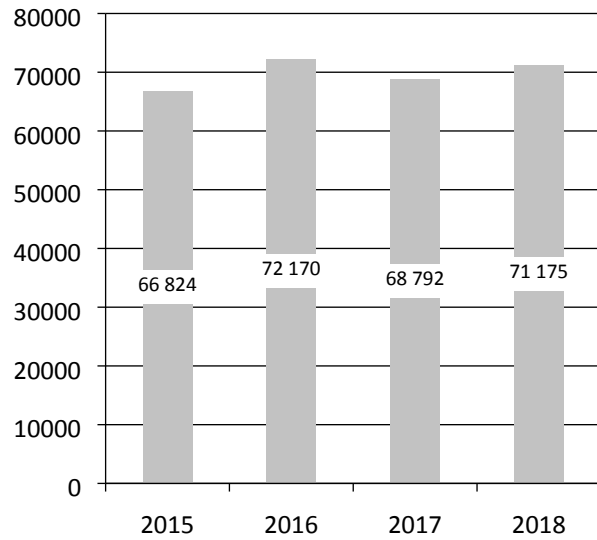




**Evolution du volume annuel
Entrée de station (A3) en m3**



**Evolution du volume annuel
Sortie de station (A4) en m3**





C.2. BILAN SUR LA POLLUTION TRAITÉE ET REJETÉE

Ci-dessous la description des termes qui seront utilisés dans ce chapitre :

Volume réglementaire entrée V_e = Volume (A2 + A3 + A7)

- Déversoir entrée STEP (A2)
- Entrée de la STEP (A3)
- Et Apports extérieurs(A7) le cas échéant

Volume réglementaire sortie V_s = Volume (A2 + A4 + A5)

- Sortie de la station (A4)
- Bypass intermédiaire (A5)
- Déversoir entrée STEP (A2)

Flux réglementaire entrée F_e = Flux (A2 + A3 + A7)

- Déversoir entrée STEP (A2)
- Entrée de la STEP (A3)
- Et Apports extérieurs(A7) le cas échéant

Flux réglementaire sortie F_s = Flux (A2 + A4 + A5)

- Sortie de la station (A4)
- Bypass intermédiaire (A5)
- Déversoir entrée STEP (A2)

Concentration réglementaire $C_r = 1000 * F_r / V_r$ (C_e : entrée ; C_s : sortie)

- F_r : Flux réglementaire (F_e : entrée ; F_s : sortie)
- V_r : Volume réglementaire ($F=V_e$: entrée ; V_s : sortie)

Rendement réglementaire $R_{dtr} = 100 \times [1 - (F_s / F_e)]$

- F_s : Flux réglementaire sortie
- F_e : Flux réglementaire entrée

C.2.1. Evolution des charges entrantes annuelles

Charge annuelle pour les paramètres DCO, MES, DBO5, NTK, NGL et Pt correspondant aux points réglementaires :

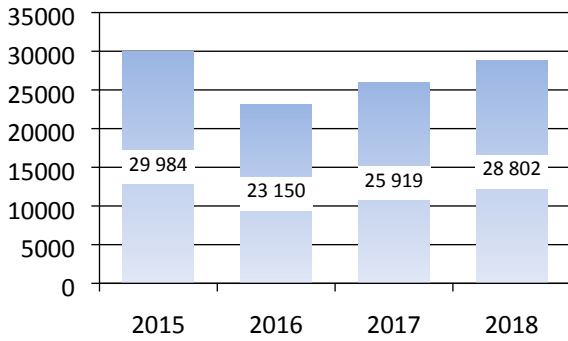
- Déversoir entrée STEP (A2),
- Entrée de la STEP (A3)
- Et Apports extérieurs(A7) le cas échéant

Charge annuelle pour les paramètres DCO, MES, DBO5, NTK, NGL et Pt :

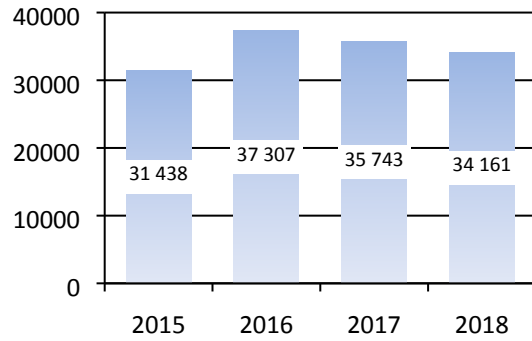
- Charge kg /an = [moyenne (Concentration (A2) mg/L x Volume déversé (A2) m³) + moyenne (Concentration (A3) mg/L x Volume entrée (A3) m³) + moyenne (Concentration (A7) mg/L x Volume apports (A7) m³)] x 365 /1000



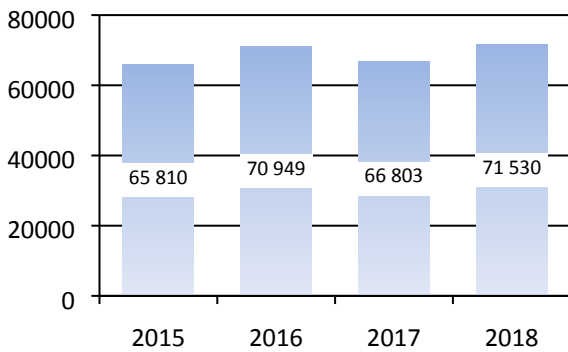
**Evolution des charges entrantes totales
annuelles
DBO5 en kg/an**



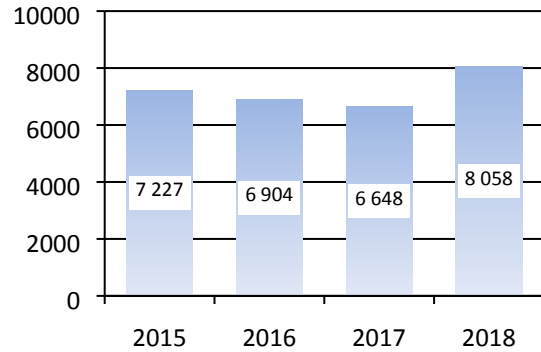
**Evolution des charges entrantes
totales annuelles
MES en kg/an**



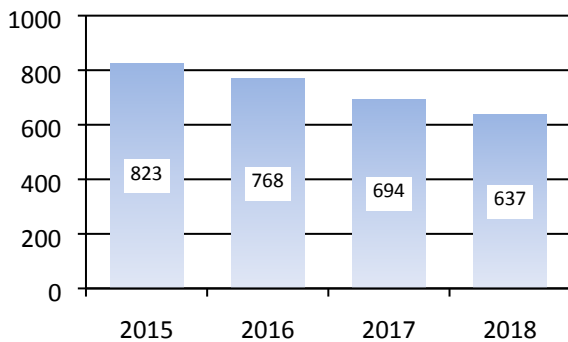
**Evolution des charges entrantes totales
annuelles
DCO en kg/an**



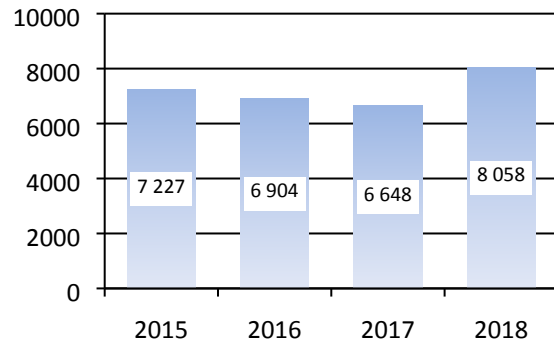
**Evolution des charges entrantes
annuelles
Azote Kjeldhal en kg/an**



**Evolution des charges entrantes totales
annuelles
Phosphore total en kg/an**



**Evolution des charges entrantes
totales annuelles
Azote Global en kg/an**

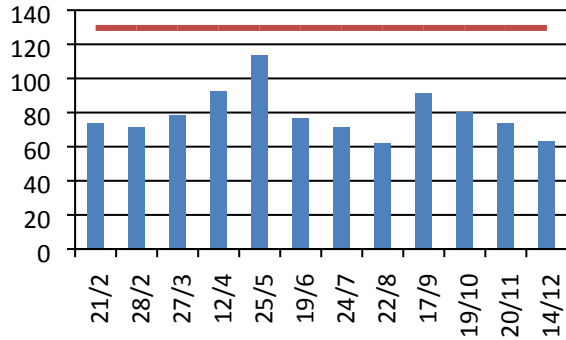




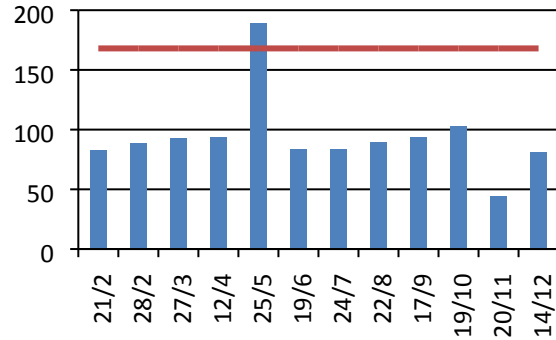
C.2.2. La pollution entrante dans le système de traitement

Flux entrée réglementaire Fe kg/j = Concentration réglementaire Ce (mg/L) x Volume réglementaire entrée Ve (m³) / 1000

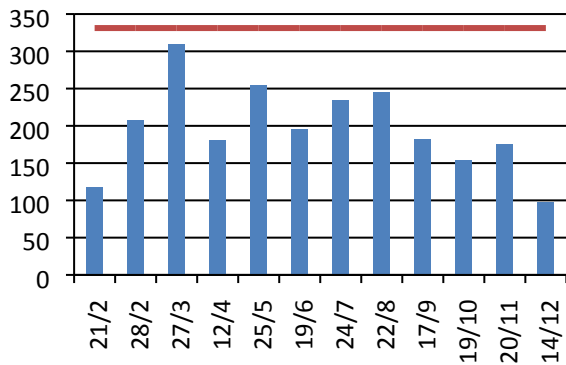
**Charge entrante
DBO5 en kg/j**



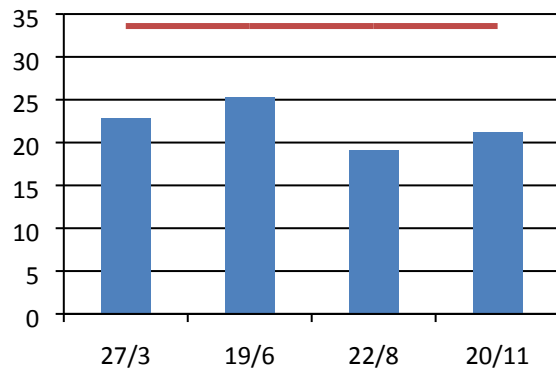
**Charge entrante
MES en kg/j**



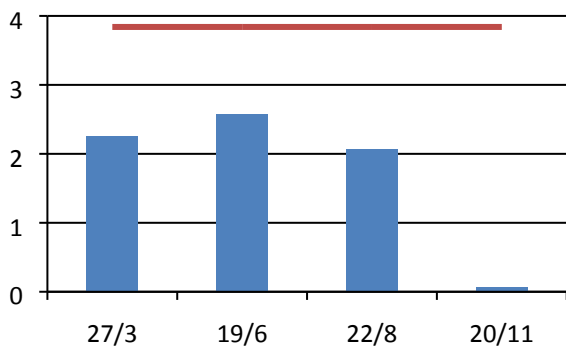
**Charge entrante
DCO en kg/j**



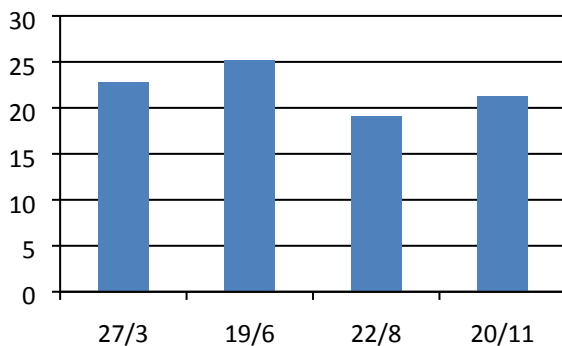
**Charge entrante
Azote Kjeldhal en kg/j**



**Charge entrante
Phosphore en kg/j**



**Charge entrante
Azote global en kg/j**



C.2.3. La pollution déversée en tête de station

Sans objet.

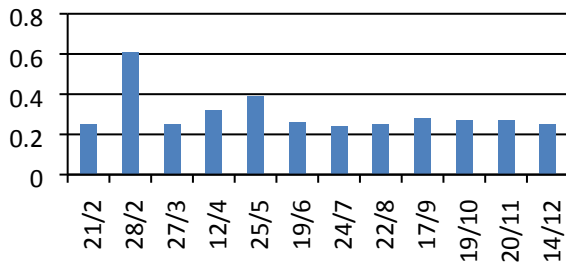




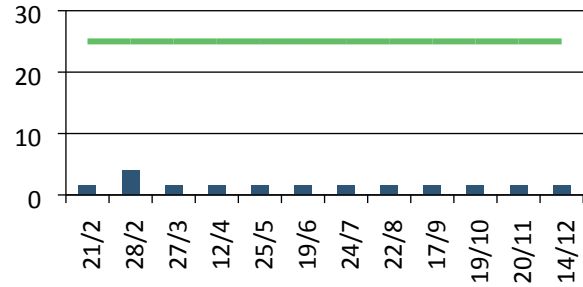
C.2.4. La pollution sortante du système de traitement

Flux réglementaire sortie F_s kg/j = Concentration réglementaire sortie C_s (mg/L) x Volume réglementaire sortie V_s (m³)/x 1000

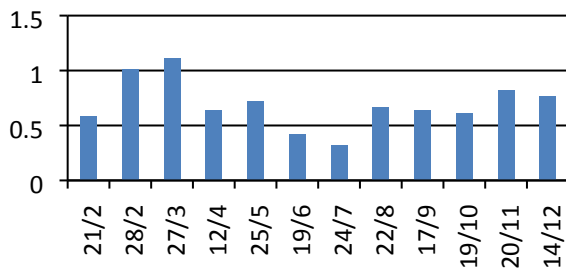
Charge sortante DBO5 en kg/j



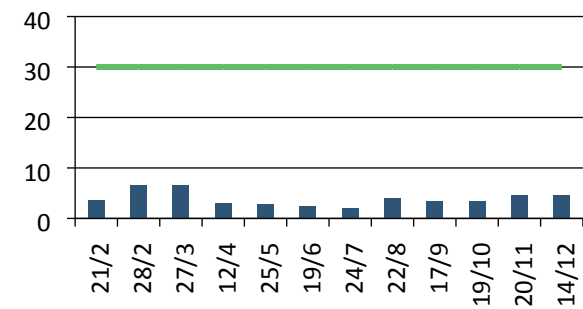
Concentration sortante DBO5 en mg/l



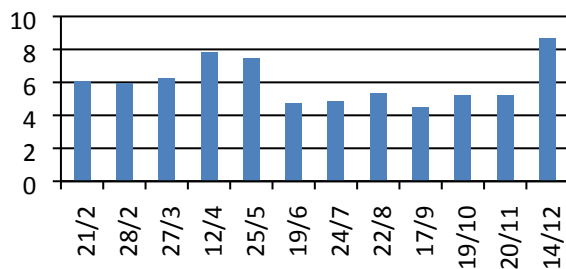
Charge sortante MES en kg/j



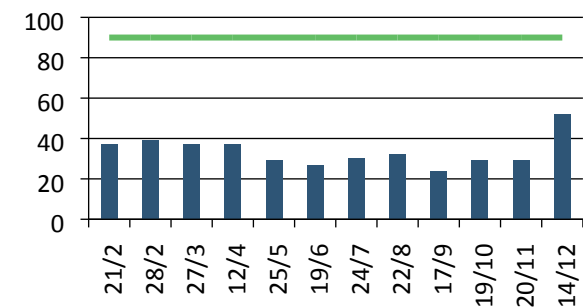
Concentration sortante MES en mg/l



Charge sortante DCO en kg/j

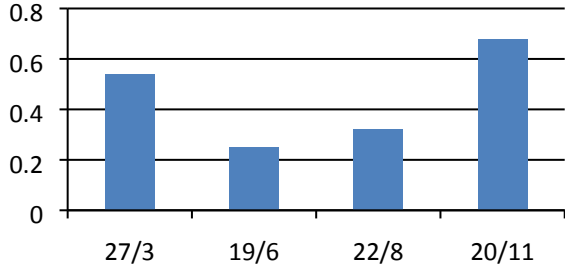


Concentration sortante DCO en mg/l

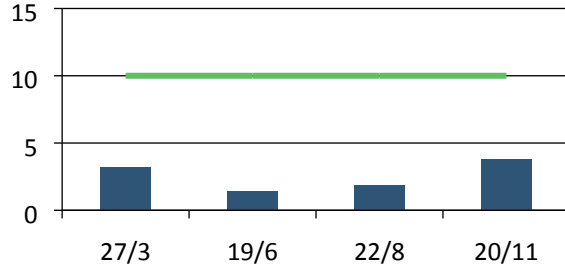




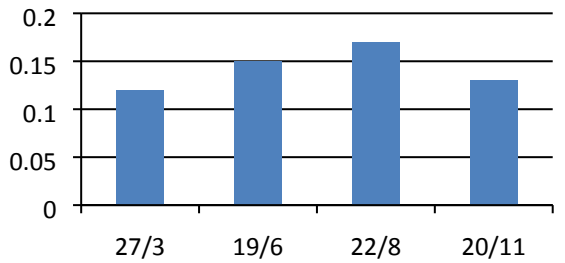
**Charge sortante
Azote Kjeldhal en kg/j**



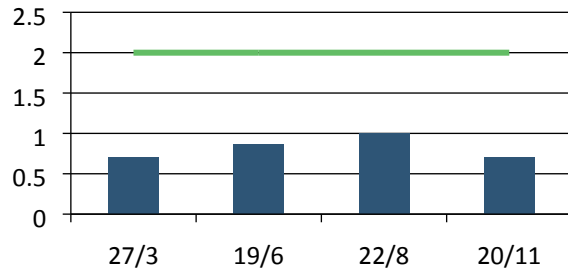
**Concentration sortante Azote Kjeldhal
en mg/l**



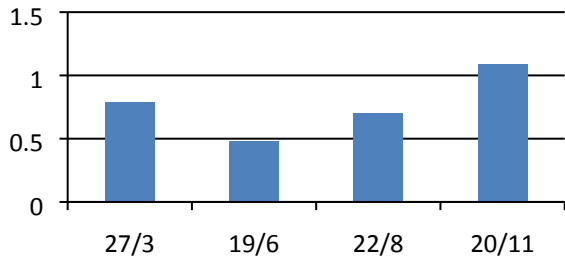
**Charge sortante
Phosphore en kg/j**



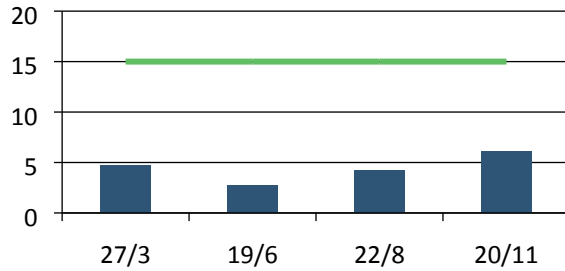
**Concentration sortante Phosphore en
mg/l**



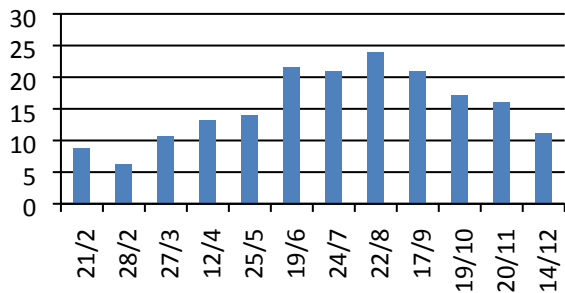
**Charge sortante
Azote global en kg/j**



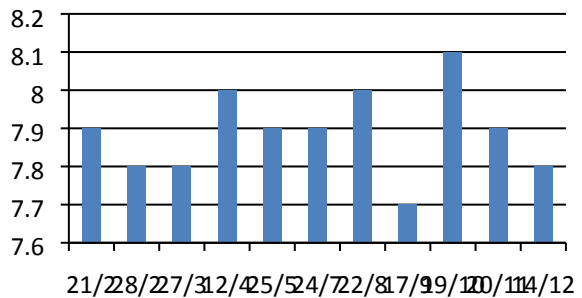
**Concentration sortante Azote global en
mg/l**



Température en sortie en °C



pH en sortie

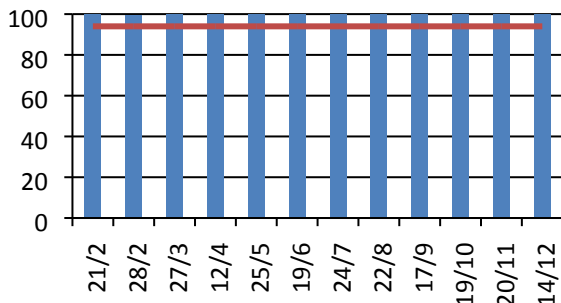




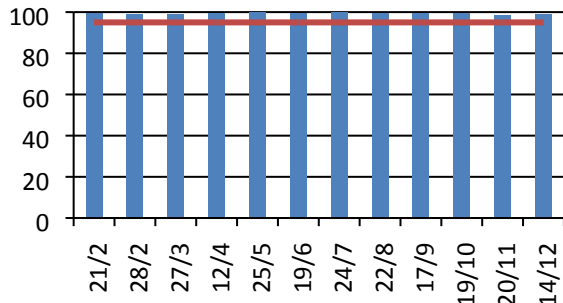
C.2.5. Le calcul des rendements

Rendement réglementaire $R_{dtr} = 100 \times [1 - (\text{Flux réglementaire sortie } F_s / \text{Flux réglementaire entrée } F_e)]$

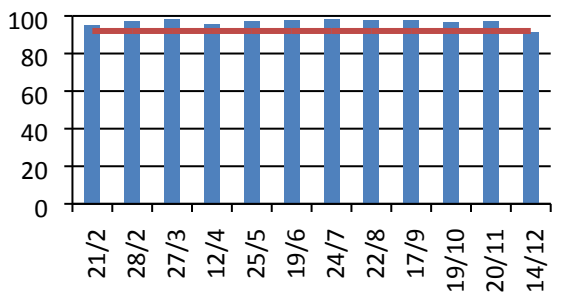
Rendement DBO5 en %



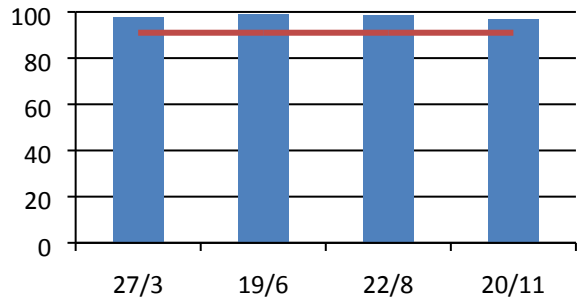
Rendement MES en %



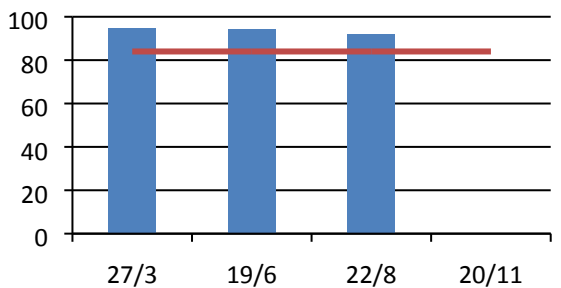
Rendement DCO en %



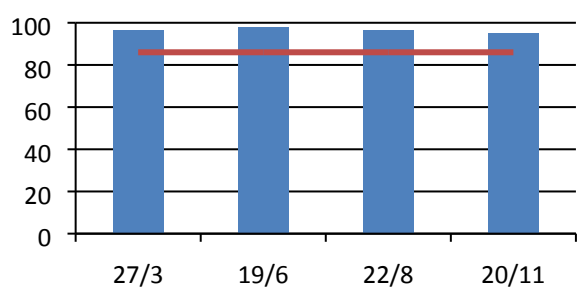
Rendement Azote Kjeldhal en %



Rendement Phosphore en %



Rendement Azote Global en %



A noter une valeur très faible mesurée en entrée de la station lors du bilan du 20/11/2018 qui explique le rendement "négatif" sur le paramètre phosphore total. Cela ne reflète pas la réalité du fonctionnement de l'installation.

Le suivi bactériologique

Il n'y a pas de suivi particulier.





C.2.6. Le suivi du milieu récepteur

	Paramètre	Milieu récepteur aval
22/08/2018	Azote ammoniacal (en N-NH4)	0,39
	Azote global (N.G.L.)	2,065
	Azote Kjeldhal (en N)	2,2
	Demande Biochimique en oxygène en 5 jours (D.B.O.5)	1,5
	Demande Chimique en Oxygène (D.C.O.)	29
	Matières en suspension	3,6
	Nitrates (en N-NO3)	1,9
	Nitrites (en N-NO2)	0,015
	Phosphore total (en P)	0,8
	Potentiel en Hydrogène (pH)	8,1
	Température de mesure du pH	21,8

Il n'y a pas de point amont, en effet le rejet de la station arrivant dans ce fossé est le point de démarrage de celui-ci.

Sur l'analyse du milieu récepteur, nous pouvons remarquer qu'il n'y a pratiquement pas d'influence de la station d'épuration. Les valeurs en azote (Azote kjeldhal, ammoniacal, nitrates et nitrites) ainsi que la valeur en phosphore total sont relativement peu élevées. Par rapport à 2017, la partie azotée est légèrement supérieure.

C.3. BILAN SUR LES BOUES, LES AUTRES SOUS-PRODUITS ET LES APPORTS

EXTÉRIEURS

C.3.1. Les boues

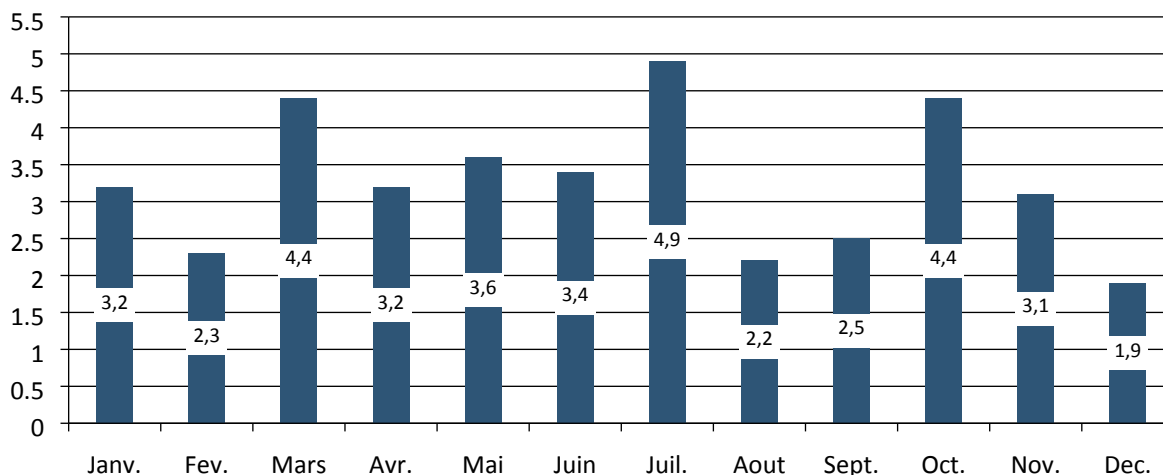
Boues			Quantité annuelle brute (m ³)	Quantité annuelle de matière sèche (tonnes de MS)
Boues produites (point A6)			-	38,948
Boues apportées (point S5)	Origine station	Code SANDRE		
	Dury	011178400000	947	7,701
Boues évacuées (point S6 et S17)			-	0



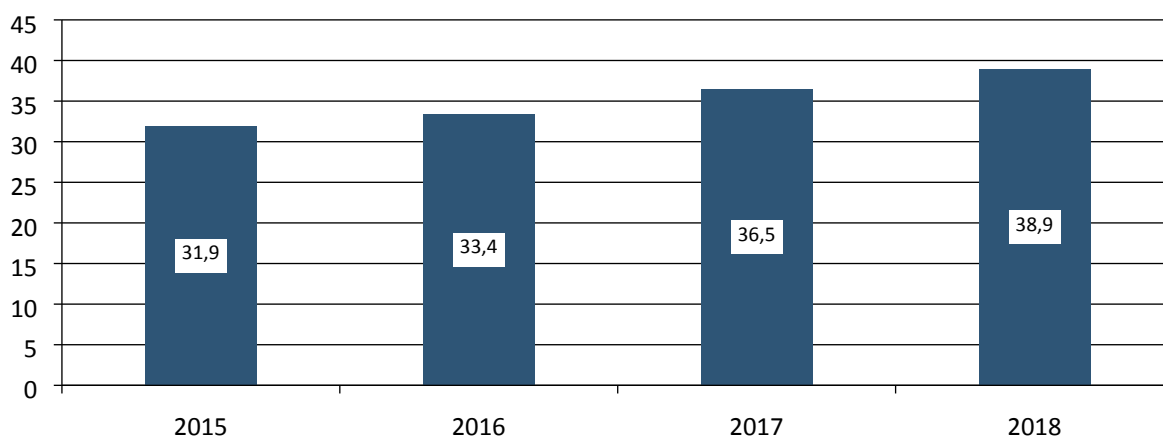


Répartition de la quantité annuelle de boues produites et son évolution (point A6)

Boues produites en tonnes de matière sèche par mois



Boues produites par tonne de matière sèche par an



C.3.2. Les autres sous-produits

Quantités annuelles et destinations des sous-produits évacués au cours de l'année

Sous-produits évacués	Quantité annuelle brute en kg	Destination(s) (parmi la liste Sandre du tableau des boues)
Refus de dégrillage (S11) en kg	7 560	Refus dégr. PE vers décharge

Le prétraitement est un filtre tamiseur.

C.4. BILAN DE LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE ET DE RÉACTIFS

C.4.1. Quantités d'énergie consommée au cours de l'année

Energie	Consommation (en kWh)
Electricité	134 862





C.4.2. Quantités de réactifs consommés sur l'année

Réactifs utilisés	Filière de traitement	Consommation annuelle (kg)
Chlorure ferrique	File eau	13 657

C.5. LES FAITS MARQUANTS SUR LE SYSTÈME DE TRAITEMENT, Y COMPRIS LES FAITS RELATIFS À L'AUTO-SURVEILLANCE

C.5.1. Liste des faits marquants sur le système de traitement

Il n'y a pas eu de fait marquant au cours de l'année 2018.

C.5.2. Déversements dans le milieu consécutifs aux faits marquants sur le système de traitement

Il n'y a pas eu de déversement au cours de l'année 2018.

C.6. RÉCAPITULATIF ANNUEL DU FONCTIONNEMENT DU SYSTÈME DE TRAITEMENT ET ÉVALUATION DE LA CONFORMITÉ

Paramètres physicochimiques

Ces calculs sont réalisés sur le système de traitement, c'est-à-dire en prenant en compte le déversoir en tête de station :

- La concentration en sortie est calculée à partir de la sortie générale (A4), des by-pass intermédiaires (A5) et du déversoir en tête de station (A2),
- Pour le rendement l'entrée est calculée à partir de l'entrée de station (A3), des apports extérieurs (A7) et du déversoir en tête de station (A2).





		MES		DCO		DBO5		NGL		NTK		N-NH4	N-NO2	N-NO3	PT	
	Débit journalier de référence (m3/j)			Rendement (%)	Concentration(mg/l)	Rendement (%)	Concentration(mg/l)	Rendement (%)	Concentration (mg/l)	Rendement (%)	Concentration (mg/l)	Concentration (mg/l)	Concentration (mg/l)	Concentration (mg/l)	Rendement (%)	Concentration(mg/l)
	Charge brute de pollution organique (kg DBO5/j)															
	246															
	129,6															
Ensemble des mesures	Nombre réglementaire de mesures par an (1)	12		12		12		4		4		4	4	4	4	
	Nombre de mesures réalisées	12		12		12		4		4		4	4	4	4	
	Moyenne de l'ensemble des mesures réalisées	99,2	3,92	96,5	33,5	99,6	1,71	96,5	4,42	97,9	2,58	1,05	0,11	1,74	51,7	0,82
Conditions normales d'exploitation (*)	Nombre de mesures réalisées dans des conditions normales d'exploitation	12		12		12		4		4		4	4	4	4	
	Moyenne de l'ensemble des mesures réalisées dans des conditions normales d'exploitation	99,1	4,02	96,5	33,5	99,6	1,71	-	-	97,9	2,58	-	-	-	51,7	0,82
	Valeur réhibitoire (1)	-		-		-		-		-		-	-	-	-	
	Nombre de résultats non conformes à la valeur réhibitoire	0		0		0		0		0		-	-	-	0	
	Valeurs limites (1) en moyenne journalière	95	30	92	90	94	25	86	15	91	10	-	-	-	84	2
	Nombre maximum de non conformités aux valeurs limites par an (1)	2		2		2		1		1		-	-	-	1	
	Nombre de résultats non conformes aux valeurs limites (2)	0		0		0		0		0		-	-	-	0	
Valeurs limites (1) en moyenne annuelle	-		-		-		-		-		-	-	-	-		
	Conformité selon l'exploitant (O/N) par paramètre :	Conforme		Conforme		Conforme		Conforme		Conforme		-	-	-	Conforme	
	Conformité globale selon l'exploitant (O/N) :	Conforme														

(1) : ces valeurs sont déterminées par l'arrêté d'autorisation de l'ouvrage ou à défaut par l'arrêté du 21 Juillet 2015. (2) : le nombre de résultats non conformes aux valeurs limites est égal au nombre de mesures, réalisées dans des conditions normales d'exploitation (*), dont les résultats sont non conformes à la fois à la valeur limite en concentration et en rendement.

(*) Les conditions normales d'exploitation sont atteintes les jours où le débit de référence n'est pas dépassé et en l'absence de situations inhabituelles telles que décrites dans l'art 2 de l'arrêté du 21 Juillet 2015.



C.7. SYNTHÈSE DU SUIVI MÉTÉOROLOGIQUE DU DISPOSITIF D'AUTOSURVEILLANCE

Matériel	Vérification 1er semestre	Conformité 1er	Vérification 2ème semestre	Conformité 2eme
Préleveur entrée STEP	01/06/2018	Conforme	16/07/2018	Conforme
Préleveur sortie STEP	01/06/2018	Non Conforme	16/07/2018	Non Conforme
Débitmètre électromagnétique entrée STEP	01/06/2018	Conforme	16/07/2018	Conforme
Débitmètre électromagnétique extraction boues	01/06/2018	Conforme	16/07/2018	Conforme
Débitmètre électromagnétique extraction boues file DURY	01/06/2018	Conforme	16/07/2018	Conforme
Débitmètre canal ouvert sortie STEP	01/06/2018	Conforme	16/07/2018	Conforme
Pluviomètre	01/06/2018	Non Conforme	16/07/2018	Non Conforme

Le préleveur de sortie est NC sur la température (groupe H.S.)

C.8. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTÈME DE TRAITEMENT

Selon l'arrêté du 21/07/2015 et l'arrêté local de l'installation (23/09/2008), la station d'épuration d'**Artemps-Séraucourt le Grand** est considérée conforme sur l'ensemble des bilans réalisés en 2018.

En 2018, 12 bilans ont été effectués.

A noter aussi la visite de la station par le SATESE de l'Aisne le 29/05/2018 et le 02/10/2018.

De plus un contrôle par Amodiag pour le compte de la Police de l'Eau a été réalisé le 10/09/2018.

Les charges en pollution et hydraulique en 2018 sont respectivement à un peu plus de 60 % et d'un peu plus de 70% du débit de référence (percentile 95 des débits arrivant sur l'installation sur 5 ans).

On note qu'en 2018 les concentrations en entrée de la station d'épuration sont assez variables. La concentration sur le paramètre Matière en Suspension (MES) oscille entre 244 et 780 mg/l en 2018.

La concentration sur le paramètre DCO oscille entre 576 et 1 780 mg d'O₂/l en 2018.

En sortie les rendements d'élimination sont corrects sur l'ensemble des paramètres en 2018. Ils sont stables sauf pour le paramètre phosphore total. Mais cela reste très correct (plus de 90 % pour celui-ci) en ne prenant pas en compte la concentration en entrée du bilan du 20/11/2018 car il y a eu un problème d'analyse.

A noter qu'en 2018, les concentrations en entrée de la station d'épuration, sur la pollution de type biologique (DBO₅) est en très légère hausse, ainsi que sur la pollution d'origine chimique dissoute (DCO). Cela se confirme avec la stabilité du rapport DCO/DBO₅.

De plus, en 2018 les concentrations en entrée de la station d'épuration sont caractéristiques d'une eau usée de type domestique et le coefficient de biodégradabilité moyen est de 2,5. Plus il sera élevé et moins la pollution sera facile à dégrader. On oscille entre 1,6 et 4. On peut suspecter l'existence de dépotages sauvages de matières de vidanges vu les concentrations pour certains bilans.

On note une certaine richesse sur l'azote en entrée de station. On retrouve cela notamment lors des bilans avec des concentrations en DCO relativement élevées, c'est peut-être lié à l'utilisation de produits nettoyants azotés (nettoyage cuve, ruissellements sur les sols...) ou donc à des matières de vidanges.





Le rendement énergétique par rapport à la pollution abattue est en hausse (environ 4,1 kWh/kg DBO₅ éliminé).

Le flux de pollution mesuré en entrée est en moyenne égal à environ 1 315 éq. / Hab. par jour en 2018 avec un maximum mesuré à 1 900 éq. /Hab.

Il serait judicieux d'avoir un démarreur sur l'agitateur lent du bassin d'aération. En effet lors du démarrage de celui-ci, à l'arrêt de la turbine d'aération, un à-coup est constaté. La potence de l'agitateur a déjà été réparée mais avec ce phénomène il se détériore plus rapidement.

A noter la fermeture définitive du trop-plein du poste principal de relèvement des eaux usées. Cela permet de s'affranchir d'un point de surveillance de type A2 (selon le SANDRE).

Il faut prévoir sur le réseau l'équipement de 6 postes de relèvement en télésurveillance ainsi que 3 postes pour la sécurité du personnel (en "stop chutes").

Les boues sont conformes à la réglementation en vigueur.

Le manuel d'autosurveillance du système d'assainissement (réseau et station) est actuellement en cours de signature par les différents organismes d'état. (Un envoi après correction a été réalisé le 11/10/2016 et une réunion avec l'AEAP pour finaliser le document a été réalisée le 13/12/2017). Celui-ci a été réalisé en août 2018.

De plus selon l'arrêté du 21/07/2015, il est demandé avant le 31/12/2017, l'élaboration d'une étude de risques et de défaillances des installations. Cette étude a été réalisée sur le site le 17/10/2018.



D. INFORMATIONS GÉNÉRALES - STEP DE DURY

D.1. IDENTIFICATION ET DESCRIPTION SUCCINCTE

Agglomération d'assainissement		Code Sandre		-
Commune	DURY			
Taille de l'agglomération				
Système de collecte		Code Sandre		-
Nom	STEP de Dury			
Type(s) de réseau	Séparatif			
Industriels raccordés	NON			
Exploitant	SAUR			
Personne à contacter	Jean-Louis Philippon / jean-louis.philippon@saur.com			
Station de traitement des eaux usées		Code Sandre		011178400000
Nom	STEP de Dury			
Lieu d'implantation	DURY			
Date de mise en œuvre	1990			
Maître d'ouvrage	SYNDICAT D'ADDUCTION D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT DE LA VALLEE DE LA SOMME			
Capacité Nominale	Organique en kg/jour de DBO5	Hydraulique en m³/jour	Q Pointe en m³/heure	Equivalent habitant
	Temps sec	60	165	-
	Temps pluie	165	-	1 100
Débit de référence	165 m³/j			
Charge entrante en DBO5 maximale (année 2018)		22,96 kg/jour		382,59 eq. Hab.
File Eau	Type de traitement	Boue activée aération prolongée (très faible charge)		
	Filière de traitement	Traitement secondaire Dénitrification Déphosphatation		
File Boue	Type de traitement	Silo puis Lits plantés de roseaux (à Séraucourt)		
	Filières de traitement	Epannage agricole		
Exploitant	SAUR			
Personne à contacter	Jean-Louis Philippon / jean-louis.philippon@saur.com			
Milieu récepteur				
Nom	Somme			
Masse d'eau				
Type	Rejet superficiel			



E. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTÈME DE COLLECTE

E.1. LES RACCORDEMENTS

Voir le rapport annuel du délégataire

E.2. LES TRAVAUX RÉALISÉS SUR LE SYSTÈME DE COLLECTE

Les travaux sur le système de collecte sont détaillés dans le rapport annuel du délégataire.

E.3. LE CONTRÔLE ET LA SURVEILLANCE DU SYSTÈME DE COLLECTE

Les opérations de contrôle et de surveillance du système de collecte sont détaillées dans le rapport annuel du délégataire.

E.4. L'ENTRETIEN DU SYSTÈME DE COLLECTE

E.4.1. Les postes de relèvement

Commune	Libellé	Capacité nominale	Date de mise en service	Télésurveillance	Groupe électrogène
DURY	PR Alva - Dury	- m3/h	-	Oui	Non
DURY	PR Monchel - Dury	- m3/h	-	Oui	Non

E.4.2. Récapitulatif des opérations d'entretien

Les opérations d'entretien sont détaillées dans le rapport annuel du délégataire.

E.5. BILAN DES DÉVERSEMENTS AU MILIEU PAR LE SYSTÈME DE COLLECTE

Il n'y a pas eu de déversement au cours de l'année 2018.

E.6. SYNTHÈSE DU SUIVI MÉTROLOGIQUE DU DISPOSITIF D'AUTOSURVEILLANCE DU SYSTÈME DE COLLECTE

Aucun dispositif de mesure (débit ou préleveur) n'est présent sur le système de collecte.

E.7. CONCLUSION DU BILAN ANNUEL SUR LE SYSTÈME DE COLLECTE

Aucun fait marquant n'a été enregistré au niveau du système de collecte au cours de l'année 2018.

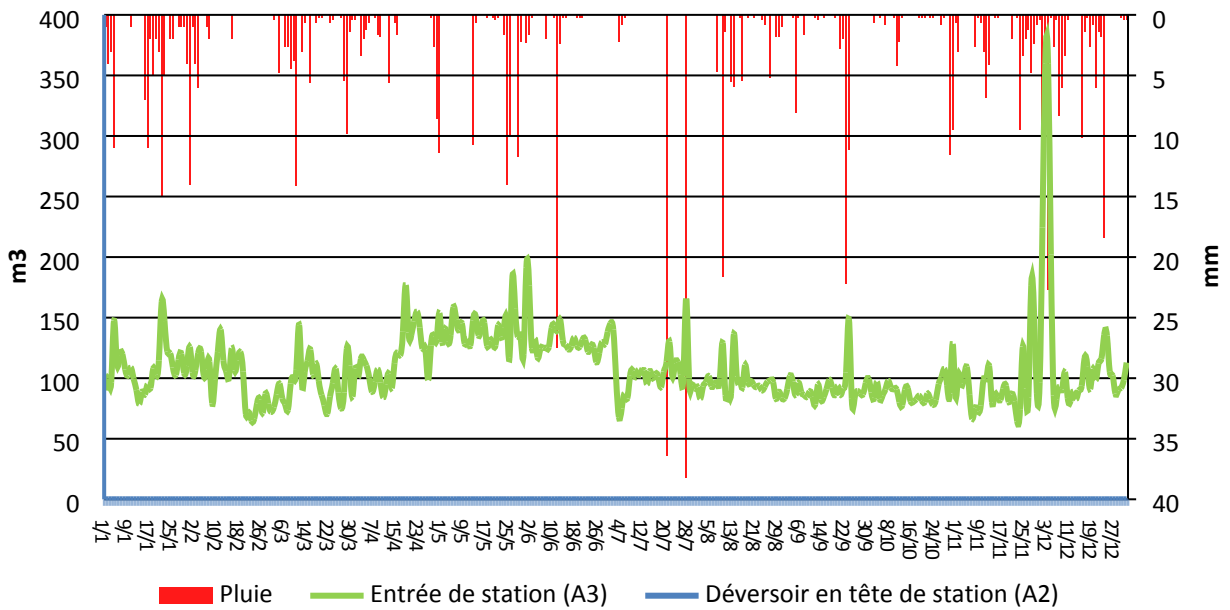


F. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTÈME DE TRAITEMENT - STEP DE DURY

F.1. BILAN SUR LES VOLUMES

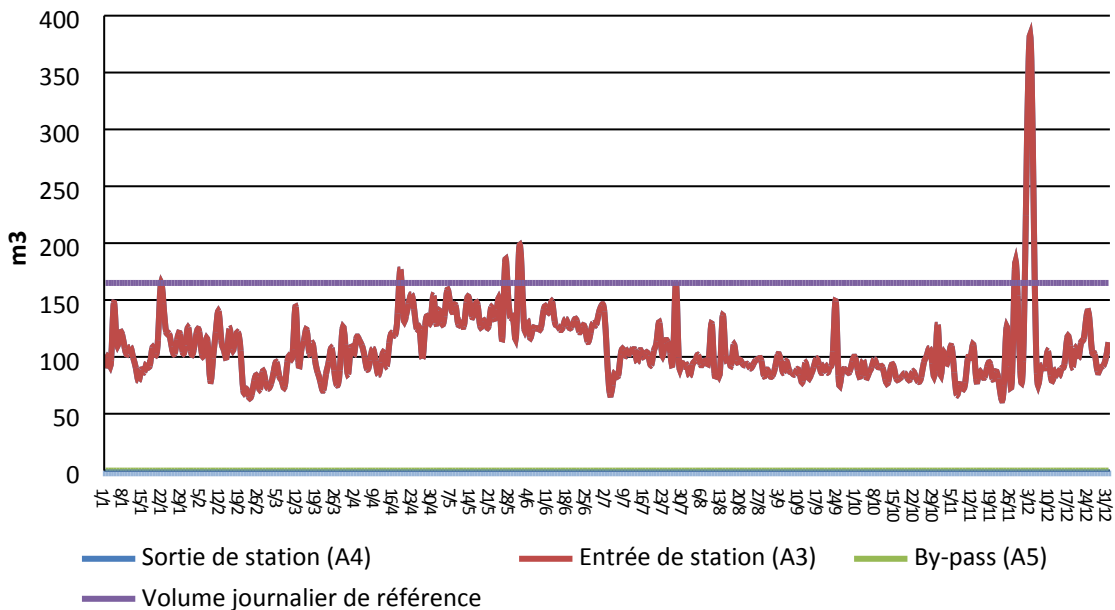
F.1.1. Volume entrant dans le système de traitement

Volume journalier au niveau du déversoir en tête de station (A2) et de l'entrée de la station (A3) en m³/j



F.1.2. Volume sortant du système de traitement

Volume journalier au niveau de l'entrée (A3), de la sortie (A4) et au niveau du Bypass (A5) en m³/j



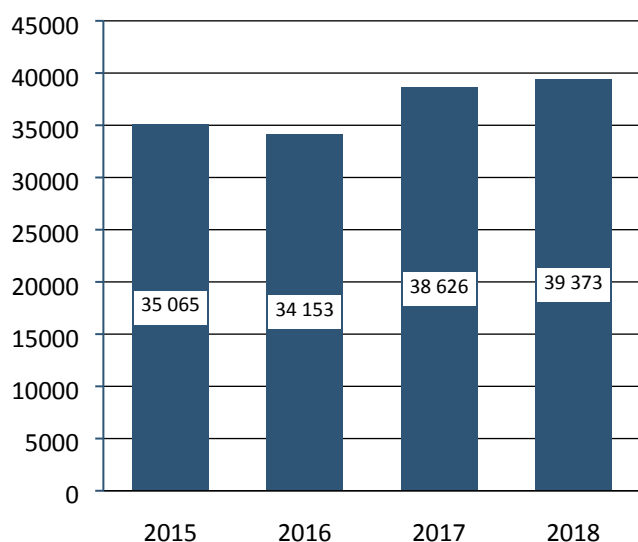
F.1.3. Evolutions des volumes totaux annuels entrant et sortant

Mesure	Année	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Jui.	Aout	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
Entrée de station (A3) (m3)	2015	1 816	3 043	2 929	2 368	2 857,36	3 580,76	2 815,18	2 796,82	2 488,14	2 515,34	4 061,22	3 794,4	35 065,22
Entrée de station (A3) (m3)	2016	2 693	3 040	3 311	3 048	3 447	3 359	2 877	1 975	2 161	2 358	2 657	3 227	34 153
Entrée de station (A3) (m3)	2017	3 218,8	2 415,5	2 033,8	3 042,7	4 636	3 292,2	3 944,6	3 564,7	2 404	3 042,3	3 170,8	3 860,9	38 626,3
Entrée de station (A3) (m3)	2018	3 398,9	2 783,2	2 965,4	3 585,1	4 354,3	3 931,6	3 200,1	2 981,6	2 763,5	2 760,6	2 814,7	3 834,4	39 373,4
Sortie de station (A4) (m3)	2015	1 816	3 043	2 929	2 368	2 857,36	3 580,76	2 815,18	2 796,82	2 488,14	2 515,34	4 061,22	3 794,4	35 065,22
Sortie de station (A4) (m3)	2016	2 693	3 040	3 311	3 048	3 447	3 359	2 877	1 975	2 161	2 358	2 657	3 227	34 153
Sortie de station (A4) (m3)	2017	3 218,8	2 415,5	2 033,8	3 042,7	4 636	3 292,2	3 944,6	3 564,7	2 404	3 042,3	3 170,8	3 860,9	38 626,3
Sortie de station (A4) (m3)	2018	3 398,9	2 783,2	2 965,4	3 585,1	4 354,3	3 931,6	3 200,1	2 981,6	2 763,5	2 760,6	2 814,7	3 834,4	39 373,4
Pluie (mm)	2016	39	11	30	17	84	33	18	9	10	2	5	33	291
Pluie (mm)	2017	5	21	8	0	3	5	52	2	33	10,5	10	59	208,5
Pluie (mm)	2018	95	16	61,5	41,4	54	34,9	77,8	56,1	49,2	32	47,4	103,6	668,9

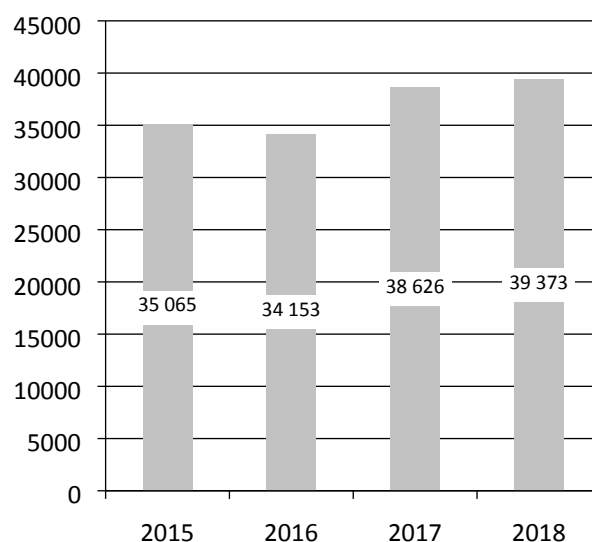
Les débits sont calculés par l'intermédiaire du temps de fonctionnement des pompes de relèvement multiplié par le débit unitaire.

La pluviométrie est suivie à l'aide d'un pluviomètre de "jardin".

**Evolution du volume annuel
Entrée de station (A3) en m3**



**Evolution du volume annuel
Sortie de station (A4) en m3**





F.2. BILAN SUR LA POLLUTION TRAITÉE ET REJETÉE

Ci-dessous la description des termes qui seront utilisés dans ce chapitre :

Volume réglementaire entrée $V_e = \text{Volume (A2 + A3 + A7)}$

- Déversoir entrée STEP (A2)
- Entrée de la STEP (A3)
- Et Apports extérieurs(A7) le cas échéant

Volume réglementaire sortie $V_s = \text{Volume (A2 + A4 + A5)}$

- Sortie de la station (A4)
- Bypass intermédiaire (A5)
- Déversoir entrée STEP (A2)

Flux réglementaire entrée $F_e = \text{Flux (A2 + A3 + A7)}$

- Déversoir entrée STEP (A2)
- Entrée de la STEP (A3)
- Et Apports extérieurs(A7) le cas échéant

Flux réglementaire sortie $F_s = \text{Flux (A2 + A4 + A5)}$

- Sortie de la station (A4)
- Bypass intermédiaire (A5)
- Déversoir entrée STEP (A2)

Concentration réglementaire $C_r = 1000 * F_r / V_r$ (C_e : entrée ; C_s : sortie)

- F_r : Flux réglementaire (F_e : entrée ; F_s : sortie)
- V_r : Volume réglementaire ($F=V_e$: entrée ; V_s : sortie)

Rendement réglementaire $R_{dtr} = 100 \times [1 - (F_s / F_e)]$

- F_s : Flux réglementaire sortie
- F_e : Flux réglementaire entrée

F.2.1. Evolutions des charges entrantes annuelles

Charge annuelle pour les paramètres DCO, MES, DBO5, NTK, NGL et Pt correspondant aux points réglementaires :

- Déversoir entrée STEP (A2),
- Entrée de la STEP (A3)
- Et Apports extérieurs(A7) le cas échéant

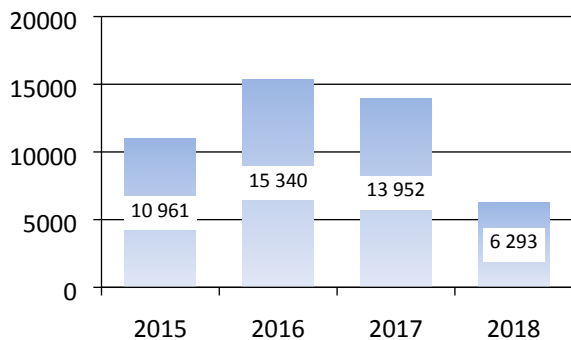
Charge annuelle pour les paramètres DCO, MES, DBO5, NTK, NGL et Pt :

- Charge kg /an = [moyenne (Concentration (A2) mg/L x Volume déversé (A2) m³) + moyenne (Concentration (A3) mg/L x Volume entrée (A3) m³) + moyenne (Concentration (A7) mg/L x Volume apports (A7) m³)] x 365 /1000

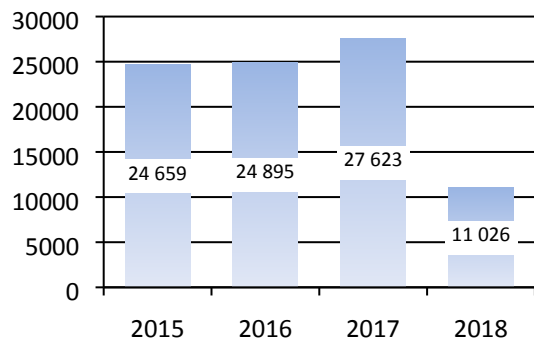




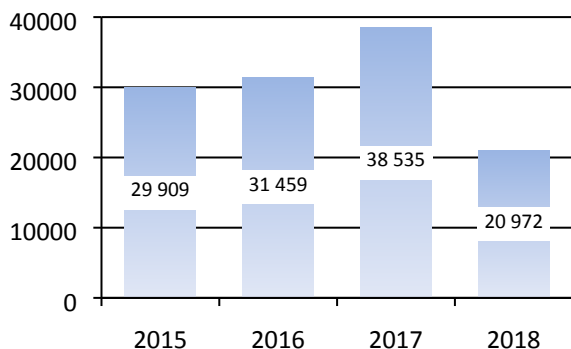
Evolution des charges entrantes totales annuelles DBO5 en kg/an



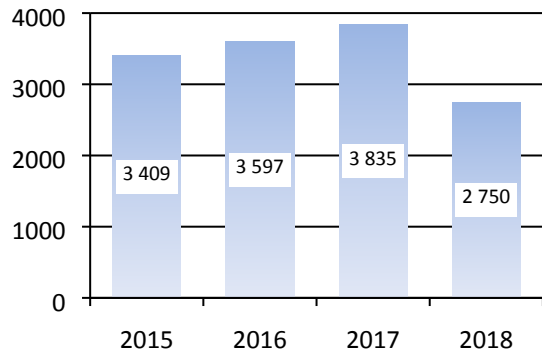
Evolution des charges entrantes totales annuelles MES en kg/an



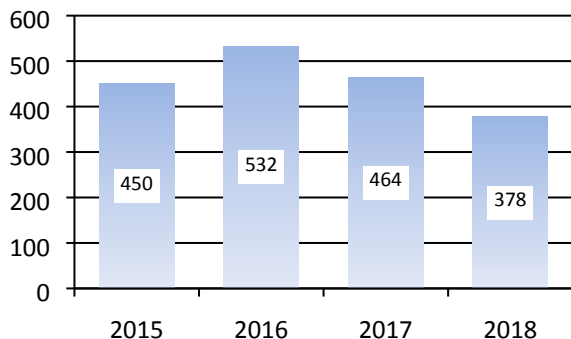
Evolution des charges entrantes totales annuelles DCO en kg/an



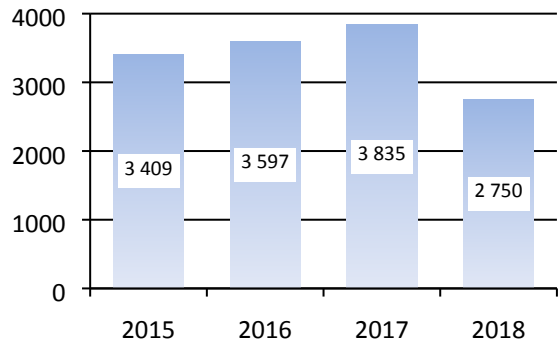
Evolution des charges entrantes annuelles Azote Kjeldhal en kg/an



Evolution des charges entrantes totales annuelles Phosphore total en kg/an



Evolution des charges entrantes totales annuelles Azote Global en kg/an

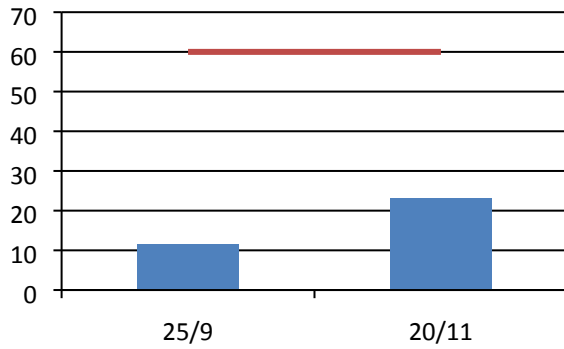




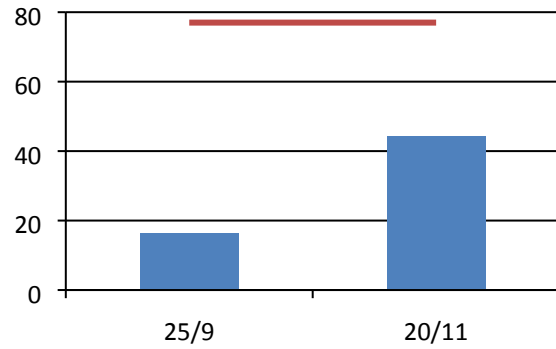
F.2.2. La pollution entrante dans le système de traitement

Flux entrée réglementaire Fe kg/j = Concentration réglementaire Ce (mg/L) x Volume réglementaire entrée Ve (m³) / 1000

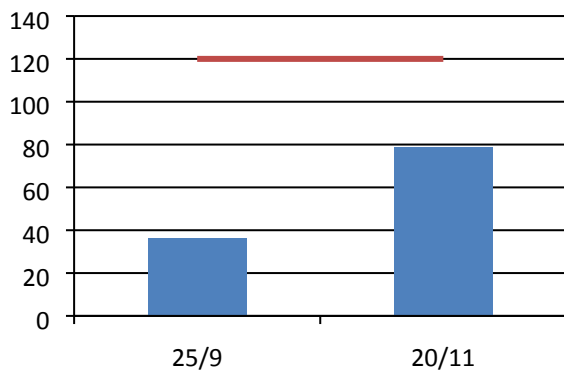
**Charge entrante
DBO5 en kg/j**



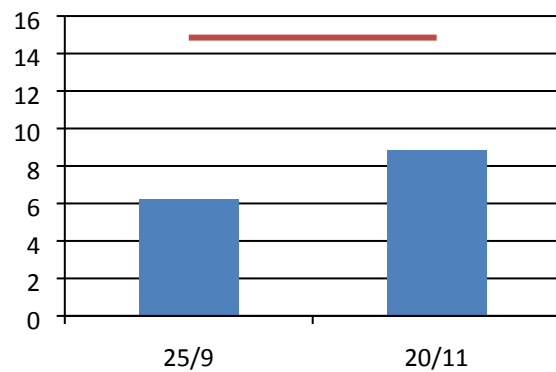
**Charge entrante
MES en kg/j**



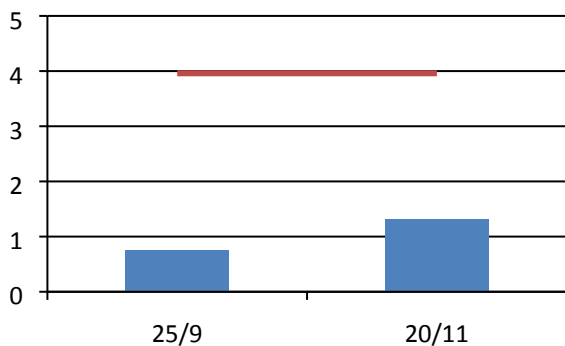
**Charge entrante
DCO en kg/j**



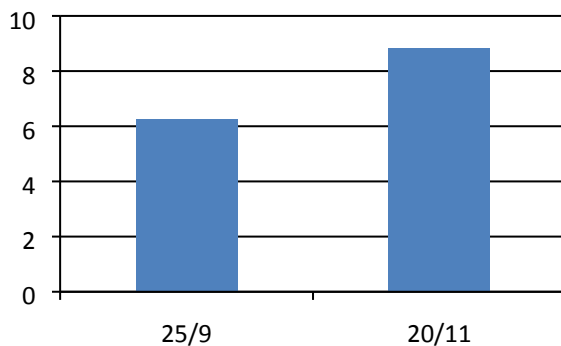
**Charge entrante
Azote Kjeldhal en kg/j**



**Charge entrante
Phosphore en kg/j**



**Charge entrante
Azote global en kg/j**



F.2.3. La pollution déversée en tête de station

Sans objet.

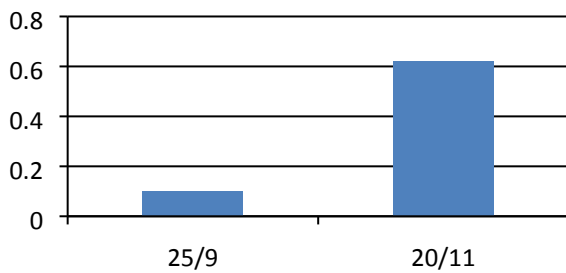




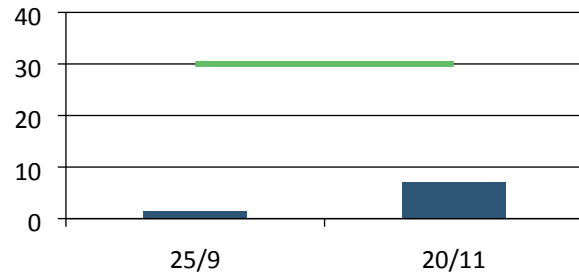
F.2.4. La pollution sortante du système de traitement

Flux réglementaire sortie F_s kg/j = Concentration réglementaire sortie C_s (mg/L) x Volume réglementaire sortie V_s (m³)/x 1000

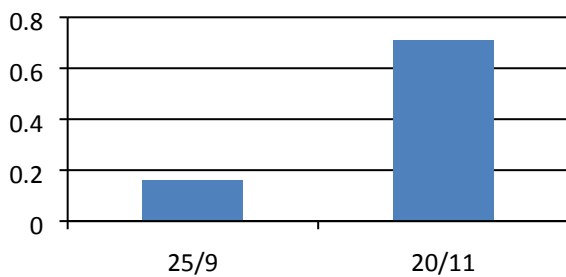
Charge sortante DBO5 en kg/j



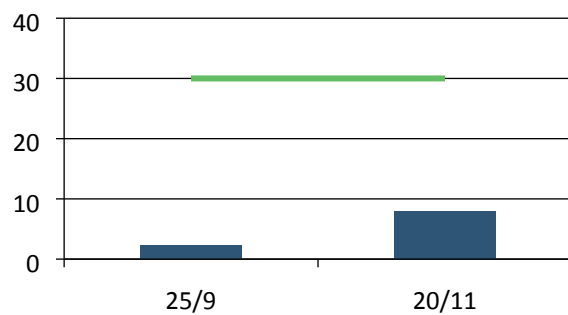
Concentration sortante DBO5 en mg/l



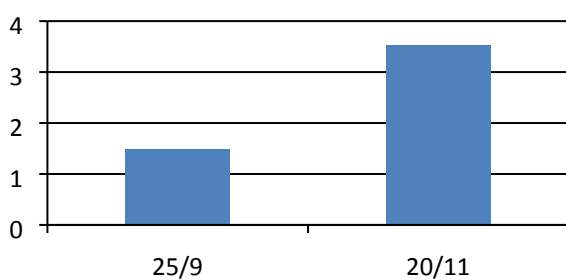
Charge sortante MES en kg/j



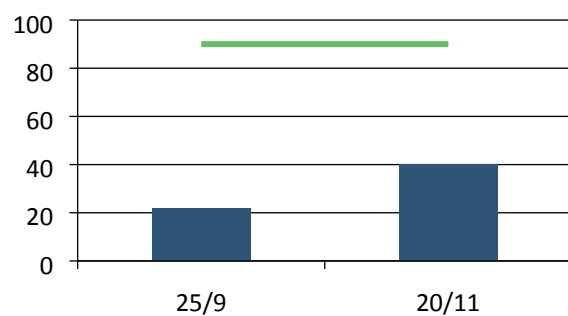
Concentration sortante MES en mg/l



Charge sortante DCO en kg/j

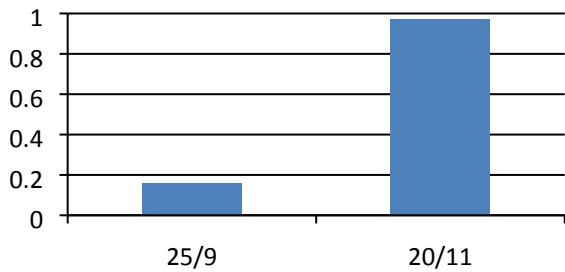


Concentration sortante DCO en mg/l

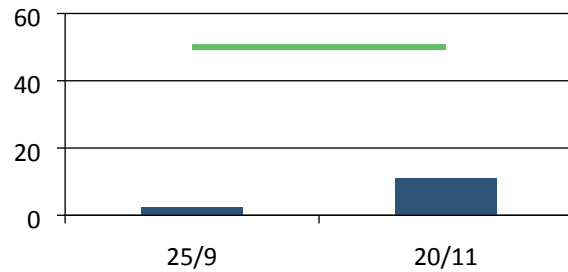




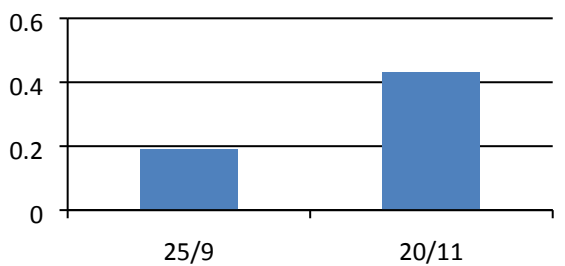
**Charge sortante
Azote Kjeldhal en kg/j**



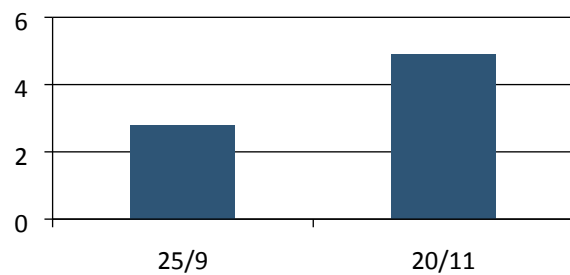
**Concentration sortante Azote Kjeldhal
en mg/l**



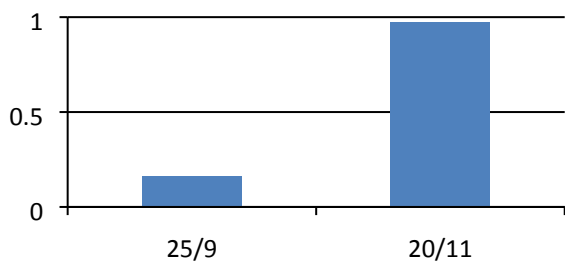
**Charge sortante
Phosphore en kg/j**



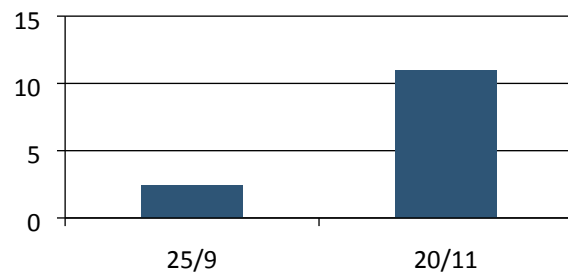
**Concentration sortante Phosphore en
mg/l**



**Charge sortante
Azote global en kg/j**



**Concentration sortante Azote global en
mg/l**



Température en sortie en °C

pH en sortie

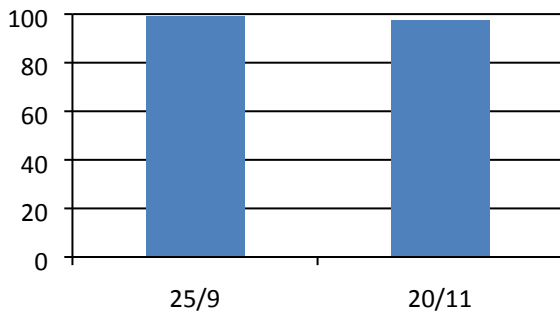




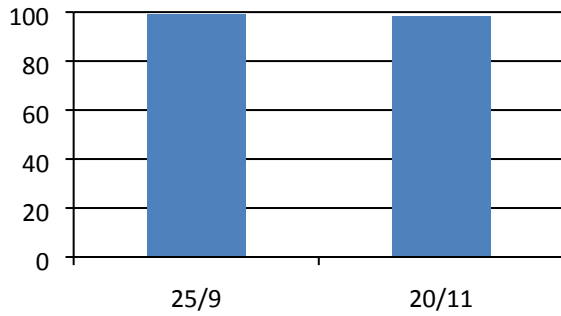
F.2.5. Le calcul des rendements

Rendement réglementaire $R_{dtr} = 100 \times [1 - (\text{Flux réglementaire sortie } F_s / \text{Flux réglementaire entrée } F_e)]$

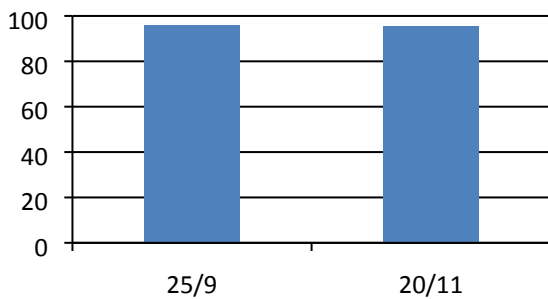
Rendement DBO5 en %



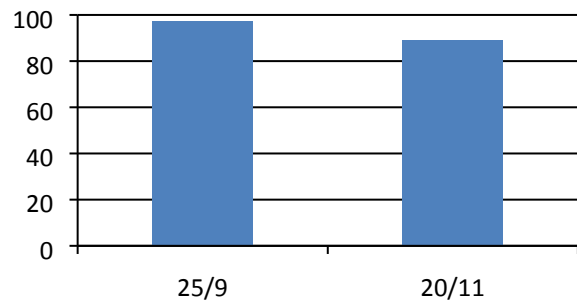
Rendement MES en %



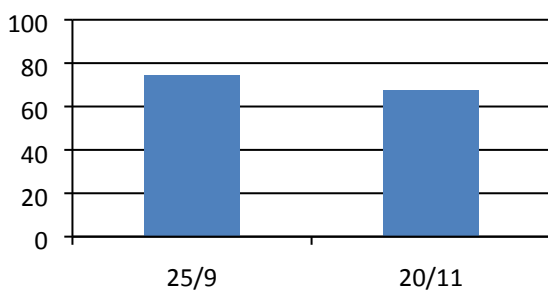
Rendement DCO en %



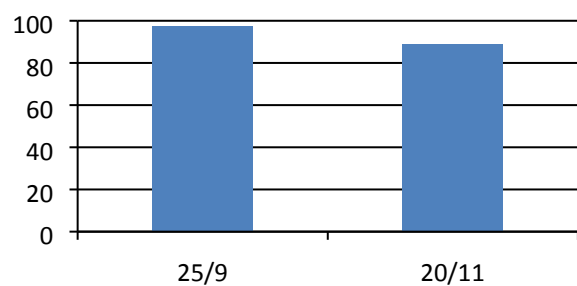
Rendement Azote Kjeldhal en %



Rendement Phosphore en %



Rendement Azote Global en %



F.2.6. Le suivi bactériologique

Il n'y a pas de suivi particulier.





F.2.7. Le suivi du milieu récepteur

	Paramètre	Milieu récepteur amont	Milieu récepteur aval
21/11/2018	Azote ammoniacal (en N-NH4)	0,39	1,2
	Azote global (N.GL.)	3,47	9,14
	Azote Kjeldhal (en N)	0,5	2
	Demande Biochimique en oxygène en 5 jours (D.B.O.5)	13	4
	Demande Chimique en Oxygène (D.C.O.)	28	15
	Matières en suspension	17	5,6
	Nitrates (en N-NO3)	5,87	7
	Nitrites (en N-NO2)	0,07	0,14
	Phosphore total (en P)	0,3	1,5
	Potentiel en Hydrogène (pH)	7,7	7,9
	Température de mesure du pH	19	18,8

Sur l'analyse du milieu récepteur, nous pouvons remarquer qu'il y a une légère influence de la station d'épuration. Les valeurs en azote (Azote kjeldhal, ammoniacal, nitrates et nitrites) ainsi que la valeur en phosphore total sont très légèrement supérieures entre l'aval et l'amont du rejet dans le milieu récepteur.

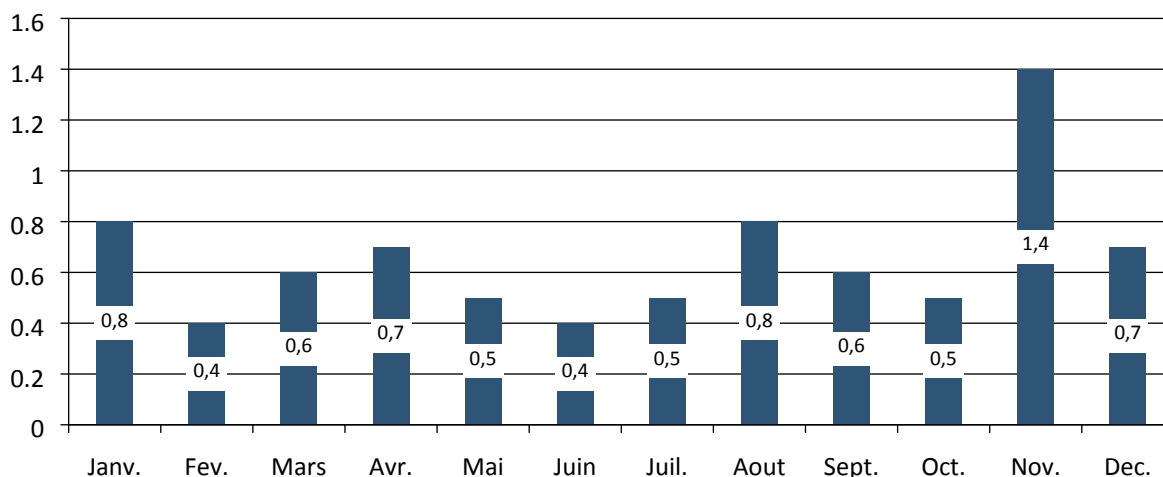
F.3. BILAN SUR LES BOUES, LES AUTRES SOUS-PRODUITS ET LES APPORTS EXTÉRIEURS

F.3.1. Les boues

Boues	Quantité annuelle brute (m ³)	Quantité annuelle de matière sèche (tonnes de MS)
Boues produites (point A6)	-	7,707
Boues évacuées (point S6 et S17)	947	7,707

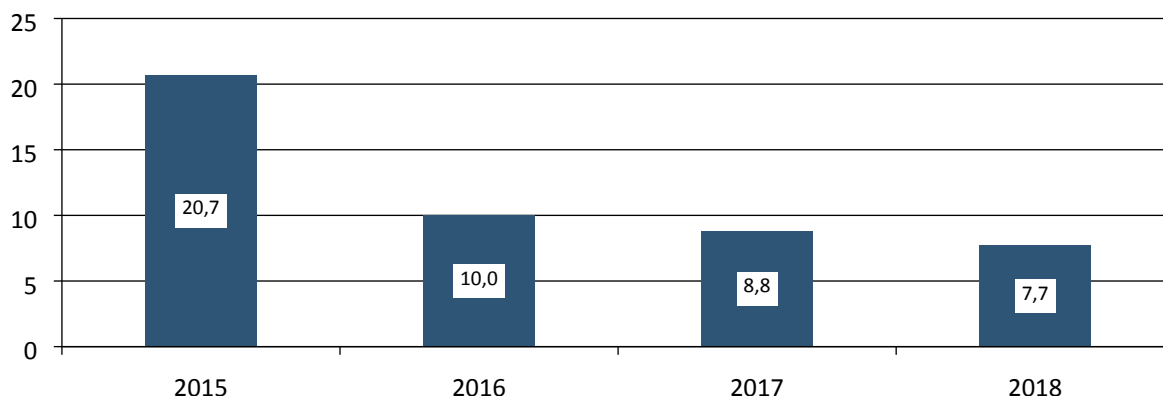
Répartition de la quantité annuelle de boues produites et son évolution (point A6)

Boues produites en tonnes de matière sèche par mois





Boues produites par tonne de matière sèche par an



Destinations des boues évacuées

Destinations	Tonnes de MS	%MS total	Observations
Boues sans trait. vers transit	7,707	100.00%	

F.3.2. Les autres sous-produits

Quantités annuelles et destinations des sous-produits évacués au cours de l'année

Sous-produits évacués	Quantité annuelle brute	Destination(s) (parmi la liste Sandre du tableau des boues)
Refus de dégrillage (S11) en kg	70	Refus dégr. PE vers décharge
Huiles/Graisses (S9) en m3	16,5	Graisses EST vers décharge

F.4. BILAN DE LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE ET DE RÉACTIFS

F.4.1. Quantités d'énergie consommée au cours de l'année

Energie	Consommation (en kWh)
Electricité	34 752

F.5. LES FAITS MARQUANTS SUR LE SYSTÈME DE TRAITEMENT, Y COMPRIS LES FAITS RELATIFS À L'AUTO-SURVEILLANCE

F.5.1. Liste des faits marquants sur le système de traitement

Il n'y a pas eu de fait marquant au cours de l'année 2018.

F.5.2. Déversements dans le milieu consécutifs aux faits marquants sur le système de traitement

Il n'y a pas eu de fait marquant au cours de l'année 2018.



F.6. RÉCAPITULATIF ANNUEL DU FONCTIONNEMENT DU SYSTÈME DE TRAITEMENT ET ÉVALUATION DE LA CONFORMITÉ

Paramètres physicochimiques

Ces calculs sont réalisés sur le système de traitement, c'est-à-dire en prenant en compte le déversoir en tête de station :

- La concentration en sortie est calculée à partir de la sortie générale (A4), des by-pass intermédiaires (A5) et du déversoir en tête de station (A2),
- Pour le rendement l'entrée est calculée à partir de l'entrée de station (A3), des apports extérieurs (A7) et du déversoir en tête de station (A2).



		MES		DCO		DBO5		NGL		NTK		N-NH4	N-NO2	N-NO3	PT	
	Débit journalier de référence (m3/j)	Rendement (%)	Concentration(mg/l)	Rendement (%)	Concentration(mg/l)	Rendement (%)	Concentration (mg/l)	Rendement (%)	Concentration(mg/l)	Rendement (%)	Concentration (mg/l)	Concentration (mg/l)	Concentration (mg/l)	Concentration (mg/l)	Rendement (%)	Concentration(mg/l)
	165															
Ensemble des mesures	Nombre réglementaire de mesures par an (1)	2		2		2		2		2		2	2	2	2	
	Nombre de mesures réalisées	2		2		2		2		2		2	2	2	2	
	Moyenne de l'ensemble des mesures réalisées	98,7	5,15	95,7	31	98,2	4,25	93,2	-	93,2	6,7	4,75	-	-	70,9	3,85
Conditions normales d'exploitation (*)	Nombre de mesures réalisées dans des conditions normales d'exploitation	2		2		2		2		2		2	2	2	2	
	Moyenne de l'ensemble des mesures réalisées dans des conditions normales d'exploitation	98,7	5,15	95,7	31	98,2	4,25	-	-	93,2	6,7	-	-	-	70,9	3,85
	Valeur réhibitoire (1)	-		-		-		-		-		-	-	-	-	
	Nombre de résultats non conformes à la valeur réhibitoire	0		0		0		0		0		-	-	-	0	
	Valeurs limites (1) en moyenne journalière	-	30	-	90	-	30	-	-	-	50	-	-	-	-	-
	Nombre maximum de non conformités aux valeurs limites par an (1)	0		0		0		0		0		-	-	-	0	
	Nombre de résultats non conformes aux valeurs limites (2)	0		0		0		0		0		-	-	-	0	
Valeurs limites (1) en moyenne annuelle	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Conformité selon l'exploitant (O/N) par paramètre :		Conforme		Conforme		Conforme		-		Conforme		-	-	-	-	
Conformité globale selon l'exploitant (O/N) :				Conforme												

(1) : ces valeurs sont déterminées par l'arrêté d'autorisation de l'ouvrage ou à défaut par l'arrêté du 21 Juillet 2015. (2) : le nombre de résultats non conformes aux valeurs limites est égal au nombre de mesures, réalisées dans des conditions normales d'exploitation (*), dont les résultats sont non conformes à la fois à la valeur limite en concentration et en rendement.

(*) Les conditions normales d'exploitation sont atteintes les jours où le débit de référence n'est pas dépassé et en l'absence de situations inhabituelles telles que décrites dans l'art 2 de l'arrêté du 21 Juillet 2015.





F.7. SYNTHÈSE DU SUIVI MÉTROLOGIQUE DU DISPOSITIF D'AUTOSURVEILLANCE

Utilisation de préleveurs portables et d'un débitmètre portable (Fait par le LDAR).

F.8. BILAN ANNUEL SUR LE SYSTÈME DE TRAITEMENT

Selon l'arrêté du 21/07/2015 et l'arrêté local de l'installation (11/02/2004), la station d'épuration de **Dury** est considérée conforme sur l'ensemble des bilans réalisés en 2018.

En 2018, 2 bilans ont été effectués (avec le LDAR).

A noter aussi la visite de la station par le SATESE de l'Aisne le 29/05/2018 et le 30/11/2018.

Les charges en pollution et hydraulique en 2018 sont respectivement à environ moins de 30 % et d'un peu moins de 50 % de la charge nominale.

On note qu'en 2018 les concentrations en entrée de la station d'épuration sont de nouveau dans la moyenne. Les valeurs rencontrées correspondent des valeurs habituellement rencontrées sur des effluents de type urbains.

En sortie les rendements d'élimination sont corrects sur l'ensemble des paramètres en 2018 sauf sur le paramètre phosphore en légère baisse. Ils sont à peu près stables pour presque l'ensemble des paramètres.

A noter qu'en 2018, les concentrations en entrée de la station d'épuration, sur la pollution de type biologique (DBO_5) est en baisse, ainsi que pour la pollution d'origine chimique dissoute (DCO). C'est aussi le cas pour les matières en suspension (on passe d'une moyenne en 2017 à 835 mg/l. à 370 mg/l. en 2018).

Les concentrations en entrée de la station d'épuration ne sont pas caractéristiques d'une eau usée du type domestique et le coefficient de biodégradabilité moyen est de 3,3 Plus il sera élevé et moins la pollution sera facile à dégrader. On peut noter aussi une certaine richesse sur l'azote en entrée de station. C'est peut-être aussi lié à l'utilisation d'engrais azoté, de produits nettoyants à proximité du réseau (nettoyage cuve, ruissellements...) ou des retours en tête de station de la tranche d'eau claire du silo.

Le flux de pollution mesuré en entrée est en moyenne égal à environ 300 éq. / Hab. par jour en 2018.

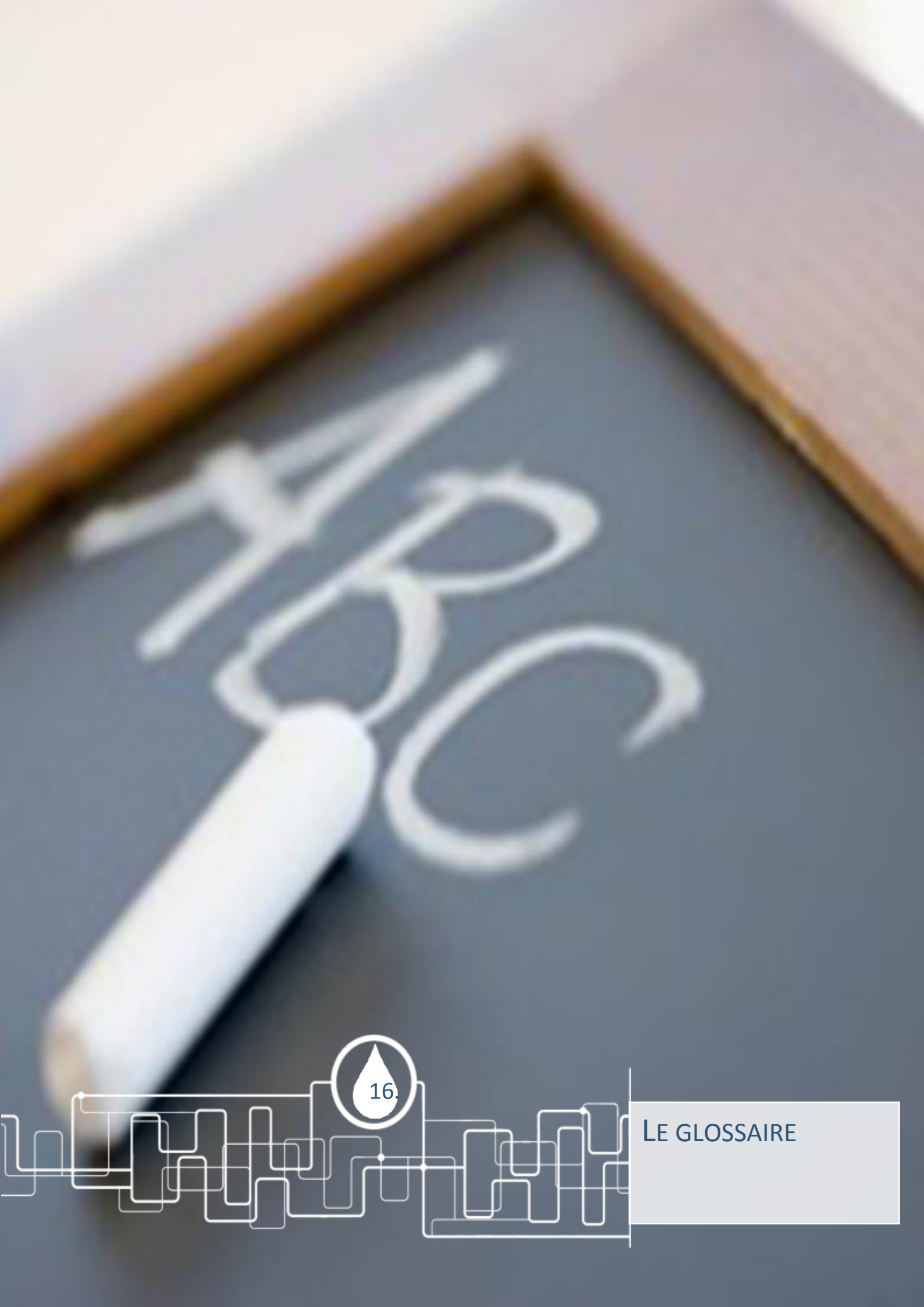
Les boues sont conformes à la réglementation en vigueur.

Le chemin d'accès à la station est en mauvaise état.

A noter pour 2019 le projet de remise à niveau de l'installation.

Dans le nouveau décret pour les stations de moins de 120 kg, il n'est plus demandé de manuel d'AS mais un cahier de vie du système d'assainissement. Celui-ci a été réalisé en Septembre 2018.





16.

LE GLOSSAIRE



Ce glossaire récapitule pour les principaux termes utilisés dans les métiers de l'eau, et plus particulièrement dans ce rapport annuel du délégataire, la définition et éventuellement le mode de calcul des informations transmises :

Autosurveillance : Elle correspond à toutes les actions entreprises par l'exploitant sur la station de traitement et sur le réseau pour garantir le bon fonctionnement de l'épuration. Cela consiste notamment à effectuer des analyses sur une période de 24h selon un calendrier défini à l'avance et à transmettre les résultats d'analyse à la police et à l'agence de l'eau.

Biens financés par la collectivité = biens appartenant à la collectivité, mis à la disposition du délégataire et qui reviennent automatiquement et gratuitement à la collectivité en fin de contrat ;

Biens de retour = biens financés par le délégataire, affectés au service et indispensables à son fonctionnement, qui reviennent automatiquement et gratuitement à la collectivité en fin de contrat ;

Biens de reprise = biens financés par le délégataire, affectés au service et qui, à la fin du contrat, peuvent être rachetés par la collectivité dans des conditions financières fixées dans le contrat, sans que le délégataire ne puisse s'y opposer

Bilan journalier : Il concrétise l'efficacité de traitement d'une installation à partir d'échantillons prélevés en entrée et en sortie de l'installation sur 24 heures proportionnellement au débit. Certains paramètres sont analysés et comparés (concentrations et/ou rendement d'élimination) aux performances que doit satisfaire l'installation.

Bilan annuel : Il concrétise l'efficacité de traitement de l'installation sur l'année à partir des échantillons prélevés en entrée et en sortie de l'installation au cours de l'année. La conformité de certains paramètres est évaluée à partir des bilans journaliers en tenant compte d'une tolérance définie dans la réglementation. Pour d'autres paramètres, l'évaluation de la conformité s'effectue après avoir calculé la moyenne des mesures réalisées. Au final, la conformité de l'installation sur l'année est évaluée par l'exploitant, paramètre par paramètre, puis pour la globalité de l'installation. La police de l'eau a pour mission de donner son avis officiel sur la conformité de l'installation à partir des données transmises par l'exploitant.

Branchements : Canalisations distinctes d'eaux usées et d'eaux pluviales aboutissant au réseau public d'assainissement collectif et partant des regards de branchement ou boîtes de branchements placés en limite de propriété et sur lesquels viennent se raccorder les installations intérieures de l'utilisateur.

CARE : Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation. Pour un contrat déterminé, les chiffres de l'année en cours sont indiqués, et ceux de l'année précédente sont rappelés. Le cadre de ce CARE a été établi par la FP2E, dans le respect strict du décret 2005-236 du 18 mars 2005.

Client : Personne physique ou morale consommant de l'eau et ayant au moins un contrat-abonné le liant avec le service de distribution de l'eau.

Compte (ou fonds contractuel) de renouvellement : Il s'agit des opérations de renouvellement réalisées sans programmation contractuelle, imputées sur un compte de tiers qui correspond à la mise en place de fonds prélevés sur les produits du délégataire, pour couvrir les aléas de fonctionnement des équipements.

Contrat-abonné : Contrat associé à un branchement liant un client au service de distribution de l'eau.

Contrôle officiel : Il correspond aux contrôles inopinés pratiqués par un organisme tel que la police de l'eau.

Echantillon : Volume d'eau prélevé dans le but d'analyser les caractéristiques de l'eau à l'endroit et au moment précis du prélèvement. Les caractéristiques de l'eau sont décomposées et quantifiées/évaluées par paramètre lors de leur analyse.

Equivalent Habitant (Eq. Hab.) : Unité de pollution correspondant à celle d'un habitant en une journée.

Garantie pour continuité de service (dite de renouvellement) : Il s'agit d'un renouvellement, où le Délégataire prend à sa charge, et à ses risques et périls l'ensemble des dépenses d'entretien, de réparation ou de renouvellement des équipements, nécessaires à la continuité du service.

Taux d'eaux parasites : Il représente la part d'eaux claires parasites véhiculée par le réseau de collecte d'eaux usées par rapport à l'eau potable consommée, par l'ensemble des clients, qui est rejetée dans ce même réseau. Ces eaux claires parasites peuvent être classées selon diverses typologies, la plus simple opposant les eaux parasites d'infiltration (EPI) aux eaux parasites de captage (EPC). Les EPI résultent d'une mauvaise étanchéité du réseau tandis que les EPC sont le signe de mauvais raccordements.

Paramètre d'une analyse : Un paramètre correspond à une caractéristique précise ou à un composé spécifique dont la teneur dans l'échantillon d'eau est quantifiée/évaluée. Certains paramètres font l'objet d'une réglementation. Un paramètre réglementé peut donc pour un échantillon donné être conforme ou non-conforme. **Si un jour donné, la station**



reçoit plus d'effluent à traiter que prévu, la conformité du paramètre ne peut pas être établie et la donnée est exclue des calculs.

Patrimoine immobilier : Il s'agit du patrimoine immobilier nécessaire à la réalisation du service. Le Délégué fournit un état de variation de ce patrimoine en intégrant 3 types de mouvements :

- les investissements concessifs (achat de terrain, mise en service d'un ouvrage financé par le Délégué, destruction d'un ouvrage...),
- opération de renouvellement d'une telle importance qu'elle s'assimile à la construction d'un bâtiment neuf,
- Investissement immobilier du Délégué (bureaux) entièrement dédié au service.

Programme contractuel de renouvellement : Il s'agit de l'ensemble des opérations de renouvellement, effectuées par le Délégué dans le cadre d'un programme technique contractuel, évalué financièrement sur la durée du contrat.

Programme d'investissement : Il s'agit des engagements pris par le Délégué de réaliser certains investissements sur le patrimoine, afin d'améliorer la qualité du service, ou le fonctionnement des installations. Ce programme est défini dans un inventaire contractuel.

Réseau de collecte des eaux usées : Ensemble des canalisations et ouvrages annexes acheminant de manière gravitaire ou sous-pression les eaux usées issues des branchements publics des usagers ou d'autres services de collecte jusqu'aux unités de dépollution.

Réseau de collecte intérieur : ensemble de canalisations et d'équipements placés sous la responsabilité d'un client permettant de collecter ses effluents. Le réseau intérieur d'un client est raccordé au branchement (généralement situé en limite de propriété).



LES NOUVEAUX
TEXTES
REGLEMENTAIRES



LES NOUVEAUX TEXTES REGLEMENTAIRES ASSAINISSEMENT

Cette veille réglementaire vous est présentée sous la forme d'une liste des textes parus en 2018 accompagnée d'un bref commentaire de leur objet.

Cette liste n'a pas pour ambition d'être exhaustive, il s'agit avant tout d'attirer votre attention sur les évolutions réglementaires de l'année qui, notamment, pourraient avoir des incidences sur le service.

GESTION DE LA RESSOURCE

➤ **Décret n°2018-901 du 22 octobre 2018 modifiant la procédure de sortie du statut de déchet**

Ce décret supprime la commission consultative sur le statut de déchet, dont l'avis était requis pour l'établissement des arrêtés ministériels de sortie du statut de déchet. Cette suppression permet ainsi de simplifier la procédure administrative associée, considérée trop complexe par l'ensemble des acteurs. Elle ne nuira en rien à la qualité de la consultation sur les projets d'arrêtés, qui continuera d'associer l'ensemble des parties prenantes et le public. Elle s'inscrit également pleinement dans l'application des dispositions prévues par la feuille de route sur l'économie circulaire qui mentionne explicitement cette modification réglementaire.

AUTORISATIONS

➤ **Décret n°2018-797 du 18 septembre 2018 relatif au dossier de demande d'autorisation environnementale**

Ce décret n°2018-797 du 18 septembre 2018 précise la liste des pièces à fournir à l'appui d'une demande d'autorisation environnementale portant sur une installation relevant de la nomenclature des installations classées ou relevant de la nomenclature des installations, ouvrages, travaux ou activités au titre de la loi sur l'eau.

➤ **Décret n° 2018-900 du 22 octobre 2018 modifiant la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement**

Ce décret introduit ou étend le régime de l'enregistrement pour plusieurs rubriques de la nomenclature. Il exclut un certain nombre d'activités ou sous-activités dès lors qu'une autre réglementation au moins équivalente s'applique par ailleurs. Il supprime certains seuils d'autorisation au profit du régime de l'enregistrement. Le décret corrige également quelques erreurs de rédaction de la nomenclature des installations classées. Enfin il permet de réglementer, par des prescriptions générales, les stations-service distribuant de l'hydrogène, afin que le développement de cette énergie ne soit pas entravé par une maîtrise insuffisante des risques.





EXPLOITATION DES OUVRAGES

➤ **Décret n° 2018-437 du 4 juin 2018 relatif à la protection des travailleurs contre les risques dus aux rayonnements ionisants**

Le texte modifie les règles de prévention des risques pour la santé et la sécurité dus aux rayonnements ionisants d'origine naturelle ou artificielle applicables aux travailleurs pour assurer la transposition au niveau réglementaire des dispositions relatives à la protection des travailleurs de la directive 2013/59/Euratom du Conseil du 5 décembre 2013 fixant les normes de base relatives à la protection sanitaire contre les dangers résultant de l'exposition aux rayonnements ionisants, ainsi que pour l'application des dispositions de l'ordonnance 2016-128 du 10 février 2016 portant diverses dispositions en matière nucléaire. Il permet de mieux intégrer le risque radiologique dans la démarche générale de prévention des risques professionnels, notamment en ce qui concerne l'organisation de la radioprotection et les modalités de réalisation des vérifications à caractère technique des lieux et équipements de travail. Cette approche globale, qui vise à une meilleure maîtrise des risques et de la prévention des incidents et accidents, contribue à optimiser les moyens mis en œuvre par l'employeur.

➤ **Arrêté du 27 juin 2018 portant délimitation des zones à potentiel radon du territoire français**

Le texte fixe la répartition des communes entre les trois zones à potentiel radon définies à l'article R.1333-29 du code de la santé publique, sur lesquelles des mesures d'information, d'évaluation ou de mesurage et des mesures de prévention de l'exposition au radon prévues aux articles L. 1333-22 du code de la santé publique, L. 125-5 du code de l'environnement et L. 4451-1 du code du travail sont mises en œuvre par les publics concernés.

➤ **Décret n°2018-899 du 22 octobre 2018 relatif à la sécurité des travaux effectués à proximité des ouvrages de transport et de distribution**

Le décret prévoit la possibilité pour les exploitants de réseaux de disposer d'un délai supplémentaire de 15 jours (jours fériés non-compris) pour apporter la réponse aux déclarations de travaux lorsque ceux-ci réalisent des opérations de localisation dans la zone de travaux afin de respecter les critères de précisions requis. Il précise par ailleurs, les modalités de réalisation des investigations complémentaires menées par les responsables de projet lorsque les informations fournies par les exploitants de réseaux ne respectent pas les critères de précisions requis. Ces investigations sont alors à la charge des exploitants.

GESTION DU SERVICE

➤ **LOI n° 2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles**

Elle adapte la loi "Informatique et libertés" du 6 janvier 1978 au "paquet européen de protection des données". Ce paquet comprend le règlement général sur la protection des données (RGPD), un règlement du 27 avril 2016 directement applicable dans tous les pays européens au 25 mai 2018 ainsi qu'une directive datée du même jour sur les fichiers en matière pénale, dite directive "police".





- **Ordonnance n° 2018-1125 du 12 décembre 2018 prise en application de l'article 32 de la loi n° 2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles et portant modification de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et diverses dispositions concernant la protection des données à caractère personnel**

Cette ordonnance a principalement pour objectif de mettre en conformité la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 Informatique et Libertés par rapport au RGPD ainsi que toute législation applicable en matière de données à caractère personnel.

DROIT PUBLIC ET DROIT DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

- **Note d'information du 23 avril 2018 du Ministère de l'intérieur et du Ministère de la transition écologique et solidaire relative aux modalités d'exercice de la compétence relative à la gestion des milieux aquatiques et à la prévention des inondations par les collectivités territoriales et leurs groupements)**

Suite à la publication de la loi n° 2017-1838 du 30 décembre 2017 relative à l'exercice des compétences des collectivités territoriales dans le domaine de la gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations (GEMAPI), cette note vise à exposer la nature et la portée des évolutions introduites par le législateur afin de faciliter la mise en oeuvre de cette compétence, devenue obligatoire pour l'ensemble des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, depuis le 1er janvier 2018.

- **LOI n° 2018-670 du 30 juillet 2018 relative à la protection du secret des affaires**

Transposant la directive européenne du 8 juin 2016, cette loi vise principalement à protéger le savoir-faire et les informations commerciales des entreprises.

L'article L151-1 du Code de commerce rend désormais illégale l'obtention, l'utilisation ou la divulgation d'une information qui n'est pas « connue ou aisément accessible » à des personnes extérieures à l'entreprise, qui « revêt une valeur commerciale » en raison de son caractère secret et qui « fait l'objet de la part de son détenteur légitime de mesures de protection raisonnables ». Si ces conditions sont réunies, l'entreprise peut demander à la justice de faire cesser l'atteinte au secret des affaires et réclamer une réparation financière de la part de celui qui l'a violé.

La loi prévoit toutefois que le secret des affaires ne peut faire obstacle à la divulgation, par une personne de bonne foi, d'un acte répréhensible ou d'une activité illégale dans le but de protéger l'intérêt public général.

Une nouvelle directive européenne devrait intervenir pour préciser la notion de lanceur d'alerte.



➤ **LOI n° 2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes**

La loi assouplit les dispositions de la loi NOTRe sur le transfert des compétences "eau" et "assainissement" aux communautés de communes et aux communautés d'agglomération. La loi NOTRe prévoit ce transfert obligatoire au 1er janvier 2020.

La loi permet aux communes membres d'une communauté de communes qui n'exerce pas, à la date de la publication de la loi, les compétences relatives à l'eau ou à l'assainissement, de s'opposer au transfert de ces compétences, dès lors que 25% d'entre elles, représentant au moins 20% de la population, s'expriment en ce sens. Ce transfert sera alors repoussé de 2020 à 2026.

Si après le 1er janvier 2020, une communauté de communes n'exerce pas les compétences relatives à l'eau et à l'assainissement, son organe délibérant pourra également à tout moment se prononcer par un vote sur l'exercice de plein droit de ces compétences par la communauté. Les communes membres pourront s'opposer à cette délibération dans un délai de trois mois en faisant jouer la minorité de blocage.

➤ **Instruction en date du 28 août 2018 du Ministre de l'Intérieur, Gérard Collomb, et de la Ministre placée auprès de lui, Jacqueline Gourault,**

Elle délivre aux préfets un mode d'emploi sur les évolutions apportées par la loi n° 2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences « eau » et « assainissement » aux communautés d'agglomération

➤ **Ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du code de la commande publique**

Les parties législative et réglementaire du code de la commande publique ont été publiées. La publication du code de la commande publique est l'aboutissement d'un chantier de 24 mois mené, par la direction des affaires juridiques des ministères économiques et financiers, de manière collaborative avec l'ensemble des acteurs de la commande publique, aussi bien privés que publics.

Comprenant 1747 articles, le code de la commande publique regroupe l'ensemble des règles applicables aux contrats de la commande publique. Il intègre notamment les dispositions relatives à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée, à la sous-traitance et aux délais de paiement. Il entrera en vigueur le 1er avril 2019 afin de laisser le temps aux acteurs, acheteurs, autorités concédantes et entreprises, de s'approprier ce nouvel outil.